

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
88, RUE ALLARD
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 2Y1

LE 23 AOÛT 2018

VOLUME 127

Karine Laperrière, s.o./O.C.R.

Sténographe officielle

STENOEXPRESS

201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,
Procureur

Me PAUL CRÉPEAU,
Procureur

Me ARIANNE MARTEL,
Procureur

Me DONALD BOURGET,
Procureur

Me CHRISTIAN LEBLANC,
Procureur en chef

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me RAINBOW MILLER, pour Femmes
Autochtones du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

Me DENISE ROBILLARD, pour la
Procureure générale du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, pour le
Directeur des poursuites criminelles
et pénales

Me ANDRÉ FAUTEUX, pour la Procureure
générale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Préliminaires.....6
M. Jean Vicaire.....18
Yvette Wabanonik.....133
HC-65.....158
HC-66 (PI-34).....181
HC-67.....239

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-739	Déclaration de Monsieur Timothé Awashish.....	9
P-740	Déclaration de Madame Chittspattio.....	9
P-741	Déclaration PI-33.....	10
P-742	Déclaration de Madame Charlotte Nayassit.....	10
P-743	Déclaration de Madame Marie-Louise Niquay.....	10
P-744	Déclaration de Madame [REDACTED].....	11
P-745	Déclaration de Madame Francesca Petiquay- Ambroise.....	11
P-746	Déclaration de Monsieur Sylvain Pharand.....	11
P-747	Déclaration de Monsieur Joseph Jean-Denis Pinette.....	11
P-748	Déclaration de Monsieur Frank Pinette.....	11
P-749	Déclaration de Madame Éliane Quitich.....	11
P-750	Déclaration de Monsieur Jean-Yves Riverin.....	11
P-751	Déclaration de Monsieur Daniel Sivuarapik.....	11
P-752	Déclaration de Madame Samantha Tenasco.....	12
P-753	Document DG-0211-A - Suicide en cellule à Lac- Simon.....	15
P-754	Curriculum vitae de Monsieur Jean Vicaire.....	16
P-755	Rapport du coroner A-306576 caviardé.....	16
P-756	Statistiques criminelles 2018 Lac-Simon.....	16

LISTE DES PIÈCES COTÉES SUITE

P-757 Plan quinquennal 2018-2023 Lac-Simon.....16

P-758 Évaluation nouveau poste de police.....16

P-759 Entente de service SP Lac-Simon.....16

P-760 Entente bilatérale Québec-Lac-Simon 2016-2018..16

P-761 Entente bilatérale Canada-Lac-Simon 2016-2018..16

P-762 Entente tripartite entre Lac-Simon, le Québec
et le Canada 2014-2018.....17

P-763 Budget 2018-2013 Sécurité publique Lac-Simon...17

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les
4 Autochtones et certains services publics au Québec,
5 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est
6 maintenant ouverte.

7 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8 Alors, bonjour. Bienvenue en cette autre journée
9 de nos audiences. Je vais d'abord demander aux
10 procureurs de s'identifier pour les fins de
11 l'enregistrement.

12 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,**

13 **PROCUREUR DE LA COMMISSION:**

14 Bonjour, Monsieur le Commissaire, Marie-Josée
15 Barry-Gosselin pour la Commission.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Bonjour, Maître Barry-Gosselin.

18 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

19 **PROCUREUR DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET**
20 **PÉNALES:**

21 Bonjour, Monsieur le Commissaire, Maxime Laganière,
22 pour le Directeur des Poursuites criminelles et
23 pénales.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Bonjour, Maître Laganière.

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

2 **PROCUREURE DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

3 Bonjour, Maître Marie-Paule Boucher pour la
4 Procureure générale du Québec.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Bonjour, Maître Boucher.

7 **Me DENISE ROBILLARD,**

8 **PROCUREURE DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

9 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
10 générale du Québec.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Bonjour, Maître Robillard. Alors Maître Barry-
13 Gosselin, est-ce que vous pouvez nous donner une
14 idée du programme de la journée?

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

16 Certainement, Monsieur le Commissaire. Je vais
17 vous occuper une dizaine de minutes par des dépôts
18 de déclarations, une dizaine de déclarations qui
19 seront déposées ce matin qui sont des récits qui
20 ont été reçus dans les dernières semaines.

21 Ensuite, je vais céder à Maître Crépeau et Maître
22 Martel pour les procureurs de la Commission pour le
23 témoignage de Jean Vicaire. Jean Vicaire qui est
24 le directeur du corps de police de Lac-Simon mais
25 qui a également été agent de liaison pour la Sûreté

1 du Québec plusieurs années, de 9 h 30 environ, 9 h
2 15 à 11 h 30, ensuite une brève pause. Maître
3 Christian Leblanc reprendra avec un témoin citoyen
4 qui viendra témoigner sur la question des soins de
5 santé. Ensuite vers la fin de l'avant-midi, après
6 le témoignage de Madame Wabanonik, on tombera en
7 période de huis-clos. Maître Leblanc vous fera des
8 demandes en fait de huis-clos. Et à partir de la
9 fin de l'avant-midi et tout l'après-midi, ce sont
10 des dossiers qui seront entendus, si vous accordez
11 les demandes, évidemment, à huis-clos parce que ces
12 dossiers concernent la Protection de la jeunesse.
13 Et demain matin, nous reprendrons à 9 h d'une
14 manière public avec un petit changement à
15 l'horaire. Il n'y aura pas de dépôt de
16 déclarations puisqu'on est un petit peu serré dans
17 notre horaire mais le témoignage de Maître Louis-
18 Philippe Mercier qui était initialement prévu pour
19 9 h 30 demain matin sera devancé à 9 h et demain,
20 nous serons en audience publique toute la journée.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 En public toute la journée vendredi.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 C'est exact, Monsieur le Commissaire.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Ça va. Et quant aux ordonnances de huis-clos en
2 matière de Protection de la jeunesse, les gens
3 peuvent prendre pour acquis qu'elles seront
4 accordées. Évidemment, la loi nous impose de le
5 faire. Alors je vous écoute au niveau des
6 déclarations, des productions de déclarations.

7 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

8 Parfait, Monsieur le Commissaire. Donc, Madame la
9 greffière, le témoin 567, Timothé Awashish, serait
10 déposé sous la cote... la déclaration du témoin,
11 en fait, serait déposée sous la cote P-739.

12 **- PIÈCE COTÉE P-739 -**

13 Le témoin 568, Margaret Chittspattio, sa
14 déclaration serait sous la cote P-740.

15 **- PIÈCE COTÉE P-740 -**

16 Pour le témoin 569, Monsieur le Commissaire, je
17 vous ferais la demande de protection de l'identité
18 numéro 33. La déclaration a été donnée par le
19 témoin sous réserve de la préservation de son
20 identité. C'est donc pour ce motif que je vous
21 ferais une demande de protection d'identité 33.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Oui.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

25 C'est la seule de l'avant-midi.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Alors comme j'ai déjà mentionné, nous préférons
3 avoir une déclaration qui peut être utile à nos
4 travaux que de s'en priver. Alors les gens qui
5 nous donnent des déclarations ou des récits de
6 faits, d'événements à la condition qu'on protège
7 leur identité, bien je suis très réceptif à ça.
8 C'est utile, alors évidemment je vais faire droit à
9 votre demande d'ordonnance de caviardage et de
10 protection de l'identité qui sera Protection
11 Identité numéro 33.

12 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

13 Merci. Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 C'est ça?

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 Oui, exactement. Et la déclaration deviendrait
18 donc la cote P-741.

19 **- PIÈCE COTÉE P-741 -**

20 Le témoin 570, Madame Charlotte Nayassit, sa
21 déclaration serait la pièce P-742.

22 **- PIÈCE COTÉE P-742 -**

23 Le témoin 571, Marie-Louise Niquay, sa déclaration
24 serait sous... déposée sous la pièce P-743.

25 **- PIÈCE COTÉE P-743 -**

1 [REDACTED] sa déclaration

2 serait déposée sous la cote P-744.

3 - PIÈCE COTÉE P-744 -

4 Le témoin 573, Francesca Petiquay-Ambroise,
5 serait déposée sous la cote P-745.

6 - PIÈCE COTÉE P-745 -

7 Le témoin P-574, Sylvain Pharand, serait
8 déposée sa déclaration sous la cote P-746.

9 - PIÈCE COTÉE P-746 -

10 Le témoin 575, Joseph Jean-Denis Pinette, sa
11 déclaration serait cotée sous la cote P-747.

12 - PIÈCE COTÉE P-747 -

13 Le témoin 576, Frank Pinette, sa déclaration
14 serait déposée sous la cote P-748.

15 - PIÈCE COTÉE P-748 -

16 Le témoin 577, Éliane Quitich, sa déclaration
17 serait déposée sous la cote P-749.

18 - PIÈCE COTÉE P-749 -

19 Le témoin 578, Jean-Yves Riverin, dépôt de la
20 déclaration sous la cote P-750.

21 - PIÈCE COTÉE P-750 -

22 Le témoin 579, Daniel Sivuarapik, déclaration
23 dépôt sous la cote P-751.

24 - PIÈCE COTÉE P-751 -

25 Le témoin 580, Samantha Tenasco, déclaration

1 déposée sous la cote P-752.

2 - PIÈCE COTÉE P-752 -

3 Et Monsieur le Commissaire, ça compléterait ce
4 matin le dépôt des déclarations. Pour informer le
5 public, en fait, certaines informations, certaines
6 déclarations ont fait l'objet d'un caviardage qui a
7 été soumis aux parties en fait pour confirmation
8 qu'il n'y avait pas d'erreur et de leur accord. Et
9 dans les cinq à dix jours suivant ce matin, les
10 déclarations seront mises en ligne sur notre site
11 internet, évidemment sous réserve, là, des délais
12 techniques nécessaires.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Hum, hum. Alors je vous remercie puis je tiens à
15 souligner aussi que dans le cas des déclarations
16 qui sont déposées sans que les témoins s'expriment
17 *viva voce* ou de vive voix à l'audience devant moi,
18 les gens peuvent prendre pour acquis que je lis
19 toutes ces déclarations-là. J'en tiendrai compte.
20 Alors c'est tout comme si leur témoignage avait été
21 livré à l'audience devant moi. De toute façon,
22 c'est produit, c'est public et j'en tiendrai
23 compte.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Parfait. Je vous remercie, Monsieur le

1 Commissaire. Je vais...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Je vous remercie.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Je suggérerais une très, très brève suspension pour
6 changer de procureur et introduire le témoin.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors merci, Maître Barry-Gosselin. On va
9 suspendre quelques minutes, le temps que le
10 prochain témoin nous rejoigne avec les procureurs
11 qui le feront entendre. Alors suspension quelques
12 minutes.

13 SUSPENSION

14 -----

15 REPRISE

16 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

17 La Commission reprend.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors bonjour de nouveau. Alors tel que prévu,
20 nous allons maintenant procéder à l'audition des
21 témoins pour ce matin. En tout cas, je vais
22 demander au procureur de s'identifier étant donné
23 les changements.

24 **Me ARIANNE MARTEL,**

25 **PROCUREUR DE LA COMMISSION :**

1 Ariane Martel pour la Commission.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Bienvenue, Maître Martel.

4 **Me ARIANNE MARTEL :**

5 Merci.

6 **Me PAUL CRÉPEAU,**

7 **PROCUREUR DE LA COMMISSION :**

8 Bonjour, Paul Crépeau pour la Commission.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bienvenue, Maître Crépeau.

11 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

12 Bonjour à tous, Maxime Laganière pour le Directeur
13 des poursuites criminelles et pénales.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bienvenue à vous aussi.

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

17 **PROCUREUR DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

18 Bonjour, Marie-Paule Boucher pour la Procureure
19 générale du Québec.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Bienvenue Maître Boucher.

22 **Me DENISE ROBILLARD,**

23 **PROCUREUR DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

24 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
25 générale du Québec.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bienvenue, Maître Robillard. Alors en fait c'est
3 au niveau des procureurs de la Commission que le
4 changement s'est opéré. Alors Maître Martel, vous
5 allez nous présenter le prochain témoin?

6 **Me ARIANNE MARTEL :**

7 Absolument. Donc bonjour. Aujourd'hui, on a le
8 plaisir d'entendre Monsieur Jean Vicaire qui est
9 actuellement directeur du Service de police de Lac-
10 Simon mais qui a été longtemps agent de liaison
11 autochtone à la Sûreté du Québec également, bon,
12 qui viendra nous parler de ses deux... bien de
13 plusieurs expériences aujourd'hui. Mais avant de
14 le laisser se présenter puis nous faire part de son
15 parcours, j'aimerais déposer quelques pièces.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui, allez.

18 **Me ARIANNE MARTEL :**

19 Donc tout d'abord le document nommé DG-0211-A,
20 Suicide en cellule à Lac-Simon. C'est un document
21 qui provient du corps de police de Lac-Simon.
22 C'est en réponse à une demande d'informations. Je
23 vais le coter sous la pièce P-753.

24 - PIÈCE COTÉE P-753 -

25 Le curriculum vitae de Monsieur Jean Vicaire,

1 donc à P-754.

2 **- PIÈCE COTÉE P-754 -**

3 Le rapport du coroner A-30... A-306576
4 caviardé sous P-755.

5 **- PIÈCE COTÉE P-755 -**

6 Les statistiques criminelles de 2018 de Lac-
7 Simon sous P-756.

8 **- PIÈCE COTÉE P-756 -**

9 Le plan quinquennal 2018-2023 de Lac-Simon sous
10 P-757.

11 **- PIÈCE COTÉE P-757 -**

12 Attention, les parties qui ont reçu le document
13 via PSD, ce document était nommé Plan quinquennal
14 2011-2015 mais en fait on réfère... c'est pas,
15 c'est pas 2011-2015, ça va être 2018-2023.
16 L'évaluation du nouveau poste de police, P-758.

17 **- PIÈCE COTÉE P-758 -**

18 L'entente de service SP Lac-Simon, P-759.

19 **- PIÈCE COTÉE P-759 -**

20 L'entente bilatérale Québec-Lac-Simon 2016-2018
21 sous P-760.

22 **- PIÈCE COTÉE P-760 -**

23 L'entente bilatérale Canada-Lac-Simon 2016-2018
24 sous P-761.

25 **- PIÈCE COTÉE P-761 -**

1 L'entente tripartite entre Lac-Simon, le Québec
2 et le Canada pour 2014-2018 sous P-762 et
3 finalement le budget 2018-2023 sous P-763.

4 - PIÈCE COTÉE P-762 -

5 - PIÈCE COTÉE P-763 -

6 Donc Monsieur Vicaire maintenant, je vous
7 laisse vous présenter et nous parler de votre
8 parcours.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors bienvenue, Monsieur Vicaire. Peut-être qu'on
11 pourrait procéder à l'assermentation avant d'aller
12 plus loin.

13 -----

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Jean Vicaire
2 Directeur Service de Police
3 Assermenté

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors comme je disais, Monsieur Vicaire, il nous
7 fait plaisir de vous accueillir et nous allons vous
8 écouter attentivement. Votre expérience dans le
9 domaine policier et autres dans la région, Lac-
10 Simon, Val-d'Or, vos antécédents à la Sûreté du
11 Québec et tout ça, bien, ça nous intéresse
12 beaucoup. Alors je vous écoute avec beaucoup
13 d'intérêt.

14 **M. JEAN VICAIRE :**

15 Merci, Monsieur le Commissaire. Alors je
16 commencerai à dire *weli eksitpu'k* en micmac, *kuei*
17 puis bonjour à vous tous. Ma carrière a débuté en
18 1982. Je suis originaire de Listuguj qui était
19 anciennement appelé Restigouche en Gaspésie. Je
20 suis un Micmac de cette nation-là. J'ai commencé
21 ma carrière policière au sein de la police
22 amérindienne de '82 à 1989 où j'ai œuvré dans ma
23 communauté natale de Listuguj pendant trois ans et
24 demi et ensuite au quartier général de la police
25 amérindienne à Pointe-Bleue, ce qu'on appelait à

1 l'époque Mashteuiatsh pendant quatre ans.

2 Par la suite, je suis allé à Hydro-Québec pour
3 une période de deux ans comme constable ici même à
4 Rouyn-Noranda, pas loin de Val-d'Or pendant une
5 période de deux ans. J'ai œuvré également par la
6 suite à la Sûreté du Québec où en 1991 j'ai intégré
7 les rangs de la Sûreté du Québec où j'ai été
8 affecté à Amos pendant une période de quatre ans et
9 demi. Par la suite, à Ville-Marie, pendant deux
10 ans. En 1998, je suis promu Caporal au sein de la
11 Sûreté du Québec pour aller œuvrer pour un nouveau
12 poste créé d'agent de liaison autochtone pour la
13 Sûreté du Québec au poste de Matapédia en Gaspésie.
14 J'ai travaillé là pendant une période d'un an et
15 demi.

16 Je suis revenu ici dans la région pour occuper
17 un poste de superviseur de relève pendant une
18 période de quatre mois environ à Malartic où le
19 poste était à l'époque. Et par la suite, je suis
20 allé prendre la responsabilité du poste de
21 Témiscamingue Sud comme responsable de poste à
22 titre de Caporal. J'ai fait ce travail-là pour une
23 période d'environ également un an et demi pour
24 ensuite prendre la relève en 2001 pour aller
25 travailler à Rouyn-Noranda comme agent de liaison

1 autochtone pour l'ensemble du district pour
2 travailler conjointement avec les gens nation crie
3 et nation algonquine. J'ai fait ça jusqu'en 2010
4 et en 2010, j'ai demandé un congé sans solde de la
5 Sûreté du Québec pour aller assurer la direction du
6 corps de police de Lac-Simon. J'ai demandé une
7 première année, alors j'ai fait de 2010 à 2011.
8 J'ai fait 2011 à 2012 et la troisième année, j'ai
9 terminé en 2013. J'avais demandé une continuation
10 mais à l'époque, la Sûreté du Québec, pour des
11 raisons de gestion, ils ont décidé que je devais
12 revenir à la Sûreté. Alors je suis retourné à mes
13 anciennes fonctions d'agent de liaison autochtone à
14 Rouyn-Noranda où j'ai œuvré jusqu'en 1900... en
15 2016, en janvier.

16 En 2016, de janvier, j'ai quitté la Sûreté à la
17 retraite et puis je suis allé travailler pour le
18 corps de police régional cri dans la communauté de
19 Chisasibi. Et puis j'ai œuvré là pendant un an et
20 demi. J'ai assumé des fonctions de responsable au
21 niveau du soutien administratif et opérationnel et
22 j'ai terminé avec un grade de Lieutenant au sein de
23 cette organisation-là que je suis fier d'avoir fait
24 un passage avec ces gens-là également.

25 Par la suite, j'ai eu une possibilité de

1 revenir en région et l'opportunité s'est présentée
2 pour reprendre la direction du corps de police de
3 Lac-Simon et je suis là depuis un an et je
4 travaille maintenant comme directeur au sein de
5 l'organisation du corps de police de Lac-Simon
6 depuis le mois d'août 2017.

7 **Me ARIANNE MARTEL:**

8 Merci beaucoup. Donc j'aimerais commencer par
9 parler de votre passage à la Sûreté du Québec en
10 tant qu'agent de liaison autochtone. Pouvez-vous
11 d'abord me parler un peu du rôle et des tâches que
12 vous aviez à accomplir en tant qu'agent de liaison
13 lorsque vous étiez à la SQ?

14 **M. JEAN VICAIRE:**

15 L'essentiel du rôle, c'est de créer et de maintenir
16 des liens dans le quotidien autant avec les élus
17 que les différentes ressources communautaires au
18 sein de la communauté et les corps policiers
19 autochtones dans le quotidien, les directeurs, les
20 gens qui sont quotidiennement avec nous en lien et
21 on doit créer des liens pour s'assurer que dans une
22 des premières fois que je l'avais assumé, c'était
23 dans le contexte de la création du corps de police
24 de Pikogan. Alors à l'époque, j'avais été demandé
25 de faire de l'encadrement autochtone qu'on faisait,

1 là, à l'époque, le terme était l'encadrement pour
2 débuter le corps de police en 1996 alors que
3 j'étais affecté au poste d'Amos. Et puis le rôle
4 était autant de maintenir et de créer un corps de
5 police autonome assurant sa pleine gestion complète
6 et entière. Alors dans le quotidien, si je peux
7 résumer, là, c'était mon rôle au sein du district à
8 Rouyn-Noranda et dans le cadre de mes fonctions que
9 j'ai œuvré à Matapédia également pour créer des
10 liens et maintenir des liens au sein de la nation
11 micmaque.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Vous étiez agent de liaison lors de la fermeture du
14 poste de Winneway, du poste de police autochtone de
15 Winneway?

16 **M. JEAN VICAIRE:**

17 Effectivement, en 2006, j'étais affecté à Rouyn-
18 Noranda et j'étais affecté à la liaison avec les
19 Premières Nations, oui.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 Est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu de
22 cet événement-là?

23 **M. JEAN VICAIRE:**

24 À ma souvenance, ce que je peux vous dire, Monsieur
25 le Commissaire, c'est qu'à l'époque, la communauté

1 était en pleine période de renouvellement d'entente
2 tripartite et les pourparlers entre les deux
3 paliers sont devenus corsés, ce qui a fait en sorte
4 que malheureusement, le 31 mars de cette année-là,
5 la décision a été prise par les instances
6 gouvernementales de mettre fin à l'entente
7 tripartite. Et pour moi, à l'époque, je me disais:

8 « Bien ça va être seulement pour une
9 courte période considérant que c'est
10 juste une mésentente puis éventuellement
11 on va venir à être en mesure de continuer
12 et de poursuivre avec un corps de police
13 autochtone et qu'on soit là
14 partiellement, temporairement, pour
15 donner des services au sein de la
16 communauté. »

17 Mais encore aujourd'hui, ce corps de police-là
18 n'existe plus.

19 **Me ARIANNE MARTEL:**

20 Comment est-ce que la desserte a été effectuée au
21 début?

22 **M. JEAN VICAIRE:**

23 La desserte a été... première des choses, quand
24 qu'on... quand que la Sûreté du Québec prend une
25 desserte policière comme celle-là, elle la prend en

1 opération spéciale, ce qu'on appelle. Alors c'est
2 des gens d'ailleurs ou de la MRC de Témiscamingue
3 qui prend la desserte en opération spéciale, ce qui
4 veut dire c'est des gens qui sont assignés à cet
5 endroit-là. Et à l'époque, on avait placé des
6 gens, quatre par relève, ce qui veut dire quatre de
7 jour, quatre de nuit, avec un responsable à partir
8 du poste local de Ville-Marie pour desservir la
9 communauté. À ma souvenance, ça a duré environ
10 cinq à six ans comme ça avec une desserte, là, d'un
11 service 24 heures sur place, répondant uniquement
12 aux besoins de la communauté. Aujourd'hui, ce
13 que... et par la suite, ce que j'ai remarqué, c'est
14 qu'on a diminué et on a pris la décision de plutôt
15 s'enligner vers une desserte régulière et normale,
16 ce qui veut dire qu'à l'intérieur d'une
17 augmentation d'environ dix effectifs
18 supplémentaires au poste de la MRC de
19 Témiscamingue, on a décidé de combler la desserte
20 en utilisant ces dix ressources-là pour intervenir.
21 À l'heure actuelle, ce qu'on a comme services,
22 c'est... les services sont donnés, les gens sont
23 sur appel, ce qui veut dire qu'ils se déplacent
24 comme les communautés avoisinantes lorsqu'il y a un
25 événement, lorsqu'il y a des situations qui

1 nécessitent un déplacement et une intervention
2 policière.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Donc au début, il y avait quatre policiers de jour,
5 quatre policiers de nuit. Donc on peut dire que
6 c'est une desserte qui est assez complète, là, ça
7 suffisait aux besoins de la communauté?

8 **M. JEAN VICAIRE:**

9 Assez complète pour une population d'environ, à ma
10 souvenance, là, de 400 personnes, oui.

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12 O.K. Puis est-ce qu'il y avait des raisons qui
13 expliquaient une desserte de ce niveau-là, tu sais?

14 **M. JEAN VICAIRE:**

15 C'est sûr que comme je vous dis, là, les
16 pourparlers étaient corsés, la situation, moi, pour
17 avoir travaillé conjointement avec autant les élus
18 de la communauté et les intervenants de la Sûreté
19 du Québec, c'est... c'est... les discussions
20 étaient pas faciles parce qu'on reprenait le
21 territoire. On reprenait la desserte. Les élus de
22 la communauté n'étaient pas favorables à ça. Ça...
23 on a tenté par tous les moyens de mettre ça le plus
24 agréable possible de prendre cette desserte-là mais
25 je vous dis, ça faisait pas l'affaire des gens de

1 la communauté, c'est évident. Mais malgré ça,
2 nous, notre obligation à l'époque c'était de
3 desservir cette communauté-là considérant que la
4 décision avait été prise de mettre fin à l'entente
5 tripartite.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 En tant qu'agent de liaison dans cette situation-
8 là, quel a été votre rôle?

9 **M. JEAN VICAIRE:**

10 Mon rôle, c'est d'essayer de travailler puis de
11 faciliter. Imaginez-vous, là, qu'on décide du jour
12 au lendemain que le corps de police issu des
13 Premières Nations n'est plus présent dans la
14 communauté. Le lien autant de faire les appels,
15 d'informer la population, de vraiment leur dire
16 qu'on est là... pour moi, à l'époque, comme je le
17 disais tout à l'heure, Monsieur le Commissaire,
18 c'est que c'était temporaire. C'était temporaire.
19 Alors dans mon idée à moi, c'est d'essayer de
20 favoriser les liens avec les gens que j'avais
21 préalablement établi des liens pour leur faire
22 comprendre que nous étions là pour les supporter
23 dans la difficulté d'avoir perdu leur Service de
24 police, hein. Il faut comprendre ça. Et puis,
25 justement de leur dire que notre présence va être

1 en mesure de favoriser le maintien de l'ordre dans
2 la communauté.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Je comprends que vous aviez... la Sûreté avait à ce
5 moment-là huit policiers, là, quatre de jour,
6 quatre de nuit plus un responsable?

7 **M. JEAN VICAIRE :**

8 Oui, effectivement, un responsable.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Qui s'occupait spécialement de la Winneway, là.

11 **M. JEAN VICAIRE :**

12 Oui, de la gestion, oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Et qu'est-ce qu'il y avait comme effectifs à
15 Winneway avant?

16 **M. JEAN VICAIRE :**

17 Ce qu'il y avait comme effectifs auparavant,
18 c'était quatre policiers en totalité avec un
19 service de disponibilité, ce qui veut dire que les
20 policiers travaillaient pas nécessairement 24
21 heures mais ils étaient disponibles à répondre aux
22 appels parce qu'il y avait un lien direct. Alors
23 c'est toute la dynamique de différence entre
24 maintenant que les gens faisaient appel avec un...
25 ce qu'on a appelé un bascule d'appel de l'ancien

1 numéro du poste de police vers le Centre de gestion
2 des appels de Rouyn-Noranda où ils devaient
3 communiquer avec ces gens-là alors qu'avant, il y
4 avait une communication directement avec les
5 policiers, direct dans la communauté. Alors si je
6 prends l'exemple de Lac-Simon, quand qu'on...
7 quand je travaille quotidiennement avec les
8 policiers, j'ai... on connaît tout le monde, fait
9 qu'on connaît les adresses, on connaît le... c'est
10 vraiment un service personnalisé. Alors c'est
11 toute la dynamique qui est complètement différente.
12 Et je vous dirais qu'à l'époque, le Chef de la
13 communauté m'avait demandé, lors d'une rencontre,
14 de faire le tour de l'ensemble de la communauté
15 pour les informer, pour dire que l'ensemble des
16 résidences et je l'ai fait pour informer les gens:
17 « Voici la nouvelle desserte. » Et je vous dirais
18 que certains étaient mécontents. Certains étaient
19 pas contents mais je veux dire soulagés qu'il y
20 avait quand même une desserte d'une force policière
21 qui allait quand même continuer les services. Fait
22 que j'ai fait ce travail-là pour... quand qu'on
23 veut créer des liens, bien on essaie par tous les
24 moyens de favoriser ce lien-là, autant avec les
25 élus, les gens de la communauté, les différents

1 services, santé, éducation et tout ça, d'essayer de
2 combler ce... cette desserte-là, là, pour... puis
3 encore aujourd'hui, bien c'est encore desservi par
4 la Sûreté mais dans un contexte totalement
5 différent.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Est-ce qu'il y a une raison qui explique, en fait,
8 qu'après cinq ans les quatre policiers de jour, de
9 nuit se sont retirés de la communauté puis ça a été
10 une desserte qui était plutôt faite à partir du
11 poste de la MRC Témiscamingue?

12 **M. JEAN VICAIRE:**

13 C'est des décisions, c'est des décisions qui se
14 sont faites, là, à force de voir l'évolution du
15 dossier puis de prendre les décisions à diminuer
16 les coûts, hein, parce qu'il y a eu une question de
17 coûts également, là. Quand qu'on parle de quatre
18 policiers dans une communauté et on se retrouve
19 avec des policiers à temps supplémentaire et à
20 temps et demi et à temps double, là, c'est sûr que
21 c'est des coûts très importants. Alors il y a eu
22 réaménagement au niveau de la structure. Mais moi
23 j'ai toujours dit comme agent de liaison des
24 Premières Nations au niveau de la Sûreté, c'est
25 qu'il aurait fallu de prendre l'avantage alors

1 qu'on était sur ce type de police-là avec un paquet
2 de ressources, de se rapprocher de la communauté.
3 On en avait quatre de jour, quatre de nuit, se
4 présenter dans les écoles, relations
5 communautaires. Mais le mandat était plutôt de
6 répondre aux appels et d'assurer une présence une
7 fois à l'heure et desservir à partir de... le
8 village voisin, dans le sous-sol d'une église puis
9 c'était le type de police. Alors ça... pendant au
10 moins cinq ans, ça a pas... on aurait pu favoriser,
11 je crois, profondément les liens avec les gens de
12 la communauté au lieu de... à un moment donné, j'ai
13 utilisé le mot « *syndrômer* ». Il y en a qui sont
14 devenus *syndrômés* parce qu'ils me voyaient arriver
15 dans la communauté pour aller faire un plein
16 d'essence dans la station service de la communauté
17 puis le véhicule de patrouille venait me voir puis:
18 « Êtes-vous ici pour négocier pour qu'on quitte
19 ou... » Moi, j'ai aucun pouvoir de négocier ça,
20 là, c'est des ententes qui... mais vous voyez un
21 peu l'impact de voir un peu, là, la création qu'on
22 a faite avec ce type d'interventions-là policières
23 qui, selon moi, n'étaient pas adaptées à la réalité
24 et au service des besoins de la collectivité.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Puis en somme, si on se résume, il y a un corps de
2 police de proximité existant dans la communauté qui
3 disparaît probablement pour des questions de budget
4 puis on se retrouve avec huit policiers au lieu de
5 quatre mais en temps supplémentaire.

6 **M. JEAN VICAIRE:**

7 Oui.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 C'est assez facile de comprendre...

10 **M. JEAN VICAIRE:**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 ... que ça coûtait pas moins cher.

14 **M. JEAN VICAIRE:**

15 Non, effectivement.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Bon. En tout cas, c'est l'impression que ça me
18 fait.

19 **M. JEAN VICAIRE:**

20 Vous vous avez raison dans l'analyse que vous
21 faites, Monsieur le Commissaire, c'est exactement
22 ça et c'est difficile comme agent de liaison
23 autochtone de traiter de ça avec les élus au sein
24 de la communauté puis d'essayer de leur faire
25 comprendre que non, c'est à court terme. Moi,

1 j'avais toujours espoir. J'ai dit: « Ils vont
2 renouveler dans six mois, trois mois, ils vont se
3 rasseoir et puis il va... on va revenir à ce qui
4 existait puis ça va donner une chance aux jeunes de
5 la communauté, à différentes personnes qui vont
6 vouloir promouvoir une carrière policière au sein
7 de la communauté. » Alors qu'aujourd'hui, 12 ans
8 après, on est encore dans la même philosophie et
9 malheureusement, on a moins de présence dans la
10 communauté. Alors moins de présence dans la
11 communauté, si je prends l'exemple de Lac-Simon, on
12 pourrait pas vivre une situation similaire. Et
13 c'est la grande crainte aujourd'hui de dire, si on
14 prend une desserte policière d'une communauté...
15 moi, je parle régulièrement avec des policiers,
16 policières dans les communautés, autant autochtones
17 que la Sûreté que la GRC puis quand qu'on prend ces
18 dessertes-là puis qu'on pourrait se retrouver dans
19 la même situation que les gens ne soient pas
20 protégés de la même façon qu'ils le sont
21 aujourd'hui, avec des corps de police dûment
22 reconnus et à la desserte policière immédiate de la
23 communauté, c'est... faut pas s'en aller vers ça.
24 Faut surtout pas s'en aller vers ça.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1 Puis si je comprends bien aussi, dans cette
2 situation-là, vous aviez le rôle de faire des liens
3 avec la communauté mais vous avez pas
4 nécessairement senti que les policiers qui étaient
5 sur place jouaient ce rôle-là également puis ils se
6 sont investis de...

7 **M. JEAN VICAIRE:**

8 Bien c'est de préparer les gens aussi, là. Le rôle
9 que j'avais également, c'est de préparer autant la
10 gestion, les officiers de la région, de les
11 sensibiliser sur le modèle qu'on devrait adapter
12 considérant qu'on savait pas combien de temps qu'on
13 allait être là, le modèle de police de proximité,
14 d'être proche de la communauté, de respecter les
15 gens. C'est pas toujours facile parce qu'on
16 travaille avec une organisation puis à l'intérieur
17 d'une organisation, c'est des individus qui ont des
18 pensées, des idées qui sont à eux-mêmes, hein.
19 Alors c'est... il y a eu des moments qui ont été
20 plus difficiles que d'autres dans des
21 interventions, dans dans des approches, c'est sûr
22 et certain. Et il a fallu retravailler le modèle
23 pour démontrer que, oui, on est là, on fait de la
24 police mais il faut quand même le faire avec les
25 conditions de la raison première pourquoi qu'on est

1 là. Pourquoi qu'on est là? Parce qu'on a mis fin
2 à une entente; on a mis fin à une entente. Alors
3 il faut pas aggraver la situation. Déjà là que la
4 communauté est pas heureuse dans certains cas
5 d'avoir notre présence, alors il faut pas envenimer
6 la situation, là, par des comportements ou des
7 gestes ou des actions policières qui vont nuire à
8 ces relations-là. Ça fait que dans le quotidien,
9 là, c'est sûr et certain qu'on suivait ça à l'œil à
10 partir de mon travail puis à partir de Montréal
11 également, de sensibiliser les autorités de
12 travailler l'impact, là, d'assurer que les bonnes
13 personnes soient...

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Hum, hum.

16 **M. JEAN VICAIRE:**

17 ... soient assignées. Et ça a aidé parce qu'on
18 avait... à l'époque, heureusement, nous on avait à
19 l'intérieur des rangs de la Sûreté du Québec, on
20 avait deux policiers que je nommerai pas, qui sont
21 issus des Premières Nations. Puis ils ont... ils
22 nous ont aidés énormément.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Qu'on connaît, Monsieur Vicaire.

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 Très bien.

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 Mais je comprends quand vous dites « population pas
4 heureuse de notre présence », vous retournez à
5 l'époque que vous étiez à l'agent de liaison à la
6 SQ, là.

7 **M. JEAN VICAIRE:**

8 Oui, oui.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Pas actuellement.

11 **M. JEAN VICAIRE:**

12 Pas actuellement.

13 **Me ARIANE MARTEL:**

14 La desserte policière est aussi assurée par la
15 Sûreté du Québec dans la communauté de Kitcisakik.

16 **M. JEAN VICAIRE:**

17 Oui.

18 **Me ARIANE MARTEL:**

19 Observiez-vous le même genre de relation entre...
20 avez-vous, en fait, observé, là, un genre de
21 relation lorsque vous étiez agent de liaison
22 autochtone de la communauté de Kitcisakik?

23 **M. JEAN VICAIRE:**

24 Au niveau de Kitcisakik, c'est plus particulier,
25 c'est... ça a toujours été... les gens ont toujours

1 été desservis par la Sûreté du Québec. Il y a eu à
2 un moment donné, là, des complications, à ma
3 souvenance, là, où les gens étaient pas mécontents
4 du service mais voulaient être mieux respectés puis
5 mieux entendus sur les réels besoins de la
6 communauté. Et je me rappelle, entre autres, qu'on
7 avait eu une réunion ici à Val-d'Or, là, avec un
8 officier puis des gens responsables, élus et
9 différentes personnes au sein de la communauté de
10 Kitcisakik puis on était prêts, on était prêts à
11 rencontrer les gens puis de... Moi, je les
12 connaissais depuis plusieurs années, ayant créé des
13 liens. Et l'officier... on a un dialogue entre les
14 gens de la communauté, ils ont des préoccupations:
15 « On aimerait une patrouille de nuit, on aimerait
16 ça que les gens viennent nous voir au Centre de
17 santé. On a peut-être des choses à échanger avec
18 vous. On a peut-être des... des préoccupations sur
19 des sujets d'intérêt de prévention qu'on
20 aimerait - et à ma grande surprise, l'officier,
21 lui, ce qu'il a mentionné c'est que: « On vous
22 dessert mais vous payez pas de taxes. » Fait
23 que... J'ai dit: « Ça va vraiment pas bien. » Ça
24 va... là, là, c'est des propos comme ça, là, on
25 peut pas entendre ça puis surtout, là, dans une

1 rencontre comme celle-là, où les gens nous lancent
2 l'appel pour justement les aider à prévenir le
3 crime, à empêcher que la communauté soit perturbée
4 par des actes de violence puis qu'on a des propos
5 comme ça, je peux vous dire que le lendemain, on a
6 mobilisé des gens au niveau de la hiérarchie
7 supérieure, au niveau des officiers, puis on s'est
8 rendu à Kitcisakik pour remédier à la situation
9 puis les propos. Ça vous donne, comme je vous
10 disais tantôt - c'est ces gestes-là puis ces
11 propos-là qui font en sorte que l'organisation,
12 c'est une organisation mais des propos et des
13 gestes et des actions d'individus nuisent
14 énormément. Et ça, c'en est un cas.

15 **Me ARIANNE MARTEL:**

16 Est-ce que c'est le genre de valeur qui est
17 transportée par la... en fait l'organisation en
18 tant que telle, là? Est-ce que c'est le genre de
19 valeur qu'on veut...

20 **M. JEAN VICAIRE:**

21 Non, parce que les quatre valeurs de la Sûreté, là,
22 pour... je vais essayer de m'en souvenir, là, c'est
23 le respect, la première, professionnalisme, service
24 puis l'intégrité. Ça, c'est les quatre valeurs.
25 Les quatre valeurs qui ont été, je vous dirais,

1 amenées par les employés eux-mêmes de la Sûreté.
2 Ça, c'en est pas une, ça fait qu'agir comme ça ou
3 avoir des propos de cette nature-là vont à
4 l'encontre de ces valeurs-là, les valeurs de
5 l'organisation. Ça, c'est clair.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Est-ce qu'on peut dire aussi que le poste d'agent
8 de liaison autochtone à la Sûreté du Québec est une
9 bonne chose mais qu'il faut aussi que les autres
10 policiers qui sont pas agents de liaison autochtone
11 s'impliquent eux aussi dans les relations avec les
12 communautés que les autres qu'ils desservent?

13 **M. JEAN VICAIRE:**

14 Je dois vous dire qu'on avait développé à l'époque
15 un projet, ce qu'on appelait le projet tandem qui,
16 avant mon arrivée en 2001 avait été créé. Et il
17 s'agissait d'avoir un policier de la Sûreté du
18 Québec d'un poste limitrophe qui agissait comme
19 policier en lien, policier privilégié en lien en
20 plus de l'agent de liaison autochtone au niveau de
21 la Sûreté. Et ça fonctionnait. Je vais vous
22 donner... je vais vous redonner une plus belle
23 image au niveau d'une action qu'on a eu des
24 policiers, policières, là, qui se sont manifestés
25 d'avoir de l'intérêt et de rectifier justement,

1 suite à la mauvaise aventure qu'on a eue avec la
2 rencontre des gens de Kitcisakik pour justement
3 travailler avec ces gens-là et s'approprier des
4 vrais besoins réels de la communauté pour assurer
5 que ces gens-là soient bien protégés. Et ça a
6 fonctionné et ça a fonctionné pour un certain
7 temps. Ce qu'il faudrait, puis moi j'ai toujours
8 dit, l'agent de liaison autochtone, c'est un
9 représentant de l'organisation qui assure un lien
10 privilégié pour les Premières Nations vers
11 l'organisation de la Sûreté du Québec en région en
12 particulier. Mais à l'intérieur, c'est pas
13 uniquement cette fonction-là ou ce poste-là qui
14 peut améliorer les relations. C'est dans le
15 quotidien de l'ensemble des policiers et policières
16 qui doivent eux-mêmes aller de l'avant et le
17 faire... comme je le dis toujours, le faire de
18 façon naturelle. Et comme on le fait quand qu'on
19 rencontre un propriétaire de dépanneur dans le
20 quotidien à Amos ou ailleurs, le faire dans une
21 communauté autochtone de la même façon et d'établir
22 des liens avec les aînés, avec les élus, avec des
23 gens du milieu parce que moi j'ai toujours dit
24 quand les relations deviennent plus corsées, c'est
25 plus facile à ce moment-là d'avoir un dialogue qui

1 est plus ouvert, qui est plus respectable.
2 Dans la situation de Winneway, à titre d'exemple,
3 quand qu'on a des bonnes relations en partant, ça
4 nous aide énormément, au moins d'être capables de
5 rentrer dans la communauté et de s'asseoir avec les
6 gens du milieu. Si je peux vous donner un exemple,
7 là, bien concret, en 1981, il y a eu une
8 intervention massive de la Sûreté du Québec au
9 niveau de la pêche au saumon. Bon. Encore
10 aujourd'hui, ça fait longtemps, là, ça fait plus
11 longtemps que 12 ans à Winneway, là, et puis il y a
12 aucun véhicule identifié marqué qui rentre dans la
13 communauté depuis ces événements-là, on parle de
14 '81. Ça fait que, vous voyez l'impact de... de
15 décisions qui font en sorte que les conséquences
16 sont lourdes et graves parce qu'on parlait de
17 liens, là, qui étaient excellents avant, hein. Il
18 y avait du quotidien. Il s'est même formé un
19 couple d'un membre de la Sûreté du Québec avec une
20 dame de la communauté. Ça fait qu'on peut pas dire
21 que c'est pas des bons liens, hein, Monsieur le
22 Commissaire.

23 Fait que quand je regarde ça aujourd'hui, je me
24 dis... et Kahnawake est dans la même situation. Il
25 faut travailler fort, il y a encore de l'ouvrage,

1 il y a encore des choses que - les quatre valeurs
2 doivent revenir. On doit moderniser nos pratiques
3 un peu comme que l'organisation de la Sûreté a fait
4 quand qu'il y a eu les événements de l'autoroute
5 13, ils ont modifié leurs pratiques pour être mieux
6 en capacité d'intervenir dans ces situations-là.
7 Les Premières Nations, c'est la même chose, c'est
8 la même approche, on doit moderniser nos pratiques
9 et de favoriser l'échange au plus haut niveau, à la
10 Direction générale, de rencontrer les gens de
11 l'APNQL au niveau local, régional, de rencontrer
12 des élus régulièrement, des gens des communautés,
13 lors de... d'activités traditionnelles. C'était
14 bien au pow-wow dernièrement au Lac-Simon, les gens
15 se sont déplacés, des gens qui ont pris la peine,
16 qui se sont déplacés. C'est bien que les gens
17 voient ça. C'est important. Ça fait que ça, là,
18 c'est pas uniquement l'agent de liaison autochtone
19 qui doit être présent dans toutes ces activités-là
20 et ces forums-là pour assurer que l'organisation
21 soit bien représentée et soit à l'écoute et soit
22 proche des communautés.

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 À cet effet-là, en tant qu'agent de liaison à la
25 SQ, vous étiez porteur d'un certain nombre de

1 solutions pour améliorer les relations avec les
2 communautés. Est-ce qu'on vous donnait la place
3 pour émettre, pour donner ces solutions-là, pour
4 proposer des alternatives?

5 **M. JEAN VICAIRE:**

6 Moi, j'étais directement dans... oui, j'étais
7 directement basé à Rouyn-Noranda, alors où le
8 décisionnel régional, à l'époque, la structure a
9 changé aujourd'hui mais à l'époque, j'étais assis
10 directement au pouvoir décisionnel régional et
11 quotidiennement, quand qu'il y avait des, soit des
12 interventions qui avaient mal été ou qui devaient
13 être corrigées au niveau de Winneway ou d'autres
14 endroits. Mais j'étais là avec les décideurs
15 régionaux pour rectifier certaines situations. Et
16 je vous dis encore, moi j'ai un pouvoir de
17 recommandation, hein, on est un service de soutien
18 dans l'organisation. À l'époque, c'était ça.
19 Aujourd'hui, ça a peut-être changé mais est-ce que
20 la valeur ou est-ce que l'importance était mise
21 vers corriger cette situation-là? Et je vous
22 rappellerai qu'on a beau avoir une pensée ou moi je
23 peux avoir une pensée, comment améliorer des
24 relations, mais si des individus qui sont dans ces
25 postes-là n'ont pas la même vision d'améliorer les

1 relations, je vous le répète encore une fois, c'est
2 que c'est là qu'on a un problème, un problème de
3 gestion puis de prendre la ligne directrice, de
4 dire: « Voici la méthode qu'on va faire et qu'on
5 doit suivre. » Et c'est pas... ça a pas toujours
6 été le cas puis malheureusement, dans certains cas,
7 bien on retrouve les situations qu'on a aujourd'hui
8 puis qui sont malheureuses mais moi j'avais un
9 pouvoir de recommandation.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Donc vous aviez un pouvoir de recommandation, donc
12 c'était pas nécessairement l'organisation qui vous
13 écoutait pas, qui vous donnait pas cette place-là
14 mais ça peut être parfois les directions locales?

15 **M. JEAN VICAIRE:**

16 Oui, ce que je peux comprendre maintenant, c'est
17 qu'à l'époque, moi je relevais directement des
18 autorités régionales ici et maintenant, semblerait
19 que les gens relèvent des gens directement de
20 Montréal où il y a une proximité directement de la
21 haute hiérarchie de la Sûreté du Québec. Ça va
22 peut-être amener une différence où les décisions
23 peuvent être prises à un très haut niveau et à un
24 niveau plus sérieux.

25 Mais moi, je reviens à dire que tant et aussi

1 longtemps qu'on ne prendra pas la peine de
2 rencontrer à différents niveaux, au niveau de
3 l'ensemble du territoire du Québec avec des élus,
4 avec des représentants des communautés, les
5 différents... les femmes autochtones, les
6 différentes ressources qui sont là dans le
7 quotidien et au niveau régional et au niveau local,
8 on risque d'avoir des problématiques de relations.
9 Ça, c'est évident. Ça, c'est dans tous les
10 domaines. Alors... mais la Sûreté du Québec est
11 créée avec un modèle de police de proximité qui est
12 établi, qui est connu, qui est développé. Alors il
13 s'agit juste de l'appliquer au sein des communautés
14 et Kitcisakik, on devrait renforcer notre relation
15 avec ces gens-là dans le quotidien parce que c'est
16 la desserte où les gens ont la responsabilité
17 première de desservir ces gens-là.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 Pour améliorer les liens entre les agents puis les
20 communautés ou les habitants des communautés, est-
21 ce que, bien, en fait, pouvez-vous nous parler de
22 la formation réalité autochtone? Pensez-vous que
23 c'est une méthode qui est efficace afin de
24 renforcer un peu le... le lien entre les gens puis
25 les communautés autochtones?

1 **M. JEAN VICAIRE:**

2 Si je prends mon exemple, là, je l'ai suivi à
3 environ 25 fois et il y avait des choses à l'époque
4 où quand j'ai commencé comme policier en 1980, là
5 où je venais, de la Gaspésie, pour moi, oui, je
6 savais qu'il y avait des Premières Nations qui
7 étaient dans d'autres régions du Québec. Mais
8 toute la question des pensionnats, des... toute la
9 question des revendications territoriales, toute la
10 question des problématiques où il y a eu des
11 perturbations au niveau des désaccords entre les
12 gouvernements autochtones et Québec et Canada,
13 c'était pas autant connu pour moi. Puis je vous
14 dirais que la formation m'a permis personnellement
15 de m'approprier d'une meilleure connaissance des
16 réalités et de l'historique des gens des Premières
17 Nations. Et je pense qu'au sein de la Sûreté du
18 Québec, c'est sûr qu'il y a des efforts qui sont
19 faits, qui sont considérables à dispenser des
20 formations. Est-ce que c'est suffisant?

21 Moi je dis, on peut jamais donner trop
22 d'informations, surtout avec le contexte qu'on a
23 connu ici dans les dernières années et ailleurs en
24 province qu'on doit... on doit renforcer davantage
25 la connaissance, l'histoire des Premières Nations.

1 Il y a quand même une histoire qui est importante
2 et des faits. Tu sais, quand qu'on regarde, là,
3 moi je... c'est la première fois que j'entendais
4 ça, où les gens, les Premières Nations étaient
5 interdites d'aller sur la route 117, là. Il y a
6 beaucoup de personnes qui connaissent pas ça. Les
7 pensionnats, les différents événements comme qu'on
8 parlait de Listuguj, la crise d'Oka, les
9 différentes interventions qui ont causé des
10 problématiques sérieuses, majeures, intenses au
11 niveau des relations. Il faut que ce soit connu,
12 ça.

13 Alors quand qu'on vient pour intervenir puis on
14 prend une desserte policière comme Winneway puis
15 qu'on connaît pas ces choses-là, on connaît pas
16 l'historique des Premières Nations, bien, ça va pas
17 bien pour commencer, hein. On a des risques de
18 perturber nos relations puis de causer plus de tort
19 que de bien. Moi, je dirais que renforcer la
20 capacité, il y en a des cours, il y en a des cours
21 ici à l'université, à l'UQAT ici, qui sont très
22 développés, qui pourraient servir. D'autant plus,
23 moi, je dirais que ça... il faut que ce soit une
24 exigence: « Si tu viens travailler ici en région
25 limitrophe à une communauté issue des Premières

1 Nations, bon, bien, regarde, c'est juste
2 obligatoire que tu aies à suivre cette formation-là
3 et dans les plus brefs délais » parce que ça l'a
4 une conséquence, ça l'a une conséquence importante,
5 on le voit. On voit les... les résultats de...
6 de... de... u manque d'investissement qui a peut-
7 être pas été fait de la façon qu'on aurait dû le
8 faire. Et quand qu'on va intervenir à Kitcisakik,
9 bien il faut quand même connaître un peu la
10 dynamique première de cette communauté-là.
11 Pourquoi qu'elle est là aujourd'hui? Où elle était
12 auparavant? Quand tu connais pas ça, là, à la
13 base, là, t'es dans l'inconnu total, là, de savoir
14 pourquoi que ces gens-là vivent dans ces
15 conditions-là et que c'est important. Fait que
16 définitivement que la formation, là, c'est... moi
17 je vois pas ça comme on devrait. Bon, à chaque
18 année on en fait, à titre d'exemple, là, 30 ici, 30
19 en Gaspésie. Non, moi, je me dis qu'ici, en région
20 limitrophe, Premières Nations, Pikogan, tu sais, on
21 est dans un... on est dans un endroit où... et
22 d'autres également, chez les Atikamekw, chez les
23 Innus, la même chose. Ça devrait être obligatoire
24 qu'on dise aux gens: « Regarde, ces gens-là vont
25 œuvrer quotidiennement avec des gens, que tu sois à

1 Sept-Îles, que tu sois à Val-d'Or, que tu sois dans
2 la région de la Gaspésie, tu vas avoir à transiger
3 dans le quotidien avec les gens des Premières
4 Nations. »

5 **Me ARIANNE MARTEL:**

6 Puis est-ce qu'on l'améliore cette formation-là ou
7 vous la trouvez suffisante comme elle est?

8 **M. JEAN VICAIRE:**

9 Elle a pas... elle a changé d'un peu parce qu'on a
10 un volet historique puis on a un volet qu'on parle
11 de ce que je vous ai énoncé. Il y a une partie qui
12 est opérationnelle maintenant où on parle du volet
13 de comment intervenir puis « Voici les événements
14 où on a eu de la difficulté. » Oui, c'est bon.
15 Mais c'est deux jours. C'est deux jours. Dans la
16 police provinciale de l'Ontario, c'est cinq jours
17 de formation. Alors il y a une différence déjà en
18 partant. Et c'est pas nécessairement des gens,
19 là... j'ai un beau-frère qui travaille à l'OPP pas
20 loin d'ici puis il est... il a eu cinq jours de
21 formation puis c'est important. Il a bien aimé ça,
22 il y avait des choses qu'il connaissait pas. Puis
23 je pense ça l'a aidé à mieux connaître la situation
24 puis c'est important. C'est avec cette éducation-
25 là qu'on va être en mesure de mieux saisir les

1 situations et mieux intervenir et être conscients
2 des réalités des Premières Nations autant dans les
3 régions que... qu'ailleurs, chez les Inuits, chez
4 les Cris. C'est très important. Toute la partie
5 historique des Cris, hein, est importante. Je la
6 connaissais pas. Comme je vous disais, à l'époque,
7 là, j'étais à Restigouche, un petit jeune policier
8 de 19 ans. Des Cris, je connaissais ça un petit
9 peu mais pas assez pour vous démontrer
10 qu'aujourd'hui c'est une nation qui est en pleine
11 évolution et en pleine capacité de détermination
12 solide et puissante. Ça, c'est important, ça.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 Une de vos tâches en tant qu'agent de liaison
15 autochtone, si je me trompe pas, c'est de... donc
16 d'aider à donner les formations pour les réalités
17 autochtones?

18 **M. JEAN VICAIRE:**

19 C'est de participer.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 Participer.

22 **M. JEAN VICAIRE:**

23 Participer et contribuer. Je l'ai fait dans les
24 dernières années pour un peu donner la même
25 philosophie que je viens de vous...

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Hum, hum.

3 **M. JEAN VICAIRE:**

4 ... que je viens de vous dire au niveau de mon
5 expérience, en termes de... Regardez, en 2004, là,
6 on a eu la crise forestière ici avec le peuple
7 Anishinaabe. Ça l'a impacté. Fait quand j'ai
8 parlé tantôt au niveau de Winneway, alors 2004,
9 crise forestière où les gens de Winneway et de Lac-
10 Simon et de d'autres communautés sont impliqués
11 face à cette situation-là. Et 2006, on prend la
12 desserte policière. Fait qu'imaginez-vous, là,
13 déjà nos relations sont plus ou moins favorables,
14 alors on doit prendre la desserte. Alors c'est là
15 qu'est la complexité de l'effort de le faire.
16 Et dans la formation, autant quand qu'on
17 accueillait des nouveaux policiers et policières à
18 Rouyn, bien je donnais une certaine partie
19 d'informations pour leur dire: « Préparez-vous.
20 Est-ce que vous savez qu'on a des peuples
21 Anishinaabe? Si tu viens de Repentigny, pas sûr que
22 tu connais le peuple Anishinaabe autant que je
23 pourrais te l'expliquer et d'autres pourraient.
24 Mais ça, j'ai toujours dit: « Prenez l'avantage
25 d'aller dans les communautés, de rencontrer un Aîné,

1 de rencontrer des gens de la communauté, d'échanger
2 avec eux pour pour vous renseigner et vous
3 informer. » Ça, c'est personnel, ça. C'est comme
4 je disais tantôt, c'est naturel de le faire. Faut
5 être à l'aise de le faire. Puis quand vous allez le
6 faire... il y en a des policiers et policières qui
7 allaient au-devant de ça, qui allaient au-delà de ça
8 pour raffiner leurs relations avec les gens des
9 Premières Nations.

10 Comme je vous disais tantôt, c'est une
11 organisation et à l'intérieur de l'organisation,
12 c'est des personnes qui sont là. Alors c'est
13 l'initiative de tous et chacun de bâtir ces
14 relations-là et d'améliorer, comme on le fait dans
15 le quotidien avec des gens qu'on dessert dans les
16 communautés avoisinantes. Si je prends l'exemple
17 d'être membre de la Sûreté, l'exemple que je disais
18 tantôt, le commerçant, bien c'est important qu'il
19 me connaisse puis que je le connaisse puis je le
20 respecte puis il me respecte puis que s'il a des
21 besoins particuliers, il va me les exprimer parce
22 que j'ai pris la peine d'aller le voir, hein.
23 C'est pas sorcier. C'est pas... les quatre
24 valeurs, c'est tout le temps les mêmes. On peut
25 pas se placer ici puis des autochtones là, hein, ou

1 les Premières Nations. C'est peut-être le cas de
2 certaines personnes qui ont cette problématique-là
3 de tenter de démontrer qu'ils sont supérieurs.
4 Je disais toujours aux policiers à Amos en
5 particulier: « Vous, vous êtes là avec un gros
6 véhicule, un Crown Victoria, vous avez 20 ans puis
7 vous avez tous les pouvoirs possibles et
8 imaginables puis vous arrêtez une personne, vous...
9 vous êtes pas supérieur, là, vous êtes... vous avez
10 un rôle à jouer de respect. Ça, c'est la première
11 lignée de base, là, et le respect va vous
12 revenir. » Ça, c'est sûr et certain. Moi, ça fait
13 36 ans que je suis dans le domaine, fait que je
14 peux vous le dire que ça m'a aidé de respecter les
15 gens.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Comment est-ce qu'elle est reçue cette formation
18 par les gens qui sont en formation?

19 **M. JEAN VICAIRE:**

20 Bien je vous dirais que les dernières expériences
21 quand que en 2015, je trouvais ça.. il y avait
22 des... il y a un propos entre autres, là, que j'ai
23 trouvé ça... par un officier, tu sais. On s'en
24 allait, on se dit... on est... on est à la veille
25 de savoir qu'il y a une diffusion qui va se faire

1 au niveau des événements de Val-d'Or. Puis le
2 propos que j'entends par un officier, c'est de dire
3 que: « Oui, bien moi, j'ai pas rien que ça à faire,
4 moi, venir ici, là, j'ai de l'ouvrage au bureau. »
5 Fait que ça, là, ça l'aide pas. Ça l'aide pas. Et
6 tantôt, quand je disais ça, cette personne-là, elle
7 est le reflet de la gestion décisionnelle et de
8 supervision de personnel que dans le quotidien moi
9 je travaille, *acharnamment* et les agents de liaison
10 travaillent *acharnamment* à la Sûreté du Québec pour
11 éviter de tels propos. Fait que vous voyez que -
12 puis c'est pas, ça fait pas 50 ans ce qui a été
13 dit, ça fait trois ans. Fait que ça, moi, je vous
14 le dis, là, il faut que les choses comme ça soient
15 corrigées immédiatement. Il faut qu'il y ait une
16 ligne directrice par l'organisation de dire... et
17 il y en a, là, au niveau des propos, il y a des
18 politiques de gestion qui existent d'empêcher des
19 comportements, des agissements, des propos comme
20 ça. Il faut que ça arrête. Il faut que ça arrête
21 puis il faut que ça soit dénoncé puis il faut que
22 ça soit... il faut que les gens interviennent.
23 Ceux qui sont en gestion, ceux qui sont
24 décisionnels, il faut que ça arrête parce que si on
25 n'arrête pas ça, qu'est-ce qu'on fait avec le jeune

1 policier et policière, là, qui arrive à 20 ans, qui
2 arrive de Repentigny, de Montréal, d'ailleurs ou
3 même de la région puis qu'on voit que notre
4 supérieur immédiat a ces propos-là? Ça fonctionne
5 pas, malheureusement, là.

6 Je le sais, je gère dans le quotidien autant
7 les policiers issus des Premières Nations au Lac-
8 Simon que des policiers qui viennent de
9 l'extérieur, certains de la région, certains de la
10 région de Montréal. Et c'est une... une des
11 premières choses que je leur dis: « On a des
12 valeurs ici, des valeurs importantes et je veux
13 surtout pas entendre des propos qui vont nuire aux
14 bonnes relations qu'on a établies depuis plusieurs
15 années au sein de cette communauté. Puis ça c'est
16 notre ligne directrice. Puis ça, c'est important
17 que ça soit mentionné à la plus haute sphère de
18 gestion au sein de l'organisation et ça va jusqu'en
19 bas, au local pour dire: « On ne tolère pas ça. »
20 Et ça va éliminer les problématiques qu'on retrouve
21 parfois où certains se permettent de dire des
22 choses qui sont malheureuses et qui sont dites à
23 des personnes qui ont pas le... qui ont pas raison
24 de se faire dire des choses comme ça.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1 Puis cette formation-là, elle a été donnée, vous
2 avez dit, dans la diffusion de l'émission Enquête
3 en 2015, c'est ça?

4 **M. JEAN VICAIRE:**

5 Oui, je vous dirais vers...

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Avant?

8 **M. JEAN VICAIRE:**

9 ... c'était septembre ou octobre.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 O.K. Donc juste avant la diffusion?

12 **M. JEAN VICAIRE:**

13 Oui.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 Puis elle a été donnée dans la région?

16 **M. JEAN VICAIRE:**

17 Oui, c'était donné ici même à Val-d'Or.

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 O.K. Donc est-ce que la SQ, la Sûreté du Québec,
20 en fait, établit des liens? Vous en avez parlé un
21 peu tantôt, là, mais j'aimerais que vous en
22 reparliez un peu, établit des liens au plus haut
23 niveau entre les communautés. Est-ce que cet
24 exercice-là se fait de parler aux hautes - en fait,
25 par exemple, à l'ANQED, là, ou aux dirigeants des

1 communautés ou chefs des communautés directement
2 avec la SQ?

3 **M. JEAN VICAIRE :**

4 Moi, à ma connaissance, alors que j'étais basé à
5 Rouyn-Noranda, je l'ai exprimé à plusieurs reprises
6 de mentionner l'importance que minimalement,
7 annuellement, c'est pas beaucoup annuellement, là,
8 qu'on parte puis qu'on visite les communautés puis
9 qu'on échange, qu'on se présente lors d'activités
10 ou dans l'informel, minimalement qu'on le fasse.
11 Ça s'est fait dans certaines communautés mais c'est
12 pas, c'est pas quelque chose qui est continu.
13 C'est pas quelque chose qui est dans les plans.

14 **Me ARIANNE MARTEL :**

15 On entend beaucoup parler à la Commission, en fait,
16 il y a beaucoup de témoins souvent qui viennent
17 nous raconter qu'ils ont pas eu de contact vraiment
18 avec les policiers dans le cadre d'une enquête qui
19 était en lien avec un membre de leur famille ou
20 avec eux-mêmes puis ils savent pas ce qui est
21 arrivé depuis plusieurs années puis ils ont jamais
22 eu de nouvelles. Comment vous expliquez ça? Si le
23 rôle de l'agent de liaison autochtone c'est de
24 faire les liens entre les communautés puis les
25 citoyens et la SQ, comment vous expliquez ce manque

1 de communication-là?

2 **M. JEAN VICAIRE:**

3 Moi, ce que j'explique à ça, là, c'est que nous,
4 notre rôle, c'est comme je l'ai dit au tout début,
5 c'est qu'on a un rôle, on est le porte-parole au
6 niveau des gens du milieu qui vivent certaines
7 situations, entre autres celle-là où les gens
8 veulent avoir de l'information sur un dossier en
9 particulier ou eux-mêmes sont impliqués ou un
10 membre de leur famille sont impliqués. Alors c'est
11 de créer le lien avec le service ou les services de
12 l'organisation pour permettre le dialogue entre les
13 deux parties. C'est pas chose qui est faite
14 régulièrement. Je l'ai dit dans plusieurs cas.
15 D'ailleurs, on l'avait fait dans une des
16 communautés dans le Nord où les... malheureusement
17 il y avait eu une noyade puis on avait pris la
18 peine de - les gens avaient demandé d'avoir une
19 réponse sur qu'est-ce qui a été fait comme tel par
20 les plongeurs. Et j'ai fait la demande, les
21 plongeurs étaient là puis j'ai fait la demande puis
22 avec la direction puis tout le monde puis je vous
23 dirais que ça a été refait par après alors que
24 j'étais à Chisasibi. Puis savez-vous, ça a pris
25 peut-être quatre heures de plus de présence mais

1 les gens ont été satisfaits, hein, ils ont été
2 satisfaits, ils ont... ça répond pas à toutes les
3 questions, hein. Ça répond pas à toutes les
4 préoccupations puis les... on a quand même perdu
5 quelqu'un, un être cher mais juste le fait qu'on
6 prenne le temps d'expliquer et de donner, parce que
7 pour eux, là, perdre quelqu'un, mais c'est... ou de
8 pas avoir l'information, on est dans l'inconnu.
9 Tu sais, c'est tout gros, là, tous ces organismes-
10 là, le bureau du coroner, la déontologie policière,
11 les allégations criminelles, le Laboratoire de
12 sciences judiciaires et de médecine légale, c'est
13 tous des termes que, oui, moi je connais et
14 d'autres connaissent, la police, la fonction
15 policière mais que des gens du milieu ne
16 connaissent pas nécessairement. Le DPCP, c'est un
17 terme qu'on connaît mais c'est quoi que ça veut
18 dire, ça? C'est quoi la CAVAC au niveau de l'aide
19 aux victimes? Comment est-ce qu'on fait pour
20 arriver à... mais ça, c'est des liens au niveau de
21 l'agent de liaison autochtone qu'on établit. Mais
22 à la Sûreté, quand qu'on arrive des cas de même, et
23 je dois dire encore une fois qu'on doit moderniser
24 nos pratiques.

25 Quand qu'on arrive à des situations où il y a

1 un décès, il y a un événement qui est hors de
2 l'ordinaire, majeur, inquiétant, qui doit... on
3 doit garder un lien directement avec la communauté.
4 Ça doit être fait de façon normale, usuelle, comme
5 une politique de gestion de dire: « On garde un
6 lien avec la famille. » C'est le minimum. C'est
7 le minimum qu'on doit faire et de s'assurer que ces
8 gens-là sont bien informés. Hein, nous, dans le
9 quotidien, au niveau de Lac-Simon, là, c'est une
10 des préoccupations que dans le quotidien on
11 s'assure que les gens sont informés, sont informés
12 dans le sens que: qu'est-ce qui s'est passé dans
13 cet événement-là, dans le maximum qu'on peut leur
14 donner comme informations pour ne pas nuire à
15 l'enquête. Mais c'est apprécié. C'est apprécié
16 puis ça serait apprécié par les gens de la Sûreté.
17 Quand qu'on prend la peine de prendre le temps
18 d'identifier les questionnements que les gens ont,
19 tu sais, quand qu'on dit qu'il y a une dame qui est
20 empêchée de voir son fils à l'hôpital puis qu'on
21 lui donne pas de raisons puis c'est dans le cas
22 d'un décès puis elle veut voir son fils: « Non,
23 vous pouvez pas. » C'est pas comme ça que ça se
24 déroule. C'est pas comme ça. Il faut prendre les
25 moyens qui vont assurer qu'on représente bien et on

1 tente de faire les choses avec respect, avec les
2 quatre valeurs de l'organisation. Avec respect,
3 c'est dans le sens de dire: si ça serait un membre
4 de notre famille, est-ce qu'on ferait les choses de
5 la même façon? Je pense qu'on irait un petit peu
6 plus loin pour essayer de dire: oui, on va faire le
7 petit extra qui est demandé. Je vous dis pas ça
8 parce qu'on devrait le faire parce que c'est les
9 Premières Nations, non. Parce qu'on le ferait
10 normalement, parce que si ça serait un membre de
11 notre famille, on le ferait. Mais si on ferait les
12 choses comme ça, on n'en aurait pas de problèmes.
13 Si on ferait les dossiers comme qu'on devrait le
14 faire à respecter cette approche-là de bien
15 informer les gens puis d'être proches des gens pour
16 qu'ils soient bien informés. Puis ça peut juste
17 profiter d'une belle expérience puis de permettre
18 aux gens... ils ont été soulagés, là, dans le Nord,
19 là, quand qu'ils ont eu l'opportunité de rencontrer
20 les plongeurs personnellement. Ils ont échangé
21 avec eux, ils ont questionné des choses et ils ont
22 eu des réponses. Vous voyez, c'est deux exemples
23 de dire: « Bon, chapeau, on a mis un petit peu plus
24 de temps. » Mais ça a fait qui finalement? Mais
25 ça a profité qu'on a une bonne reconnaissance, ils

1 ont apprécié le travail puis ils ont vu que les
2 gens ont donné le maximum de ce qu'ils pouvaient.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Puis par ailleurs, pour certains événements, c'est
5 dans le Guide de pratiques policières qu'on
6 recommande de garder contact avec la famille?

7 **M. JEAN VICAIRE:**

8 De garder un lien, oui. C'était - nous, nos
9 interventions sont toutes basées dans les
10 communautés au niveau des corps de police
11 autochtone, on s'inspire des Guides de pratiques
12 policières dans le quotidien de nos interventions
13 en adaptant nos interventions, en respectant la
14 culture et les réalités des Premières Nations de
15 cette communauté-là. Ça, c'est sûr et certain.
16 C'est une des premières philosophies qu'on a.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 Comment pourriez-vous décrire la relation entre -
19 actuellement vous êtes Directeur du corps de police
20 de Lac-Simon, comment pourriez-vous décrire la
21 relation entre la Sûreté du Québec et votre corps
22 de police?

23 **M. JEAN VICAIRE:**

24 Moi, je vous dirais que la relation est bonne en ce
25 sens que moi j'ai œuvré 24 ans deux mois au sein de

1 la Sûreté et autant quand j'ai été patrouilleur à
2 Amos, c'est que ça a toujours été naturel et
3 important pour moi d'arrêter quelques instants à
4 Pikogan puis d'échanger avec les policiers et
5 policières qui travaillaient là. T'es à côté, t'es
6 à trois kilomètres. Ici, c'est le même contexte.
7 Les policiers et policières qui oeuvrent dans la
8 région sont les bienvenus de venir voir autant les
9 gens de la communauté. Les relations, je vous
10 dirais, sont bonnes mais j'ai encore espoir de voir
11 qu'ils vont accentuer leur présence. Moi, je suis
12 un membre de la Sûreté, un ancien, puis j'en vois
13 de temps à autre qui viennent dans la communauté
14 mais pour des raisons opérationnelles, pas pour des
15 raisons de relations, de... Quelques fois on va en
16 voir parce qu'il y a des activités au sein de la
17 communauté mais je pense qu'on doit accentuer,
18 surtout avec les événements qu'on a eus dans les
19 dernières années et l'historique de ce que je vous
20 ai énuméré auparavant. Comme on dit toujours dans
21 les Premières Nations, les Premières Nations ne
22 quitteront pas, ne partiront pas, elles vont
23 toujours être là. Et on doit prendre l'opportunité
24 de raffiner nos relations et d'être dans le
25 quotidien. Elles sont bonnes parce qu'on se

1 partage des soutiens autant limitrophes à notre
2 communauté. Il y a un accident sur la route où on
3 est en service 24 heures au Lac-Simon. Alors soyez
4 pas surpris si on est les premiers intervenants au
5 sein de la route 117 parce qu'il y a
6 malheureusement un accident grave ou avec blessés
7 qu'on a à intervenir rapidement. Fait que c'est
8 sûr et certain qu'on a... on a une bonne
9 collaboration, autant d'un côté que l'autre, oui.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Il y a plusieurs individus originaires de Lac-Simon
12 qui habitent Val-d'Or. Trouvez-vous - en fait, ou
13 avez-vous l'impression que la Sûreté du Québec
14 tente de bénéficier de votre expertise ou de
15 conseils, tu sais, vous consulte en fait, là, pour
16 des interventions, pour améliorer leurs relations
17 avec...

18 **M. JEAN VICAIRE:**

19 Je peux vous dire que depuis janvier 2016 où j'ai
20 quitté la Sûreté, il est arrivé à quelques reprises
21 où j'ai eu à donner soit mon opinion ou une façon
22 de faire ou une approche de fonctionnement au sein
23 de l'organisation puis ça me fait toujours plaisir
24 de le faire puis c'est parce que mon rôle, première
25 des choses, je suis issu des Premières Nations puis

1 je veux que les relations soient bonnes. Fait que
2 de partager mon expérience et de favoriser les
3 liens, c'est toujours d'une importance primordiale
4 pour moi. Mais si je peux parler, exemple, là, du
5 PPCMA qui a été une création, je vous dirais, de
6 dernière minute, ça, c'est arrivé tout d'un coup
7 des grands décideurs, si on veut, de Montréal ou la
8 région. Je pense qu'ils étaient plus ou moins au
9 courant au niveau des autorités de la Sûreté où on
10 a décidé ça. Mais encore une fois, je crois qu'on
11 n'a pas compris la philosophie, c'est de dire:
12 est-ce qu'on a consulté les Premières Nations?
13 Est-ce qu'on a pris la peine de savoir comment on
14 pourrait composer cette nouvelle entité-là pour
15 desservir dans un contexte particulier? Ça a pas
16 été fait malheureusement. L'implication est pas
17 là. Alors quoi? Ça fait une réticence. Une
18 réticence parce que, un, on veut se rapprocher, on
19 veut créer des liens, on veut changer, moderniser
20 nos pratiques, une nouvelle approche pour favoriser
21 les liens et de réduire la diversité qu'il peut y
22 avoir au niveau des relations. On peut pas le
23 faire sans la participation et l'implication des
24 Premières Nations. Ça, c'est sûr et certain. On
25 manque totalement, totalement de... la philosophie

1 première de dire si... on doit impliquer les gens.
2 On doit impliquer les gens des Premières Nations
3 parce que ça fonctionnera pas.
4 D'ailleurs, la réticence de fournir des
5 policiers et policières dans cette nouvelle
6 approche-là de la part des communautés des Premières
7 Nations a été non. Faut pas se poser la question
8 pourquoi. On les a pas consultés avant de prendre
9 la décision. Fait que le résultat est là, hein. Je
10 dis pas que c'est... je dis pas que l'approche est
11 pas bonne mais si on veut que ça fonctionne, et moi,
12 je dis toujours: « Oui, on a mis ça en place, est-ce
13 que ça va faire comme l'exemple de Winneway qu'on a
14 mis toute cette approche-là puis dans cinq ans elle
15 est plus là? » Le risque est celui qu'on a des gens
16 qui travaillent dans un poste à trois kilomètres,
17 est-ce qu'ils travaillent dans le quotidien dans ces
18 approches-là, dans ces visions-là, dans ces
19 philosophies-là d'interventions auprès des gens
20 issus des Premières Nations? Je me questionne
21 beaucoup là-dessus parce que le lendemain, la
22 journée qu'on va dire que la desserte va revenir à
23 la normale, si on veut, est-ce qu'on va avoir la
24 même façon, même approche, même dialogue, même
25 ouverture, même respect? Je me questionne beaucoup

1 là-dessus.

2 On peut pas avoir, on peut pas faire une
3 distinction entre une bonne police et quelqu'un qui
4 a un autre rôle complètement, hein. Je ne pense
5 pas que ça peut fonctionner comme ça. Nous, au
6 Lac-Simon, si on prend l'exemple, on a un policier
7 éducateur issu de la communauté qui est très proche
8 des gens, qui va faire tout ce qu'on veut. Hier,
9 ils ont joué à la balle avec les jeunes de la
10 communauté. Ils sont partis en canot. Proximité,
11 pourquoi? Parce qu'on le sait que l'investissement
12 vers la jeunesse, on va réussir parce qu'on va
13 développer des jeunes qui vont, un, être proches de
14 nous, ils vont avoir un meilleur respect pour le
15 corps de police et voir notre participation avec la
16 population en général au sein de la communauté. Et
17 ça, c'est pour ça que je vous dis, là, on n'a pas
18 diversifié nos personnes. Et ça, c'est l'ensemble
19 du personnel qui est impliqué dans le quotidien
20 pour faciliter les liens et de travailler ensemble
21 avec les jeunes. Fait que je veux pas dire que
22 c'est pas une bonne approche au niveau du PPCMA
23 mais la seule crainte que j'ai, c'est qu'il faut
24 pas avoir des gens qui sont spécialisés dans le
25 domaine et par la suite ils disparaissent puis là,

1 on se retrouve avec une situation où le continuum
2 d'intervention et d'approche est oublié.

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Est-ce que, bon, vous dites qu'au début on n'a pas
5 consulté les Premières Nations pour créer le PPCMA
6 ou l'EMIPIC. Maintenant, est-ce qu'on le fait?
7 Est-ce qu'on vous consulte en tant que Directeur du
8 Service de police de Lac-Simon pour avoir des
9 conseils à ce niveau-là?

10 **M. JEAN VICAIRE:**

11 Dans le quotidien, on a des liens avec eux au
12 niveau des interventions et d'échanger dans le
13 cadre opérationnel. Mais je veux dire dans le
14 contexte de l'approche, c'est déjà défini, c'est
15 déjà déterminé. Fait que c'est pas... on n'a
16 pas...et d'ailleurs, comme je vous disais
17 auparavant, c'est que la décision a été prise par
18 de hautes instances au sein de la Sûreté du Québec.
19 Fait que même la région était surprise d'avoir vu
20 la création du PPCMA arriver soudainement dans les
21 parages de la région.

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 On voit encore une fois le manque de lien entre la
24 grande direction puis...

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 Le régional.

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 Oui.

4 **M. JEAN VICAIRE:**

5 Oui.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Vous avez travaillé dans plusieurs postes de la
8 Sûreté du Québec. Est-ce que la gestion,
9 l'approche, les valeurs sont les mêmes dans chaque
10 poste?

11 **M. JEAN VICAIRE:**

12 J'ai eu l'occasion, là, de voyager à peu près
13 partout au Québec. Autant au sein de la police
14 amérindienne qu'avec Hydro-Québec où je connaissais
15 pas les installations hydro-électriques dans le
16 Nord, à la Sûreté et puis chez les Cris également
17 et maintenant avec le Lac-Simon. Je vous dirais
18 qu'il y a une différence. Il y a une différence de
19 culture, d'approche, de... je vous dirais, de
20 volonté, de volonté. Comme je vous disais tantôt,
21 c'est une organisation avec des pensées qui sont
22 différentes à l'intérieur des régions, à
23 l'intérieur des individus qui sont caractéristiques
24 aux endroits.

25 Effectivement, il y a certains policiers et

1 policières qui ont... qui, malheureusement ont pas
2 l'approche qui répond aux quatre valeurs de
3 l'organisation puis ça, ça fait en sorte qu'on a
4 des problématiques à certains endroits. Et à
5 d'autres endroits, comme je vous ai dit, certaines
6 personnes sont allées au-delà et au-devant des
7 problématiques pour trouver des solutions avec les
8 gens, à titre d'exemple, de Kitcisakik et
9 d'ailleurs, tu sais. Fait que ça dépend toujours
10 de la gestion locale, les gens qui sont
11 responsables de ces gens-là. Si eux, ils ont pas
12 la vision de partage, de respect, de relation,
13 d'écoute et de volonté d'améliorer les relations,
14 ça suit en bas au niveau de la desserte, des
15 policiers et policières, ça, c'est sûr et certain.

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Si vous aviez une gestion locale identifiée qui
18 était plus problématique que d'autres, seriez-vous
19 capable?

20 **M. JEAN VICAIRE:**

21 Je pourrais pas. Je pourrais pas vous le dire. Ça
22 ça serait de spéculer, Monsieur le Commissaire,
23 puis là, on n'est pas...

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Pouvez-vous nous parler de la perception du

1 bracelet rouge 144 porté par certains policiers de
2 la Sûreté du Québec dans les communautés?

3 **M. JEAN VICAIRE :**

4 Moi, le bracelet rouge, c'est sûr que je suis parti
5 de l'organisation en 2016. Le bracelet rouge qui
6 est porté par certains policiers et policières
7 représente pour les Premières Nations, moi
8 j'appelle ça un affront. Un affront parce que, un,
9 on est supposé de demeurer neutres. On est censé
10 de respecter les quatre valeurs que je vous ai
11 énumérées. On est supposé de porter... il y a une
12 réglementation qui est toute récente, là, au niveau
13 du port de l'uniforme suite aux choses qui sont
14 mentionnées par le ministère de la Sécurité
15 publique sur comment porter l'uniforme, comment il
16 doit être porté et ce qui est permis d'être porté.

17 Si je prends l'exemple, lors de mon témoignage
18 à Régina dans l'Ouest, dans le cadre des femmes
19 autochtones et filles disparues, j'ai écouté
20 attentivement un responsable, un grand responsable
21 de la Police provinciale de l'Ontario dire que si
22 la même situation se présenterait en Ontario, ils
23 prendraient une action immédiate de faire enlever
24 ce type d'objet-là qui ne faisait pas partie
25 uniquement de l'uniforme en question. Le

1 témoignage de l'officier de la Sûreté du Québec,
2 lui, pour sa part, était de dire: « On veut plutôt
3 convaincre que de contraindre les policiers à
4 l'enlever. » Moi, ma problématique dans ça - et ça
5 c'est personnel à moi - c'est de dire, ça fait
6 trois ans qu'on essaie de convaincre, je pense le
7 temps est venu de se désapproprier de ça, d'enlever
8 ça, pour la simple et unique raison c'est que, pour
9 demeurer neutres, les Premières Nations ne portent
10 rien pour identifier ce qui s'est déroulé en région
11 ici. Alors pourquoi nous, représentants de la loi,
12 on porterait un tel item qui pourrait nuire aux
13 relations? Alors c'est simple. Et d'ailleurs, il
14 y a une législation qui est claire de contraindre
15 et de dire: « Vous ne portez pas ça. »

16 **Me ARIANNE MARTEL:**

17 Concrètement, quel message ça envoie aux
18 communautés?

19 **M. JEAN VICAIRE:**

20 C'est comme je vous disais tantôt, ça l'a fait des
21 messages, si je peux prendre un tournoi de hockey
22 qui s'est déroulé ici à Val-d'Or où certains ont
23 été aperçus, policiers et policières, aperçus avec
24 cette identification-là, les gens des Premières
25 Nations ont demandé aux policiers et policières de

1 l'enlever et sinon de quitter. Et ils ont choisi
2 de quitter. Alors le geste significatif aurait été
3 devant la personne des Premières Nations, ça, ça
4 aurait été un beau geste de l'enlever devant eux.
5 Ça s'est pas fait. Alors c'est pas... ça crée
6 des... ça ne crée pas des bonnes relations. Ça
7 crée une distance davantage qu'on n'a vraiment pas
8 de besoin. On n'a pas besoin de ça.

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 Maintenant, j'aimerais que vous nous parliez un peu
11 du corps de police de Lac-Simon, présenter le corps
12 de police un peu, combien qu'il y a de policiers,
13 ça existe depuis quand.

14 **M. JEAN VICAIRE:**

15 Le corps de police de Lac-Simon, moi je l'ai connu
16 plus particulièrement en 2010 à 2013 où j'ai pris
17 le congé sans solde. Avant ça, bien c'est sûr
18 qu'il y a eu des événements qui se sont déroulés au
19 sein de la communauté où un policier
20 malheureusement a fait feu sur quelqu'un et il y a
21 eu perte de vie par un individu. Le corps de
22 police est constitué actuellement de 20 policiers.
23 Je vous explique pourquoi le nombre: en 2016, il y
24 a eu des événements tragiques en février et en
25 avril. En février, il y a eu la mort d'un policier

1 et par la suite, l'individu qui aurait commis le
2 geste envers le policier s'est enlevé la vie. Deux
3 mois après, les policiers ont intervenu avec un
4 individu et les policiers ont fait feu sur
5 l'individu et la personne est décédée. À l'époque,
6 il y avait deux policiers de jour, deux policiers
7 de nuit. Suite à cela, il y a eu, comme vous
8 pouvez le penser, une intervention importante de la
9 Commission des normes d'enquête de santé et
10 sécurité au travail. Les policiers ont tombé en
11 situation d'arrêt de travail pour des raisons
12 médicales, pour des raisons de santé, pour des
13 raisons multiples. La Sûreté du Québec est venue
14 intervenir suite à ça. La desserte a été assurée
15 par la Sûreté du Québec à ce moment-là, suite aux
16 événements.

17 La CNESST, ce que... dans son ensemble, il y a
18 eu des policiers qui... il y en a qui sont revenus
19 juste récemment, deux ans après les événements.
20 C'est... ils ont été lourdement affectés. Un des
21 policiers qui a été... qui était directement le
22 collègue de celui qui est décédé, qui est revenu.
23 La Commission a recommandé qu'en tout temps, sauf
24 dans certaines exceptions, que les policiers
25 pouvaient être deux. Mais dans la majorité des

1 cas, je vous dirais à 95 %, alors c'est dans le
2 quotidien, on devait être quatre de jour et quatre
3 de nuit. Alors c'est le cas actuellement. Alors
4 j'ai 16 policiers qui couvrent les relèves. Alors
5 ils sont sur des horaires de 12 heures, sept jours
6 de travail, sept jours de congé. J'ai un policier
7 éducateur, j'ai un agent de liaison judiciaire qui
8 s'occupe du lien avec le DPCP régionalement ici
9 avec des preuves d'ADN, et caetera et tout le
10 travail qui s'entoure avec ça. Et j'ai un
11 enquêteur et j'ai moi, le Directeur du Service de
12 police.

13 Dans l'entente qu'on avait depuis 2011,
14 l'entente tripartite avec les deux paliers de
15 gouvernement, fédéral et provincial, on avait 12
16 policiers. Douze policiers qui sont pas identifiés
17 par fonction. Ce qu'on dit dans l'entente, c'est
18 12 policiers incluant le Directeur. Je suis le
19 seul qui a un titre et les 11 autres qui sont des
20 policiers. Il y a pas d'enquêteur, il y a pas
21 d'agent de liaison judiciaire, il y a pas aucune
22 autre fonction qui est mentionnée ou déterminée
23 dans l'entente. Suite aux événements, il y a une
24 négociation de deux ententes bilatérales entre les
25 paliers de gouvernement avec le Conseil de la

1 Nation. Deux ententes bilatérales, ce qui veut
2 dire en plus de l'entente sur les services
3 policiers considérant les événements, on doit
4 augmenter la capacité du corps de police local pour
5 faire face à ces événements-là et à augmenter la
6 capacité potentielle des services policiers au sein
7 de Lac-Simon. Alors deux ententes bilatérales.
8 Le gouvernement fédéral investit 300 000 \$ l'année
9 2016-2017 et la même chose pour l'année
10 subséquente, pour le fédéral, 2017-2018, un
11 300 000 \$ d'ajout. Pour la partie du Québec, dans
12 la... 2016-2017, on a investi en plus de l'entente
13 de 1 M\$, l'entente de service de base de
14 1 387 052 \$, on a investi un montant de
15 371 000 \$... 372 000 \$ pour l'année 2016-2017 en
16 supplément. Et pour l'année 2017-2018, du 1^{er} avril
17 au 31 mars, on a investi un supplément de
18 776 923 \$. Dans la dernière année d'opération, on
19 a un budget de 2 463 975 \$. On vient de renouveler
20 la nouvelle entente et on est rendu à 2 316 000 \$
21 pour la première année d'opération. Et je vous
22 dirais qu'on est pas mal chanceux qu'il y a une
23 commission d'enquête qui nous a aidés par le
24 troisième appel à l'action parce que le 1^{er} juin
25 2018, on n'aurait pas eu aucune somme, ni du

1 fédéral, ni du Québec pour continuer les services,
2 et ce, depuis le 31 mars 2018.

3 Fait que, là, on vit sur la partie de 48% du
4 1.3 du budget de l'entente initiale du Québec. Le
5 fédéral n'a pas... pour eux, ils avaient pas à...
6 lors des discussions qu'on a eues avec eux, ils
7 avaient pas à respecter le troisième appel à
8 l'action pour donner leur partie du 52% de la somme
9 initiale, comme le Québec l'a fait au niveau du
10 48%. Si je peux me permettre de parler des
11 discussions qu'on a eues pour renouveler l'entente,
12 on a présenté le plan d'organisation policière
13 qu'on a travaillé très fort avec des différentes
14 ressources de la communauté, l'aspect financier de
15 voir un peu. Et il faut toujours s'inspirer de la
16 dernière année d'opération où l'ensemble des deux
17 paliers de gouvernement ont investi près de 2.5
18 millions de dollars pour assurer qu'on puisse
19 subvenir à nos besoins en sécurité publique pour
20 les communautés et suite aux événements de 2016 qui
21 ont été dramatiques. Dramatiques pour les
22 policiers et policières, dramatiques pour les gens
23 de la communauté et encore aujourd'hui, qu'on
24 travaille très fort pour maintenir un équilibre de
25 service pour assurer que cette communauté-là soit

1 très bien protégée.

2 Je vous dirais que les premières rencontres,
3 le 1^{er} mars, on rencontre puis l'idée était déjà
4 prête, sans lire notre plan d'organisation
5 policière, autant au fédéral que le provincial. «
6 On a 20% à vous donner. Ça fait que c'est... c'est
7 ce qu'on a à vous donner, - bon - mais pouvez-vous
8 prendre le temps de lire notre... notre plan
9 d'organisation policière? »

10 Une autre rencontre à Québec, mais c'est dans
11 le même temps quand qu'on est à Québec le 29 mars
12 qu'ici à la Commission, il y a le troisième appel à
13 l'action qui fait surface et qu'on est en plein
14 dialogue avec ces gens-là. Alors le discours
15 commence à changer au cours de la rencontre qu'on
16 est là. Au début, c'est non. Au début, « Ça se
17 peut. » Puis à la fin: « On a peut-être quelque
18 chose à vous offrir. » Alors... mais même durant
19 ces deux rencontres-là, personne avait pris le
20 temps de lire notre plan d'organisation policière
21 sur notre prévision de cinq (5) ans.

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 Donc sur quoi ils se basaient exactement pour vous
24 offrir un montant?

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 Ça serait juste de prétendre ce qu'ils pensaient,
2 là. Il y a aucun raisonnement de leur part
3 d'explication pourquoi qu'on était rendu à ça alors
4 qu'on... moi, ma logique dans ça, on peut pas
5 diminuer dans... « On peut pas diminuer les
6 services, vous avez investi. » Quand qu'on parle
7 de l'investissement du Québec, là, c'est
8 l'investissement au niveau de l'additionnel de
9 ressources humaines policières. Ça, c'est ça
10 l'ajout de 776 000.

11 **Me ARIANNE MARTEL:**

12 Pour engager d'autres personnes?

13 **M. JEAN VICAIRE:**

14 Pour engager d'autres personnes. Alors t'arrêtes
15 pas en 2018 puis tu dis: « Bon, bien, là, on a
16 terminé » parce qu'on a également nos obligations
17 envers notre partenaire à l'intérieur de ça qui est
18 le syndicat des policiers. Alors on a des
19 obligations envers eux, au niveau des conditions de
20 travail, au niveau des préoccupations de ces gens-
21 là à savoir: est-ce qu'ils vont quand même
22 maintenir leur emploi? Ça, c'est toutes des
23 préoccupations qu'eux avaient aussi, hein. C'est
24 quand même pas juste des... c'est pas juste la
25 partie fédérale-provinciale. Il y a toute la

1 question des gens qui ont œuvré là depuis sept,
2 huit, neuf, dix ans qui... 20 ans où on a cette
3 année, là, souligné son travail de 20 ans au sein
4 du corps de police de Lac-Simon. C'est quand même
5 quelque chose, là. Il a connu des moments très
6 difficiles. Fait que je pense qu'on avait à
7 défendre des intérêts. On va toujours défendre
8 parce que la position qui a été prise, c'est qu'on
9 s'enligne vers une entente parce qu'on a besoin...
10 on pigera pas dans l'éducation puis on pigera pas
11 dans la santé puis on pigera pas dans l'habitation
12 des gens. On sait que déjà dans la communauté, un
13 des problèmes que les gens font face et que nous,
14 lors de nos interventions policières, c'est la
15 surpopulation des gens dans les maisons. Fait
16 qu'on commencera pas à piger dans les différents
17 services pour diminuer leur capacité à eux pour
18 nous permettre de faire de la sécurité publique.
19 Alors le message est assez clair, c'est de dire que
20 quand il y aura plus de moyens financiers, dix
21 mois, 11 mois, bon, il va falloir revenir à la
22 table puis de regarder les manques à gagner pour
23 s'assurer que cette communauté-là soit protégée.
24 Et je vais le dire ouvertement que malgré ces gros
25 chiffres-là, dites-vous une chose qu'on le fait à

1 rabais, Monsieur le Commissaire, parce que demain
2 matin, si la Sûreté du Québec prend le territoire,
3 on se retrouve avec la même situation de Winneway
4 et on va le faire avec quatre policiers de jour,
5 quatre policiers de nuit à temps supplémentaire,
6 au-delà des services réguliers *normals* de la
7 desserte policière ici de Val-d'Or. Alors c'est,
8 je vous le dis et je vous répète les termes d'un
9 négociateur du fédéral à l'époque, il dit: « Jean,
10 vous faites la police à rabais. » Effectivement.
11 On est un peu comme chez Walmart, les prix
12 baissent. Fait que c'est ça la réalité. Ça, cette
13 réalité-là fait en fonction qu'on risque de ne pas
14 servir les gens et de protéger les gens comme il
15 faut. Et ça, c'est une philosophie, une vision et
16 une mission que je ne crois pas. C'est pas vrai
17 qu'on doit diminuer. Et vous le savez, les coûts
18 de formation sont trois fois supérieurs quand
19 j'envoie les gens en perfectionnement. Le cours de
20 base est à trois fois supérieur à celui d'un
21 étudiant d'un corps de police ou partant d'un CEGEP
22 pour aller se former à l'École nationale parce que,
23 supposément, on paie pas le 1% de la masse
24 salariale. C'est pas nous qui a décidé ça que la
25 masse salariale avait un impact avec nos... ça a

1 été prescrit par des autorités autres.

2 Puis quand qu'on parle de l'article 90 au sein
3 de la Loi sur la police, c'est que le gouvernement
4 peut conclure. Il est dangereux le mot « peut »,
5 parce que « peut », là, ça veut dire: « Bien, si ça
6 me tente pas, il y en aura pas d'entente. » Puis
7 il y aura pas d'entente, ce qui veut dire qu'on
8 risque de pas protéger les gens convenablement et
9 équitablement comme qu'on devrait le faire, comme
10 qu'on le fait partout au Québec. Il est là le
11 risque et le risque est important, hein. Les gens
12 doivent être protégés. Ils sont habitués d'avoir
13 un service, un service de qualité, un service qui
14 est à l'écoute. Il est à l'écoute mais il est
15 adapté à la culture et à l'identité de la
16 communauté. Et moi j'ai toujours dit, la richesse
17 au niveau de Winneway, c'est de voir un jeune qui
18 voit l'opportunité un jour de faire partie de cette
19 organisation policière-là de Winneway à l'époque ou
20 de Lac-Simon maintenant, de dire: « Un jour,
21 j'aimerais ça être policier ou policière. » On
22 peut pas perdre ça. C'est une identité qui est
23 présente dans la communauté et elle a une
24 importance majeure au sein de la communauté.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1 Sentez-vous que vos interlocuteurs au MSP, au
2 ministère de la Sécurité publique puis avec le
3 Canada également, comprennent la situation dans
4 laquelle vous êtes, votre réalité, le quotidien des
5 policiers de Lac-Simon?

6 **M. JEAN VICAIRE:**

7 Malheureusement, Monsieur le Commissaire, je dois
8 dire que les gens avec qui on dialogue lors des
9 ententes, sont des gens qui viennent de d'autres
10 secteurs publics, qui ont pas nécessairement fait
11 de la police, qui ont pas œuvré dans le domaine de
12 la police. Ils ont peut-être œuvré dans le domaine
13 de... à titre d'exemple, de la probation, hein, du
14 bureau du coroner, de Santé Canada mais c'est pas
15 des gens qui connaissent directement le contexte de
16 la communauté, le contexte de la police, le
17 contexte de l'importance que régulièrement, nous,
18 avec les procureurs de la Couronne en région ici,
19 l'importance d'avoir un agent de liaison
20 judiciaire. C'est important pour eux autres, hein.
21 On se le fait dire puis ils sont heureux d'avoir ce
22 service-là. Ils sont heureux... la communauté est
23 heureuse d'avoir un policier éducateur. Alors
24 l'identité... l'identification de ces postes-là est
25 malheureusement pas connue et justement avec

1 l'exemple que je vous ai donné, quand qu'on prend
2 pas la peine de faire la lecture d'un document
3 d'importance majeure, critique, important, on s'en
4 va pas dans le bon chemin, pas du tout. Puis c'est
5 la réalité. C'est la réalité pour d'autres
6 communautés. Puis ça, je le dénonce puis
7 malheureusement, tant et aussi longtemps que... je
8 recommande fortement qu'on ait des gens qui sont
9 mandatés, les vrais décideurs qui sont à la table.
10 Nous, quand qu'on négocie, là, la Directrice
11 générale, l'élu qui est à la table, là, ils sont
12 décisionnels. Ils sont décisionnels à dire: « On
13 accepte ce que vous nous proposez », ou, « On
14 refuse ce que vous... »...

15 Mais dans leur cas à eux, quand vous me posez
16 la question, ils sont pas décisionnels. Ils
17 peuvent pas répondre immédiatement à la table.
18 Alors il est là le problème aussi. Qui est
19 décisionnel? Qui contrôle ce que... et comment on
20 évalue de dire qu'un corps de police doit avoir ci
21 ou doit avoir ça et l'impact de ça?

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 Est-ce que... en fait, le taux de criminalité à
24 Lac-Simon, on peut dire qu'il est assez élevé?

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 Il est assez élevé, oui, oui.

2 **Me ARIANNE MARTEL:**

3 Pouvez-vous nous parler un petit peu de ça?

4 **M. JEAN VICAIRE:**

5 Je vous dirais que juste en statistiques
6 criminelles, en 2017, puis ça, je pars de 2017, le
7 1^{er} avril, jusqu'en décembre parce qu'on... le plan,
8 il fallait le préparer avant qu'on pensait de
9 rencontrer les gens en janvier mais il fallait
10 attendre parce que l'annonce était pas faite au
11 niveau du fédéral. Mais on a 1 585 statistiques
12 opérationnelles puis 911 interventions d'ordre
13 criminelles. Alors là-dedans, là, si je peux me
14 référer à ma page, là, c'est de vous dire que les
15 crimes contre la personne, là, ça représente 43 %
16 de nos interventions pour cette même période-là.
17 C'est-à-dire 46 %, crimes contre la propriété, 27 %
18 de notre travail puis quand qu'on parle de crimes
19 contre la propriété, c'est pas des vols de
20 bicyclettes, là, on parle de cas sérieux puis de...
21 c'est des crimes contre la personne, on parle
22 d'agressions sexuelles, on parle de crimes contre
23 la personne, on parle de crimes sérieux qui sont
24 dans le quotidien où on intervient. Puis les
25 autres infractions au niveau du Code criminel où il

1 y a 23 %; 2 % sont d'ordre... au niveau des
2 stupéfiants et 2 % au niveau des infractions
3 criminelles reliées à la circulation: facultés
4 affaiblies et les autres types de crimes qu'il peut
5 y avoir. C'est quand même important, là.

6 Moi, je vous dirais, là, juste cette semaine-
7 là, on a eu des cas qui sont, quand qu'on se
8 présente, là, puis on procède à l'arrestation de
9 quelqu'un, la personne est transférée vers Amos,
10 c'est parce que c'est des délits qui sont
11 importants. C'est des délits où on devait agir, on
12 a agi puis on a agi immédiatement parce qu'on était
13 là puis on est intervenu. Là, on a une présence
14 d'une centrale. Depuis les événements, on a eu à
15 mettre en place une centrale qui était une des
16 recommandations également de la Commission des
17 normes pour dire qu'on a une centrale qui est
18 située à Lévis, près de Québec où l'ensemble des
19 appels vont vers cette centrale-là et sont
20 distribués par la suite au niveau du poste local,
21 au niveau des policiers et policières. Alors ce
22 que ça fait maintenant, c'est pour assurer la
23 sécurité parce qu'à l'époque où l'intervention
24 malheureuse est survenue, le policier était seul
25 avec une radio de communication, sans possibilité

1 d'appeler à nulle part et est vraiment seul. Alors
2 qu'aujourd'hui, il est relié directement,
3 quotidiennement, 24 heures sur 24, avec une
4 centrale d'appels pour justement éviter qu'on ait
5 une situation similaire et au moins il y aurait une
6 capacité. Et maintenant, ils sont quatre policiers
7 en tout temps. Ça fait que c'est la grande
8 différence. Alors on compose avec le nombre
9 d'effectifs et on a été questionné là-dessus.

10 Monsieur le Commissaire, je dois vous dire
11 qu'on a été demandé, imaginez-vous, de dire:
12 « Êtes-vous capables de prendre peut-être votre
13 enquêteur de jour puis de le placer comme
14 patrouilleur pour diminuer dans les effectifs de
15 quatre par jour et peut-être de prendre le policier
16 éducateur. Alors ça prendrait juste... ça
17 couperait vos coûts. »

18 - « Non, j'ai dit, regardez, regardez, là, vous
19 comprenez pas. Les situations sont dramatiques et
20 moi, mon expérience me dit, il y a pas personne qui
21 a demandé ça à Winneway, à l'époque, de dire que,
22 là, on va juste être deux puis on va-tu prendre le
23 superviseur pour venir ici? Non. Je suis en
24 désaccord total avec ça. C'est pas une approche,
25 c'est pas viable puis c'est pas sérieux. Des... de

1 la police à rabais, là, c'est assez, là. On s'en
2 va avec... on fait de la vraie police ici. On
3 assure la sécurité des gens. Hein. C'est pas un
4 dépanneur, c'est une police, c'est un corps de
5 police. »

6 Et j'en reviens à dire la problématique majeure
7 à chaque fois qu'il y a eu des renouvellements, on
8 a été placés au mur de dire le « peut conclure »,
9 là, il est là le problème. Alors on devrait être
10 un corps de police reconnu dans la loi au même
11 titre que la SPVM, que la Sûreté du Québec, que les
12 sûretés municipales au Québec. On va par le même
13 cheminement, la même formation, les mêmes critères,
14 patrouille, gendarme. On est reconnus, diplômés.
15 On devrait pas être différents. Alors on devrait
16 avoir la même reconnaissance.

17 **Me ARIANNE MARTEL:**

18 Puis vous parlez de vraie police. La vraie police,
19 est-ce que ça implique la prévention?

20 **M. JEAN VICAIRE:**

21 La prévention.

22 **Me ARIANNE MARTEL:**

23 Si oui, est-ce que c'est inclus dans les
24 négociations avec le ministère?

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 C'est pas inclus. Pour eux, là, c'est... imaginez-
2 vous qu'après les pourparlers, là, il y a pas peut-
3 être deux mois après, on a eu un colloque à Québec
4 organisé par le ministère de la Sécurité publique
5 et puis là, les gens du fédéral couraient partout
6 pour nous dire qu'il y avait une possibilité de
7 faire une demande additionnelle pour un programme
8 de prévention pour aller chercher 200 000 \$ pour un
9 programme de prévention supplémentaire alors qu'on
10 était en pourparlers. J'ai dit: « Vous avez trouvé
11 ça où là, j'ai dit, il y a deux mois, il y a un
12 mois, vous le saviez pas que ça s'en venait ça? »

13 Et je dois souligner que malgré tous les
14 efforts des bilatéraux, l'investissement
15 supplémentaire que je souligne d'une importance
16 cruciale pour maintenir l'équilibre d'assurer la
17 sécurité des gens de la communauté, mais dans un
18 premier temps, celle des policiers et policières,
19 on n'a pas considéré d'aucune façon le long terme
20 de cette entente-là, le long terme, c'est-à-dire de
21 dire: « On peut vous offrir une entente de dix
22 ans. » - « Oui, une entente de dix ans. » Ce
23 qu'on a conclu, c'est une entente de cinq (5) ans,
24 oui. Mais une entente de dix ans, là, il y a pas
25 personne que... une entente de dix ans, là, on

1 changeait pas le nombre de policiers.

2 Depuis 2011, on était à 11 policiers et un
3 directeur. En 2018, on est encore la même chose.
4 Il y a pas eu d'augmentation, pas d'augmentation au
5 niveau des effectifs. Ce qui veut dire, quand
6 j'identifie un enquêteur, un agent de liaison,
7 c'est pas des fonctions qui sont reconnues dans le
8 cadre de l'entente. C'est une... onze (11)
9 polices, un directeur, et c'est là... ça c'est un
10 des malaises qui est important. Et je dois
11 souligner qu'en 2013, quand j'ai quitté pour
12 retourner à la Sûreté du Québec, le budget était de
13 1 325 000. Quand je suis revenu en 2017, le budget
14 de base était à 1 387 000, une augmentation, là,
15 après quatre ans, de 60 000 \$. Ça fait qu'on
16 peut... des fois on se pose la question: pourquoi
17 qu'on a eu des événements dramatiques?

18 **Me ARIANNE MARTEL:**

19 Vous dites que l'entente prévoit douze (12)
20 policiers incluant un directeur mais vous avez plus
21 de policiers que ça en ce moment à Lac-Simon?

22 **M. JEAN VICAIRE:**

23 On en a vingt (20) actuellement.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Comment est-ce que vous vous arrangez pour payer

1 ces policiers-là?

2 **M. JEAN VICAIRE:**

3 On essaie avec... on a réussi avec le 2,5 M, qu'il
4 nous manquait à peu près 60 000 \$ pour bien finir
5 l'année, et on leur a dit et les élus ont été bien
6 clairs là-dessus, c'est leur position, c'est de
7 dire que, si on en a assez pour fonctionner pour
8 onze mois, dix mois, on va aller jusque-là. Mais
9 par la suite, là, il va y avoir des dialogues puis
10 des discussions pour s'assurer que la communauté
11 soit pas pénalisée au niveau de l'habitation,
12 l'éducation, la santé et les différents services.
13 Il semblerait qu'ils sont d'accord à faire ça.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 En 2008, il y a eu une tragédie qui s'est produite
16 dans la communauté de Lac-Simon. Il y a eu un
17 décès dans une des cellules du poste de police.
18 Pouvez-vous nous parler en fait de comment vous
19 avez réagi à ça? Parce que dans le rapport du
20 coroner, on explique que c'est parce que les
21 cellules sont peut-être désuètes, là, il y a des
22 choses à changer. Comment vous avez eu la
23 coopération du ministère de la Sécurité publique?

24 **M. JEAN VICAIRE:**

25 Monsieur le Commissaire, à l'époque, j'ai commencé

1 en 2010, en avril, comme Directeur et puis
2 l'événement était survenu préalablement, avant mon
3 arrivée. Et moi, dès mon arrivée, avec mon
4 expérience et avec mes connaissances puis avec des
5 dialogues avec certains experts dans le domaine,
6 j'ai pris la décision de ne plus incarcérer
7 personne dans les infrastructures du poste comme il
8 était en 2010, à mon arrivée. Alors j'ai demandé à
9 la Sûreté du Québec ici, au niveau local, de me
10 donner assistance pour nous permettre d'utiliser
11 leurs locaux pour incarcérer les personnes qui
12 étaient... quand qu'on était en besoin de faire la
13 chose suivante pour assurer la sécurité et surtout
14 que je voulais pas qu'on revive une situation
15 malheureuse comme celle qui a été connue en 2008.
16 Parce que de 2008 à 2010, suite à l'événement du
17 décès dans les cellules, aucune réfection. On a
18 ajouté peut-être une caméra, là, mais la conception
19 initiale de cet établissement-là date d'environ 30
20 ans. Pas d'éclairage, pas de ventilation, une
21 salle de bain à même que la cellule dans une,
22 l'autre n'en a pas. Alors la décision était pas
23 difficile, on mettra pas personne à risque. Et les
24 policiers étaient à risque également parce que
25 quand tu faisais le passage, c'était fait comme un

1 genre de L, alors dès que tu passais, c'était juste
2 des barreaux, alors tu avais un risque. J'ai lancé
3 deux écrits au niveau fédéral et provincial
4 dénonçant la situation et surtout recommandant,
5 suite au bureau du coroner qui avait demandé...
6 qu'il ait recommandé des rectifications au niveau
7 des installations. La réponse que j'ai eue, c'est
8 que la responsabilité des infrastructures relevait
9 du Conseil de bande à faire les corrections.

10 Mais je reviens à dire qu'à l'époque, le budget
11 à cette époque-là était de 929 000 \$ annuellement
12 pour la police et on était neuf policiers. Alors
13 imaginez-vous refaire une... des correctifs
14 d'infrastructures à l'intérieur d'un poste de
15 police, avec un budget limité de 929 000, on était
16 dans l'incapacité de le faire. Alors la
17 responsabilité, elle a duré comme ça pendant mes
18 trois années où j'étais directeur. J'ai gardé la
19 même consigne: il y a pas personne qui s'est
20 fait... et on a même fait une valeur ajoutée de
21 faire une entente avec les gens de la Détention au
22 niveau du Palais de justice parce qu'ici, à Val-
23 d'Or, le Palais de justice était en rénovation,
24 alors on a signé un protocole d'entente avec eux
25 pour utiliser, quand la possibilité était de le

1 faire, d'utiliser les blocs cellulaires du palais.
2 Alors c'est ce qu'on a fait également pour
3 justement éviter une situation malheureuse comme en
4 2008. Et c'est ce qu'on a fait. Ça a continué
5 après mon départ de faire les mêmes démarches,
6 d'empêcher tout ça et soudainement, il y a un
7 officier, ce qui m'a été dit par la suite, c'est
8 qu'il y a un officier qui a décidé qu'en 2014, à un
9 moment donné, un vendredi, alors qu'on voulait
10 incarcérer quelqu'un dans les installations de
11 l'entente que j'avais pendant déjà trois ans, il y
12 a plus d'entente, un vendredi à 4 h. Fait que, là,
13 là, on est aux prises avec quelqu'un. Et l'heure
14 où c'est arrivé, le Palais était occupé par une
15 clientèle de prévenus. Alors on peut pas mélanger
16 les deux types de personnes. Alors ils ont attendu
17 dans le véhicule pour jusqu'à tant que le Palais se
18 libère puis là, ils l'ont placé là-dedans. Fait
19 que ça a créé des... ça a pas aidé la situation,
20 là, hein. Deux corps de police que les relations
21 deviennent corsées, là, dans un vendredi après-
22 midi, là, ça va pas bien. Fait que ça l'aide pas.

23 Alors ce qui s'est passé par la suite, ce n'est
24 qu'à ce moment-là que, là, le fédéral a décidé
25 *subito presto* d'injecter des fonds supplémentaires

1 en équipement, en possibilité de réfection
2 d'infrastructures. Et c'est là qu'on s'est
3 retrouvé avec un bloc cellulaire neuf mais on
4 avait, tu sais, ils sont arrivés, selon ce qui m'a
5 été dit, là, on est arrivé puis on devait le faire
6 dans deux mois, là. Fait qu'imaginez-vous, là, on
7 fait la rénovation de votre garage puis là, on
8 change tout ça puis ça, il faudrait que tu aies les
9 plans puis... alors ça s'est fait. Mais de 2008 à
10 2014, ça a pris six ans puis avec ça, c'est sûr et
11 certain, comme vous le savez, Monsieur le
12 Commissaire, il y a eu des poursuites. Il y a eu
13 des poursuites au niveau civil, fait que ça...
14 ça... c'est ça les... fait que juste ça, là, ça
15 fait en sorte que - puis malheureusement le décès
16 de ce monsieur-là qui aurait pu définitivement être
17 évité parce qu'on s'est pas préoccupé de ça,
18 c'était pas une importance. Même là aujourd'hui,
19 là, on négocie des ententes, là, c'est la moindre
20 des choses d'aller voir les installations. Peut-
21 être qu'ils le savent même pas qu'on a un poste de
22 police, tu sais. On négocie puis on est assis là
23 puis: « Savez-vous qu'on en a un? Savez-vous qu'on
24 a des cellules? Savez-vous qu'on prend des
25 empreintes digitales puis c'est envoyé via le

1 système informatique? Puis savez-vous qu'on a
2 besoin de ça? Savez-vous qu'on a besoin d'un
3 alcootest? »

4 C'est pour ça que je vous dis ça prend une
5 expertise policière avec des... des personnes qui
6 sont *connaissants*, experts quand qu'ils sont assis
7 avec nous, qui sont capables de dire... on doit
8 rectifier certaines choses qui sont importantes
9 pour une desserte comme qu'on voit ailleurs au
10 Québec pour respecter le minimum, hein, de dire...
11 les auto-patrouilles.

12 Le ministère de la Sécurité publique, là, en
13 2016, là, ils ont décidé de mettre en place une
14 personne assignée pour venir supporter le corps de
15 police en gestion, en... puis avec ce qui est
16 arrivé en février et en avril. Mais c'est sûr que
17 tout est un peu désorganisé et sous le choc avec
18 les événements, autant la communauté que le corps
19 de police. Fait qu'on envoie cette personne
20 ressource-là qui est mandatée, qui vient voir tout
21 ça, qui est supposée d'amener des correctifs. Mais
22 leur intention, c'est de dire, comme je vous disais
23 tout à l'heure, Monsieur le Commissaire, c'est de
24 dire: « Comment qu'on peut diminuer les coûts?
25 Comment qu'on peut, nous, là, la philosophie, c'est

1 de diminuer les coûts. » Est-ce qu'on peut avoir
2 deux polices comme en 1980... 1943 assis dans un
3 logement, en attendant sur un fauteuil d'être en
4 support avec les... les deux qui sont sur le
5 travail et de venir en aide? Imaginez-vous ces
6 types de plans-là. On est en 2016, là, qu'on pense
7 à des choses comme ça.

8 On a acheté des armes d'Hydro-Québec pour les
9 policiers parce qu'on augmentait le nombre de
10 policiers. On a acheté des armes usagées d'Hydro-
11 Québec que j'ai eu des problèmes avec après, là,
12 parce que le fonctionnement... c'est des armes
13 usagées. Ça a coûté plus cher que les armes que
14 j'ai achetées par la suite qui étaient flambant
15 neuves. C'est juste des exemples que je vous
16 donne. La police à rabais, là, il faut que ça
17 arrête. Ça, c'en est un bel exemple de faire des
18 choses qui, selon moi, n'ont aucune, aucune, aucune
19 logique. Les deux véhicules de patrouille
20 n'avaient... on a pensé aux armes, on n'a pas pensé
21 aux véhicules. Deux véhicules flambant neufs, des
22 VUS qu'on a achetés, aucune radio de communication.
23 Le problème initial de base était la communication
24 quand que l'événement est survenu. On n'a jamais -
25 puis ça, c'est des experts qui viennent nous dire

1 comment faire les choses comme il faut. C'est
2 bien, ça. Malheureusement... heureusement, la
3 communauté a mis fin à cette entente-là. Et là, on
4 est rendu avec une direction, un corps de police,
5 des gens professionnels et avec une écoute
6 attentive des préoccupations de la communauté.
7 C'est ça la première chose qu'on doit faire. C'est
8 pas de s'inquiéter, là, quels équipements qu'on a,
9 là. C'est pas ça. C'est de s'assurer que les gens
10 maintenant, puis ça a jamais été touché, on vient
11 juste de le faire. Moi, j'ai demandé à l'École
12 Nationale de Police: « Ça me prend un cours de
13 superviseur de relève. » Moi, j'ai deux
14 superviseurs, deux sergents qui s'occupent
15 quotidiennement de l'aspect opérationnel. C'était
16 quoi le gros problème qu'on a eu? C'était ça.
17 Puis un des policiers là-dedans, il a été
18 directement impliqué à travailler avec le policier
19 qui a réussi à l'appeler alors qu'il était chez
20 lui, pour intervenir et dire: « Envoie de l'aide. »
21 Il était chez lui, là. Fait qu'il a été affecté
22 par ça. Il y a 5% de sa capacité qui a été
23 affectée selon la CNESST. Et on suit ça de très
24 près maintenant parce que ça a eu un impact. Ça a
25 eu un impact au niveau des familles aussi, les

1 relations avec ses familles-là, les préoccupations
2 au niveau des familles. Tout de rectifier tous ces
3 aspects-là qui... puis là, on regarde des chiffres,
4 on regarde rien d'autre. On n'augmente pas la
5 capacité des policiers. On reconnaît pas qu'il y a
6 un besoin d'enquête, il y a un besoin de... quand
7 qu'on fait des ententes multi, ça prend un expert,
8 là. Il s'en va mon enquêteur, là, il va aller
9 former, il va aller se faire former à l'École
10 nationale de police pour une première fois. Ça
11 fait des années qu'il aurait dû être formé. On
12 s'en va vers ça. Fait que c'est ça les réalités.

13 Puis quand qu'on échange avec des gens qui sont
14 devant nous, qui connaissent plus ou moins ça, si
15 j'ai travaillé à Santé Canada puis je me suis
16 occupé des transports *médicals*, là, je suis pas sûr
17 que... je veux pas abaisser ces gens-là mais je
18 me... « Vous êtes pas dans le bon domaine » puis
19 ça, c'est correct, ça. C'est correct. Moi, je
20 peux pas aller faire accroire que je suis
21 infirmière, là, ou infirmier, hein. J'ai pas cette
22 expertise-là. Fait que je me verrais mal commencer
23 à dicter comment faire les choses. Mais c'est ça
24 la réalité où on se retrouve aujourd'hui
25 malheureusement. Et la réalité qui, tu sais, on a

1 eu la perte d'un policier, la perte du monsieur qui
2 s'est enlevé la vie après et l'autre événement par
3 la suite. C'est pas un gros corps de police, là,
4 j'en ai pas 4 832, là. Je peux pas les placer
5 temporairement à être responsables de tel secteur
6 pour lui donner un petit peu de *loose*. On n'a pas
7 ça cette capacité-là. Il faut faire face à la
8 structure qu'on a en place.

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 Merci beaucoup. À quand remonte la dernière
11 inspection par le ministère de la Sécurité publique
12 dans le corps de police de Lac-Simon?

13 **M. JEAN VICAIRE:**

14 Il y en a jamais eu.

15 **Me ARIANNE MARTEL:**

16 Puis que pensez-vous de ce genre d'évaluation?

17 **M. JEAN VICAIRE:**

18 À l'époque, ce qu'on a eu comme - et les directeurs
19 de police pourraient vous le confirmer également,
20 mes collègues, autant les gens qui sont à la Sûreté
21 du Québec qui travaillent quotidiennement dans le
22 domaine des relations avec les autochtones, à
23 l'époque, la pensée de ça, là, c'est que si jamais
24 qu'on va inspecter un poste de police, hein, comme
25 ministère, si on fait un inspectorat comme qu'on...

1 communément connu, dans la situation du décès aux
2 cellules puis tout ça, bien, ça va coûter de
3 l'argent. Bon. Fait que c'était ça l'excuse puis
4 c'était ça, là.

5 Là, aujourd'hui en juin dernier, on s'est fait
6 informer que, là, on pense de... « Ce serait le
7 temps qu'on le fasse, là, mais on va le faire avec
8 respect. On va le faire de concert puis de faire
9 ça de façon respectueuse, voir si l'administratif,
10 si l'opérationnel est bien fait. »

11 Moi je dis, bien, enfin, mais j'ai quand même
12 une petite crainte par rapport à ça. Mais je peux
13 vous confirmer que ça s'est jamais fait.

14 **Me ARIANNE MARTEL:**

15 Puis cette crainte, c'est quoi? C'est où?

16 **M. JEAN VICAIRE:**

17 C'est la crainte de peut-être maintenant de se
18 renforcer davantage considérant qu'il y a eu peut-
19 être de l'augmentation de budget dans certains cas
20 et d'essayer de diminuer ou de critiquer très
21 ouvertement le fonctionnement des corps policiers
22 autochtones.

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 Alors que le but de ce genre d'évaluation, en fait
25 c'est de déterminer est-ce que c'est conforme? Est-

1 ce que c'est sécuritaire?

2 **M. JEAN VICAIRE:**

3 C'est plutôt d'améliorer.

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 Hum...hum.

6 **M. JEAN VICAIRE:**

7 C'est plutôt d'améliorer. La mission de ça
8 normalement, c'est d'améliorer, de travailler de
9 concert. Et j'espère que cette philosophie-là soit
10 employée pour justement faire de cette façon-là et
11 non pas d'essayer de critiquer. Parce que vous le
12 voyez, là, on a été, un, j'aime pas employer le
13 mot, là, mais mal financés pendant plusieurs années
14 et négligés et oubliés et sans regarder nos vrais
15 réels besoins. Et aujourd'hui, du jour au
16 lendemain, qu'on va décider que: « Tu devrais faire
17 ça comme ça. Puis ça, ça devrait être fait comme
18 ça » alors qu'on est juste... moi, je pense qu'on
19 est juste en train de... regardez, je vous le dis,
20 là, je vais former un enquêteur bientôt, je vais
21 former un superviseur de relève et d'autres
22 communautés vont faire la même chose. On commence
23 juste à prendre un petit peu d'air puis d'essayer
24 de passer à travers les difficultés qu'on a connues
25 par un manque de financement et un manque de

1 respect par les... on l'a vu encore en 2018.

2 Quand qu'on prend pas la peine de lire un plan
3 d'organisation policière, je dis pas qu'il est
4 parfait le plan, là, hein, j'ai consulté des gens
5 comment faire un plan puis je l'ai monté du mieux
6 que je pouvais avec les gens que j'avais dans le
7 milieu puis « Prenez donc la peine de le lire »,
8 c'est la moindre des choses.

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 Vous avez été agent de liaison autochtone avant
11 2016, donc entre 2013 et 2016, je crois. Vous avez
12 quitté le poste de police de Lac-Simon pour
13 retourner agent de liaison autochtone puis avant
14 ça, pendant trois ans, vous étiez directeur à Lac-
15 Simon du poste de police. Dans le cadre des
16 audiences de la Commission, on entend beaucoup
17 parler de la question de la cure géographique.
18 Est-ce que c'est quelque chose que vous connaissez?
19 Qu'est-ce que vous savez en fait de ça?

20 **M. JEAN VICAIRE:**

21 C'est malheureusement des propos que j'ai entendus
22 provenant des policiers et policières que ça...
23 qu'il y en a eu.

24 **Me ARIANNE MARTEL:**

25 Est-ce que ça existe à la Sûreté du Québec?

1 **M. JEAN VICAIRE:**

2 C'est des propos des gens de la Sûreté que j'ai
3 entendus.

4 **Me ARIANNE MARTEL:**

5 O.K. Seriez-vous capable de nous donner plus
6 d'informations à ce niveau-là?

7 **M. JEAN VICAIRE:**

8 J'ai pas d'événement particulier à vous donner mais
9 c'est un sujet et c'est des propos et des gestes
10 qui m'ont été relatés par des policiers de la
11 Sûreté.

12 **Me ARIANNE MARTEL:**

13 Comme on le sait déjà, il y a eu un reportage
14 d'enquête sur les allégations d'inconduites
15 policières commises par des policiers. Ça a été...
16 c'est sorti par... l'émission a été diffusée le 22
17 octobre 2015. Vous étiez Directeur du poste de
18 police de Lac-Simon de 2010 à 2013, est-ce que vous
19 aviez déjà entendu parler de ce genre d'allégations
20 d'inconduites?

21 **M. JEAN VICAIRE:**

22 Oui, j'ai été informé par un élu à l'effet que... à
23 ma grande surprise qui m'informait qu'effectivement
24 qu'il y avait des allégations à l'effet que des
25 agissements de nature sexuelle et autres se

1 déroulaient par des policiers de la Sûreté du
2 Québec. Et dès que j'ai eu cette information-là,
3 moi je relève du... à cette époque-là, là, je
4 relève du... c'est vers la fin, c'est plus quand
5 j'ai quitté le Lac-Simon, j'informe mon supérieur
6 immédiat de la situation et puis à ma grande
7 surprise, je le rencontre et il me dit: « Est-ce
8 que ça peut être... » ...

9 **Me ARIANNE MARTEL:**

10 Le nom d'un policier.

11 **M. JEAN VICAIRE:**

12 ... le nom d'un policier. Là, je suis estomaqué
13 parce que je me dis pourquoi que... là, je
14 l'informe de ça puis il me nomme... est-ce qu'il y
15 a quelque chose que je sais pas que lui sait ou...
16 c'est comme je vous dis, le mot, c'est estomaqué,
17 je suis... je comprends pas. Fait que... mais par
18 la suite, c'est sûr que le déroulement de son rôle
19 à lui, c'est de prendre cette information-là et
20 faire enquête, là, sur les... ce que je lui informe
21 parce que moi, mon rôle, c'est ça, là. C'est quand
22 même...

23 **Me ARIANNE MARTEL:**

24 Mais si on...

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 C'est quand même pas, c'est quand même pas minime,
2 là, l'information qu'il m'a... que j'ai eue. Et
3 moi, ça a toujours été ma réplique normale de...
4 moi, là, faire le lien avec les communautés, c'est
5 de... comme je l'ai dit durant tout mon témoignage,
6 c'est de m'assurer que les gens en autorité soient
7 informés des événements ou des actions ou des
8 gestes de la part de policiers ou policières ou des
9 élus qui ont des préoccupations de dessertes
10 policières d'informer les dirigeants. Ça, là, ça a
11 été comme un automatisme, là, régulier, là, pour la
12 façon de faire.

13 **Me ARIANNE MARTEL:**

14 Est-ce qu'il y a eu un suivi de cette plainte-là?

15 **M. JEAN VICAIRE:**

16 Je pourrais pas vous le dire s'il y a eu enquête.
17 Je sais que la seule chose que je pourrais vous
18 dire, Monsieur le Commissaire, c'est qu'il y a
19 des... il y a eu suite par enquête.

20 **Me ARIANNE MARTEL:**

21 C'était quand environ s'est faite la plainte?

22 **M. JEAN VICAIRE:**

23 Dans les... dans les... dans les mois qui ont
24 suivi, là. Dans les semaines qui ont suivi, là,
25 suite à l'information que j'ai mentionnée.

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 On avait dit que c'était en 2013, plus tôt que
3 2013?

4 **M. JEAN VICAIRE:**

5 À ma souvenance, oui.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 En tenant compte de l'ensemble des actions qui ont
8 été mises en place par la SQ puis par le ministère
9 de la Sécurité publique, à la suite de la diffusion
10 de l'émission Enquête, est-ce que vous considérez
11 que les relations entre la Sûreté du Québec puis
12 les communautés autochtones se sont améliorées?

13 **M. JEAN VICAIRE:**

14 Est-ce qu'elles se sont... je peux pas dire
15 qu'elles se sont détériorées, là. Est-ce qu'elles
16 se sont améliorées? Je vous donnais le contexte
17 tantôt, Monsieur le Commissaire, du PPCMA. C'est
18 une création qui a été faite par... on a comme mal
19 parti la réplique d'essayer d'aider puis de
20 rétablir les relations. Je suis quand même... je
21 le sais qu'au niveau régional il y a eu des
22 changements au niveau de la gestion. Je connais
23 personnellement la personne qui a pris la tête de
24 la région ici puis ça a toujours été une personne
25 qui a été... au niveau de la Sûreté du Québec qui a

1 été très respectueuse envers les communautés. Je
2 suis un peu soulagé de voir ça parce que je me dis,
3 c'est comme je l'ai dit depuis le début de mon
4 témoignage, l'organisation, c'est une organisation
5 mais la force de l'organisation, c'est les
6 individus qui portent le bon message, la bonne
7 vision et la bonne crédibilité de bien représenter
8 et de s'assurer que les quatre valeurs sont
9 respectées et respectables.

10 Ça me... on a du travail à faire. Je parle
11 pour ceux qui doivent continuer, je parle
12 régulièrement, il y a des bonnes choses qui se
13 font. Il y a un policier qui a été récemment nommé
14 pour assurer la continuité des relations auprès des
15 communautés autochtones, qui est issu des Premières
16 Nations. C'est un beau geste important. Il
17 connaît les valeurs, il connaît la dynamique, il
18 connaît les préoccupations et il est très conscient
19 des quatre valeurs de l'organisation mais il peut
20 pas travailler seul. Je vous le dis, on a
21 modernisé nos pratiques dans d'autres sphères
22 d'activités au cours des années à la Sûreté du
23 Québec et on doit le faire encore une fois. Il y a
24 une prise de conscience à prendre sérieuse de
25 l'organisation pour modifier sérieusement les

1 approches envers les communautés et ça, c'est par
2 des dialogues fréquents et avec autant les
3 autorités régionales que les élus qui sont locaux
4 et dans différentes sphères d'activités, Femmes
5 autochtones, et caetera, comme je disais.

6 **Me ARIANNE MARTEL:**

7 Pouvez-vous nous parler de la place des aînés puis
8 l'approche communautaire de Lac-Simon?

9 **M. JEAN VICAIRE:**

10 Récemment, c'est sûr qu'avec la mise en place, ça,
11 on l'a très bien énuméré qu'on a mis en place un
12 comité de sécurité publique au sein de la
13 communauté où on a l'implication d'aînés, de
14 femmes, d'hommes représentatifs de la communauté.
15 Et ça, à chaque assemblée générale annuelle qu'on a
16 avec la communauté, la police a un rôle de
17 présentation à faire sur ses activités et ses
18 services qu'elle a offerts au sein de la communauté
19 et ce qu'elle pourrait offrir davantage au sein de
20 la communauté. Et on présente nos budgets, la
21 façon qu'on opère, le nombre de policiers, la
22 formation reçue par les policiers. On énumère un
23 paquet d'informations à ces gens-là. Les aînés ont
24 un rôle crucial au sein de la communauté et moi,
25 pour travailler quotidiennement avec ces gens-là,

1 je m'inspire beaucoup et je reviens à l'époque
2 où... la première fois où je... un, je suis connu
3 dans la communauté, deux, je connais bien les gens
4 et l'ensemble des policiers, ils se connaissent
5 mutuellement avec les gens de la communauté.

6 C'est, tu sais, quand qu'on rentre à quelque part
7 puis on se connaît par notre prénom, ça fait déjà
8 une bonne différence.

9 Les aînés ont une place importante parce que je
10 les conseille souvent, je leur demande conseil
11 plutôt souvent pour savoir comment qu'on pourrait
12 procéder dans telle et telle situation. Et le
13 comité de sécurité publique va faire en sorte... on
14 a eu une rencontre à date, c'est sûr qu'on va en
15 avoir d'autres mais avec tout le déroulement de nos
16 ententes puis d'essayer de passer à travers ce
17 cheminement-là, on a perdu un peu de temps dans ce
18 cadre-là mais ça va reprendre. On a une assemblée
19 générale qui s'annonce bientôt. On a des choses
20 à... on a un policier éducateur qui a continué. On
21 a des gens de placés à l'UMECO autochtone à
22 Montréal récemment. Fait qu'on n'arrête pas de
23 travailler puis on n'arrête pas de faire contribuer
24 l'ensemble des gens. Les aînés sont très
25 importants pour nous puis autant les autres

1 services, on travaille beaucoup, nous, de
2 concertation avec l'ensemble des services, santé,
3 éducation, quotidiennement puis moi je rencontre
4 les directeurs de chacun des services sur une base
5 assez régulière, lors de rencontres puis on échange
6 puis on est proactif dans nos approches puis ça
7 l'aide énormément. L'ouverture, on est une police
8 de proximité puis de... d'ouverture, ça fait que ça
9 l'aide énormément.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Pouvez-vous nous parler des avantages, des
12 désavantages de la régionalisation des services de
13 police autochtones?

14 **M. JEAN VICAIRE:**

15 Je peux vous dire qu'actuellement, il y a des
16 discussions à des paliers chez des Algonquins pour
17 peut-être voir un jour une police régionale. Moi
18 je dis toujours, la responsabilité relève des élus.
19 Si leur intention est d'aller vers cette avenue-là
20 et ça va être à leur décision et à leur discrétion
21 de vouloir aller vers cette direction-là. On
22 aurait des avantages, c'est sûr et certain, la
23 possibilité de carrière pour les gens, le
24 raffinement de nos services, la participation,
25 l'échange, la contribution de chacune des

1 communautés. Mais moi, je le dis toujours, oui,
2 c'est une bonne chose mais il faut pas qu'on arrive
3 avec les mêmes phénomènes qu'on connaît de faire
4 les choses sans bonnes analyses, sans la
5 participation des gens de la communauté, du milieu
6 pour connaître, un, c'est les gens du milieu qui
7 connaissent, est-ce que c'est une bonne chose?
8 Est-ce que ça serait une bonne structure qui
9 pourrait répondre réellement à nos besoins? Et
10 surtout pas le faire, je vais le redire, en rabais.
11 Faut le faire avec des structures qui sont solides,
12 qui sont capables de répondre aux réels besoins et
13 de, peut-être de reprendre certaines communautés
14 qu'on a perdues, Winneway, prendre la desserte de
15 Kitcisakik, enrichir celle de Pikogan, celle de
16 Lac-Simon et les autres qui voudront bien, Notre-
17 Dame-du-Nord, Témiscamingue First Nation qui
18 voudront bien se prévaloir de ça. Mais ça relève
19 des autorités de leadership locales et les gens des
20 communautés, là, à vouloir avoir ça. Mais c'est...
21 moi, j'ai rien contre ça, là, j'ai seulement 36 ans
22 de service policier puis j'ai juste 55 ans d'âge,
23 alors on a encore un peu de temps à voir le jour si
24 les intérêts sont là.

25 **Me ARIANNE MARTEL:**

1 Pour terminer, je vous demanderais, en fait,
2 Monsieur Vicaire, si vous avez des recommandations
3 à faire, en fait, ou des... avez-vous des
4 recommandations à faire, en fait, à la Commission
5 pour améliorer le Service de police puis les
6 relations entre les services publics et les
7 autochtones?

8 **M. JEAN VICAIRE:**

9 Bien les recommandations, ce serait l'implication,
10 puis ça, je l'ai mentionné lors de mon témoignage,
11 l'implication des autres instances de la Sûreté du
12 Québec dans les relations avec les communautés. Et
13 là, je parle de l'APNQL et les différentes... les
14 Femmes autochtones, les services de santé, et
15 *caetera*, les différentes consultations des
16 Premières Nations avant de prendre des décisions en
17 collaboration avec les Premières Nations afin
18 d'élaborer des plans d'action. L'exemple du PPCMA
19 en est une d'importance. Plus de formation en
20 réalités autochtones, autant au niveau de la Sûreté
21 du Québec que donner l'opportunité aux corps de
22 police issus des Premières Nations, les corps de
23 police autochtones, de bénéficier de cette même
24 formation-là. Alors c'est une considération qui
25 est même pas faite dans le cadre des ententes

1 tripartites alors qu'on le devrait parce qu'on a
2 des gens qui viennent œuvrer chez nous, qui
3 viennent de l'extérieur, fait que c'est bon, hein.
4 Je vous donnais mon exemple de petit policier de 19
5 ans, là, quand j'ai commencé, manque des
6 connaissances à l'époque et je pense que c'est
7 important. Une meilleure écoute des besoins des
8 communautés lors d'échanges avec le ministère de la
9 Sécurité publique, hein, les besoins.
10 Quand je vous disais tantôt on a un problème
11 d'infrastructure, bien on met pas personne à la
12 porte, hein. Nous, régulièrement, là, on a un
13 agent de probation ou une agente de probation qui
14 vient à notre poste, on leur prête des locaux, on
15 est ouvert. Pourquoi? On travaille en
16 partenariat. Puis ça, ça a été mentionné lors des
17 discussions qu'on a eues avec eux, fait qu'on on
18 n'est pas fermé à travailler. Des gens de la CAVAC
19 viennent chez nous, on leur prête des locaux.
20 Pourquoi? C'est tous des partenaires qui sont
21 importants pour nous puis qu'on se permet de bâtir
22 ensemble du travail de concertation et d'améliorer
23 la qualité de vie des gens en matière de sécurité
24 publique. Plus d'implication communautaire de la
25 Sûreté dans la desserte des communautés, exemple,

1 Winneway, hein. On peut pas juste aller là sur
2 appel, hein, parce que c'est pas comme ça. Ça a
3 pas commencé comme ça puis faut pas que ça soit ça
4 aujourd'hui. On a eu l'ajout d'effectifs. Ils
5 sont partis où? Ils sont... je me demande
6 aujourd'hui ils sont allés où ces effectifs-là.
7 Pourquoi qu'ils sont pas dans... attribués
8 directement encore à deux par jour puis aller dans
9 la communauté puis la nouvelle école qui vient de
10 se bâtir, d'être avec les jeunes puis travailler
11 comme nous au Lac-Simon. C'est pas une critique
12 que je fais au niveau de l'organisation. C'est
13 plutôt positif de dire c'est ça la vue de l'avenir
14 de dire les bonnes relations concrètes, solides,
15 durables. C'est ça la voie de l'avenir.

16 La Loi sur la police, il faut être un service
17 essentiel. Le temps est venu de... hein, comme les
18 Cris, ils sont reconnus comme un corps de police,
19 reconnus dans la loi. Les Anishinaabe aussi
20 doivent l'être. Les Micmacs et tous ceux qui
21 veulent bien être reconnus officiellement par leur
22 formation, par leur accréditation doivent l'être.
23 On n'est pas des « peut conclure une entente ». Ça
24 crée de l'inquiétude et de la préoccupation des
25 gens qui travaillent dans le milieu. Quand ça fait

1 20 ans puis t'es pas sûr si on va renouveler une
2 entente, comment tu vas faire vivre ta famille?
3 Comment? C'est tout ça, là. C'est ce qu'on vit
4 dans le quotidien. Ça, faut arrêter ça. Moi,
5 c'est les...

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Hum, hum.

8 **M. JEAN VICAIRE:**

9 Ce que je peux recommander à la Commission puis...
10 et de continuer à travailler puis de formuler des
11 méthodes puis des actions puis d'être proches au
12 sein de la communauté puis on va inviter bientôt le
13 DPCP dans notre communauté lors d'une rencontre des
14 policiers, policières pour justement, parce qu'on a
15 un bon lien, on a un excellent lien, excellent avec
16 les procureurs de la Couronne parce qu'ils savent
17 avec quoi qu'on traite à tous les jours. Ils
18 veulent nous aider. Fait que ça, c'est important.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Dicaire...
21 Monsieur Vicaire. Je vais offrir... le temps
22 avance, je veux peut-être offrir aux procureurs
23 s'ils ont des questions à poser mais...

24 **Me RAINBOW MILLER,**

25 **PROCUREUR DES FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC:**

1 Moi, j'aurais deux questions, Monsieur le
2 Commissaire, des petites questions.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Vous voulez mais... mais c'est très intéressant
5 puis on est serré dans le temps, je vous le dis.

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Bonjour Monsieur Vicaire.

8 **M. JEAN VICAIRE :**

9 Bonjour.

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 Ma question concerne l'événement où vous avez dit
12 que la Chef... la Chef du Lac-Simon était venue
13 vous rencontrer, vous parler, là, des événements
14 concernant des femmes qui auraient allégué avoir
15 été abusées par des policiers. Et vous avez dit à
16 ce moment-là que vous êtes allé voir votre
17 supérieur. Ce supérieur-là, est-ce qu'il
18 chapeautait la région de l'Abitibi? Parce que le
19 Lac-Simon, moi, je sais pas si, par exemple, votre
20 supérieur à Louvicourt ou...

21 **M. JEAN VICAIRE :**

22 Moi, j'étais à ce moment-là, là, j'étais affecté, à
23 ma souvenance, j'étais affecté à la liaison
24 autochtone et puis moi, ce que j'ai fait, j'ai
25 informé un officier de la région.

1 **Me RAINBOW MILLER:**

2 O.K. Donc cette région-là, est-ce que ça
3 comprenait Val-d'Or?

4 **M. JEAN VICAIRE:**

5 À l'époque, ce qu'on appelait ça, c'est qu'on
6 appelait un district.

7 **Me RAINBOW MILLER:**

8 O.K.

9 **M. JEAN VICAIRE:**

10 Et Val-d'Or était à l'intérieur du district.

11 **Me RAINBOW MILLER:**

12 O.K. Je voulais juste une précision sur cette
13 question-là. Et aussi, là, vous avez parlé que des
14 policiers de la SQ, vous, sont venus parler avec
15 vous de la cure géographique. Savez-vous c'est
16 environ dans quelle année? Est-ce que c'était
17 comme en 2000? En 2010 quand on vous a parlé, là,
18 de ces événements-là?

19 **M. JEAN VICAIRE:**

20 Il y a pas personne qui m'a parlé de ça, c'est lors
21 de discussions où des policiers ont dit que des
22 cures de ce genre-là étaient faites.

23 **Me RAINBOW MILLER:**

24 O.K. Et ces discussions-là ont eu... c'était à
25 quelle année environ?

1 **M. JEAN VICAIRE:**

2 Je pourrais pas vous le dire.

3 **Me RAINBOW MILLER:**

4 Vous pourriez pas me dire. Et quand vous avez ces
5 discussions-là avec les policiers, est-ce qu'eux
6 vous ont mentionné qu'ils auraient dénoncé à leur
7 supérieur ces événements-là?

8 **M. JEAN VICAIRE:**

9 Il y a pas eu de discussion à ce niveau-là.

10 **Me RAINBOW MILLER:**

11 O.K. C'est beau. Merci.

12 **M. JEAN VICAIRE:**

13 Merci.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Maître Laganière, avez-vous des questions?

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

17 **PROCUREUR DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET**

18 **PÉNALES:**

19 Je n'aurai aucune question, je vous remercie
20 beaucoup.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 C'est bien. Maître Boucher?

23 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

24 **PROCUREUR DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

25 Je vais avoir des questions, Monsieur le

1 Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Vous avez des questions, O.K.

4 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

5 Bonjour, Monsieur Vicaire. Mon nom est Marie-Paule
6 Boucher, je représente en fait le Procureur général
7 du Québec, donc le MSP et aussi la Sûreté du
8 Québec. Donc je vais avoir des questions sur, en
9 fait, sur deux volets. Donc vos fonctions
10 actuelles, c'est bien Directeur de la police du
11 Lac-Simon?

12 **M. JEAN VICAIRE :**

13 Oui.

14 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

15 Qui est votre employeur?

16 **M. JEAN VICAIRE :**

17 C'est le Conseil de la Nation Anishinaabe de Lac-
18 Simon.

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 O.K. N'est-il pas exact que c'est le Conseil de
21 bande qui fait la gestion des ententes tripartites
22 et incidemment de la gestion des effectifs et non
23 le ministère de la Sécurité publique?

24 **M. JEAN VICAIRE :**

25 Je comprends pas votre question.

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

2 Qui fait la gestion de l'entente tripartite que
3 vous avez... que le Lac-Simon a signée avec le MSP?

4 **M. JEAN VICAIRE:**

5 Ça dépend de quelle gestion que vous parlez.

6 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

7 Donc vous faites une... il y a une entente
8 tripartite signée entre le ministère de la Sécurité
9 publique, le fédéral et aussi le Conseil de bande
10 du Lac-Simon, c'est bien ça, si je comprends bien
11 la situation?

12 **M. JEAN VICAIRE:**

13 La gestion administrative et policière est assumée
14 par le Directeur. La gestion financière est faite
15 par le Conseil.

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

17 Par le Conseil. Parfait. Donc est-ce que... est-
18 ce que vous avez participé à l'ensemble des
19 réunions relativement à la signature de la dernière
20 entente tripartite avec le Lac-Simon?

21 **M. JEAN VICAIRE:**

22 Oui.

23 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

24 Ça veut dire à toutes les...

25 **M. JEAN VICAIRE:**

1 Toutes les rencontres.

2 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

3 Toutes les rencontres. Parfait. Est-ce que vous
4 pouvez nous confirmer que votre employeur a
5 maintenant signé une résolution adoptant cette
6 entente tripartite pour les cinq prochaines années?

7 **M. JEAN VICAIRE:**

8 C'est ce qui a été fait, oui.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Pour quelles années, Monsieur Vicaire?

11 **M. JEAN VICAIRE:**

12 Deux mille dix-huit à 2023.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 O.K.

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

16 Est-ce que vous pouvez aussi nous confirmer qu'à
17 l'intérieur qu'il y a aussi une entente qui a été
18 signée pour un financement ponctuel d'environ
19 200 000 \$ pour les deux prochaines années pour
20 justement vous permettre de continuer à avancer
21 suite aux événements malheureux qui sont survenus
22 au Lac-Simon?

23 **M. JEAN VICAIRE:**

24 Un supplément de...

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

1 Une autre entente de... un supplément de
2 financement ponctuel d'environ 200 000 \$ pour
3 l'année 2018 et l'année... 2018-2019 et 2019-2020
4 pour vous aider, justement, à continuer votre
5 cheminement suivant les événements malheureux au
6 Lac-Simon?

7 **M. JEAN VICAIRE:**

8 Comme j'ai expliqué, Monsieur le Commissaire, lors
9 de mon témoignage, c'est que nous avons un budget
10 de deux point cinq millions environ lors de la
11 dernière avec l'entente initiale de service et les
12 deux bilatéraux, fédéral et provincial, deux point
13 cinq. Là, l'entente, il y a eu un ajout de...
14 l'entente est de 2 116 000 avec l'ajout que vous
15 mentionnez de 200 000 qui nous... et c'est là que
16 le manque à gagner que je vous parlais de
17 200 000 \$.

18 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

19 Parfait. Monsieur le Commissaire, j'aurais un
20 dernier commentaire à faire. Je l'ai déjà fait
21 dans d'autres audiences, si jamais il y a des
22 événements ou des situations qui sont portées à la
23 connaissance de la Commission, on veut quand même
24 vous informer qu'il existe quand même des
25 mécanismes de traitement et de dépôt de plaintes

1 formelles, soit au Service de police concerné, soit
2 au Commissaire à la déontologie policière et que la
3 Sûreté du Québec offre son entière collaboration.
4 Pour ce qui est des propos qui ont été traités
5 notamment par Monsieur Vicaire dans son témoignage
6 aujourd'hui, on veut certainement pas vous rappeler
7 vos obligations en vertu de l'article 260 de la Loi
8 sur la police mais nous vous invitons à communiquer
9 avec la Direction des normes professionnelles afin
10 de faire l'éclaircissement sur les propos que vous
11 venez de mentionner, notamment sur les cures
12 géographiques.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Bon.

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 Merci beaucoup.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Est-ce qu'il y a autre chose?

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 Il y a pas d'autre chose, Monsieur le Commissaire.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Non, très bien. Maître Robillard, ça va pour vous?

23 **Me DENISE ROBILLARD :**

24 Ça va, merci.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Très bien. Est-ce qu'il y a des choses à ajouter,
2 Maître Martel?

3 **Me ARIANNE MARTEL:**

4 Non, merci, Monsieur le Commissaire.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Non. Alors Monsieur Vicaire, je vais vous
7 remercier beaucoup. Je pense que les propos que
8 vous avez abordés, l'ensemble du sujet, tu sais, on
9 a vu... et dans vos recommandations, je vois bien
10 qu'il est important que les communautés autochtones
11 puissent avoir un corps de police de proximité,
12 avoir un corps de police s'il est autochtone, tant
13 mieux, qui va au-devant des gens, qui rencontre les
14 gens, qui parle avec eux, qui écoute ce qu'ils ont
15 à dire. Et si c'est une desserte de la SQ, bien,
16 que les gens se rendent aussi rencontrer les gens,
17 côtoyer les gens, créer des liens. J'ai compris
18 que c'était important, que ça se fasse dans deux
19 sens d'avoir ces contacts-là.

20 J'ai compris aussi que l'implication des hautes
21 instances de la Sûreté du Québec de dégager le
22 désir ou la motivation, et vous parlez des quatre
23 volets de la Sûreté, que les gens aillent au-
24 devant, de les motiver à aller au-devant des gens,
25 à s'approcher, de leur parler. Puis d'ailleurs, je

1 pourrais me permettre de dire que les gens qui vont
2 côtoyer des communautés autochtones vont se rendre
3 compte que les gens sont accueillants, ils sont
4 sympathiques, ils demandent rien qu'à s'exprimer,
5 qu'à parler, qu'à écouter et ça doit se faire dans
6 deux sens.

7 Il y a la formation parce que vous avez abordé
8 cet aspect-là et vous êtes pas le premier à nous en
9 parler. Évidemment, moi, je suis pas... je vais
10 ajouter l'éducation de la population du Québec en
11 général sur les réalités autochtones. Vous disiez:
12 « Moi, je viens d'une communauté autochtone et
13 quand j'arrive ici, les Anishinaabe, c'est une
14 nation que je connais moins, les Cris encore
15 moins. » Alors le jeune policier qui sort de
16 l'École de police, qui va souvent être affecté dans
17 un poste éloigné puis dans le poste éloigné, bien
18 il y a des risques évidents d'être en relation avec
19 des communautés autochtones. La proximité est là,
20 que ce soit Amos, Val-d'Or, Ville-Marie, on va...
21 les gens vont se retrouver, alors la nécessité
22 d'une formation sur ces nations-là.

23 Les réalités autochtones en général, oui,
24 l'histoire mais aussi les nations elles-mêmes dans
25 la région où les gens vont. J'ai compris que ça

1 vous apparaît important et je me cacherais pas pour
2 dire que pour nous aussi, ça paraît important.
3 Alors je suis content de vous l'entendre dire.
4 Vous avez 36 ans d'expérience dans le domaine,
5 alors vous dites: « J'irai pas donner des conseils
6 à une infirmière comment faire les soins à
7 l'hôpital » mais je pense que ce que vous nous
8 dites, vous, avec votre expérience en matière de
9 police puis en matière de police en relation avec
10 les autochtones, c'est important puis j'espère
11 qu'on vous écoute. C'est évident qu'il faut qu'il
12 y ait des choses qui se fassent.

13 Vous avez fait allusion à la Loi sur la police.
14 Vous avez dit: « On est un service essentiel »
15 et... je me souviendrai toujours des propos du Chef
16 Mapachee à Pikogan qui dit: « Je fais un service
17 essentiel, pas un programme. » Vous dites, bon:
18 « On a une entente de cinq ans maintenant. » Mais
19 moi, il m'est apparu évident, au printemps, lors du
20 témoignage du Chef Picard accompagné de Chefs de
21 communautés et de Chefs de police - j'énumérerai
22 pas tout le monde mais... - il y en avait
23 plusieurs, dont le Chef de Winneway entre autres,
24 qui nous a raconté comment les événements s'étaient
25 passés quand son corps de police a disparu. Vous

1 dites: « On regarde pas nos budgets. On regarde
2 pas nos besoins. » C'est exactement ce qu'il
3 exprimait lui aussi. Alors c'est important de se
4 pencher, puis on apprend, au fil de la Commission,
5 que les nations sont différentes les unes des
6 autres. On dit Premières Nations, mais il faut pas
7 mettre tout le monde dans le même sac. C'est...
8 les nations sont différentes. Les communautés dans
9 les nations sont différentes. Les gens doivent
10 être conscients de ça puis prendre la peine, que ce
11 soit au niveau de la police, comme dans les autres
12 domaines, prendre le temps de... de s'asseoir avec
13 chacun pour évaluer leurs besoins, leurs attentes.
14 Puis je me répète peut-être mais faire avec.

15 Vous avez parlé du PPCMA, ça peut être une très
16 bonne chose mais ça a pas été fait après discussion
17 avec des gens des milieux autochtones. On se rend
18 bien compte que si on peut arriver avec des
19 éléments de solution qui sont d'abord discutés avec
20 les leaders autochtones, consultation avec la
21 population puis ensuite faire des choses. C'est
22 généralement pas mal plus gagnant. Faut que ce
23 soit accepté, que ce soit pensé, que ce soit... en
24 fait, il faut faire avec et non pour puis ce sont
25 des éléments que je retiens de ce que vous dites

1 puis évidemment de faire en sorte que les corps de
2 police autochtones soient considérés comme des
3 services essentiels et non pas avec un couteau sur
4 la gorge. Là, vous dites: « On a une entente de
5 cinq ans. » Mais au bout de cinq ans, il arrive
6 quoi? S'il y a pas un renouvellement d'entente à
7 moins que les choses changent, bien ça cesse
8 d'exister. C'est ça la réalité.

9 Puis la recommandation que j'avais faite au
10 printemps, à laquelle vous faites allusion, bien
11 c'était: « Asseyez-vous avec les communautés
12 autochtones qui ont des corps de police. Discutez
13 avec eux de leurs besoins. » Puis au lieu d'avoir
14 l'échéance du 31 mars, parce que certains avaient
15 le couteau carrément sur la gorge ou une... une
16 balle de fusil sur la tête, comme disait mon... mon
17 procureur Crépeau, bien c'est ça, c'est de prendre
18 le temps de s'asseoir puis de pas mettre tout mur à
19 mur. Peut-être Pikogan a des réalités différentes
20 de Lac-Simon. Vous parliez de vos cellules, ces
21 choses-là, là, Pikogan, ils sont à cinq minutes
22 d'établissement de détention. Vous, vous êtes pas
23 mal plus loin puis il y a des communautés innues
24 qui ont pas de route. Fait que c'est l'avion puis
25 avec des policiers en temps supplémentaire. Ça

1 grève un budget assez sérieusement.

2 Bon, en tout cas, je pense tout haut mais je
3 veux vous remercier bien sincèrement d'avoir
4 accepté de partager avec nous, puis en espérant que
5 ça pourra motiver à aider à ce que des changements
6 surviennent, changement d'attitude d'abord. Vous
7 avez parlé des carreaux rouges, des bracelets
8 rouges, tu sais, moi, je l'avais mentionné. Je me
9 souviens qui avait témoigné d'une communauté
10 autochtone à ce sujet-là. J'avais fait un
11 commentaire qui était le suivant: c'est
12 certainement pas le meilleur geste de
13 réconciliation. Je vais me limiter à ça. Je le
14 répète puis je le pense et je souhaite que les gens
15 le pensent aussi. Je répéterai pas ce que vous
16 avez dit concernant la police de l'Ontario puis les
17 commentaires qui avaient été faits lors d'audiences
18 de la Commission d'enquête nationale sur les femmes
19 et les filles disparues où le sujet a été abordé.
20 Mais en tout cas... alors merci beaucoup, Monsieur
21 Vicaire. Je vous souhaite beaucoup de succès et je
22 vous souhaite que vos efforts et ce que vous faites
23 de consultation avec la population, la proximité,
24 les communications avec les aînés qui vous
25 apportent un support, qu'ils puissent vous

1 conseiller, que ça continue puis que ça se
2 développe dans d'autres communautés. Alors merci
3 beaucoup. On est avancé pas mal dans le temps. On
4 va suspendre quelques minutes, ensuite on passe au
5 témoin suivant. Ça va.

6 **M. JEAN VICAIRE:**

7 Merci, Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Merci.

10 **Me ARIANNE MARTEL:**

11 Merci beaucoup.

12 SUSPENSION

13 -----

14 REPRISE

15 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

16 La Commission reprend.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Oui. Alors bonjour. Bonjour de nouveau. Je vais
19 demander aux procureurs de s'identifier étant donné
20 qu'il y a eu quelques changements encore depuis le
21 dernier témoignage.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC,**

23 **PROCUREUR EN CHEF DE LA COMMISSION:**

24 Alors bonjour, Monsieur le Commissaire, Christian
25 Leblanc, procureur en chef de la Commission.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bienvenue, Maître Leblanc.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

4 Merci.

5 **M. ANDRÉ FAUTEUX :**

6 Bonjour, Monsieur le Commissaire, André Fauteux de
7 l'équipe du Procureur général du Québec.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bon. Bienvenue, Maître Fauteux. Je comprends que
10 vous allez vous joindre à nous pour aujourd'hui et
11 demain.

12 **Me ANDRÉ FAUTEUX :**

13 Plutôt demain, oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 O.K.

16 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

17 **PROCUREUR DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

18 Bonjour, Maître Marie-Paule Boucher pour la
19 Procureure Générale du Québec.

20 **Me DENISE ROBILLARD,**

21 **PROCUREUR DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

22 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
23 Générale du Québec.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Bon. Alors bienvenue à vous aussi. Je comprends

1 que vous êtes toujours avec nous. Et Maître
2 Leblanc, vous allez nous présenter le ou les
3 prochains témoins?

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

5 Oui. Alors je vous présente Madame Yvette
6 Wabanonik. Madame Wabanonik est originaire de la
7 communauté Anishinaabe de Lac-Simon vu maintenant
8 Waswanipi mais elle est de la nation algonquine et
9 elle va... elle est accompagnée de son conjoint
10 ainsi que sa fille qui l'accompagnent à titre, là,
11 de support moral.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Hum, hum.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 Et donc je vais la faire témoigner sur deux récits
16 distincts.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors je vais...

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

20 Et on est prêt à procéder à l'assermentation sur la
21 Bible.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui. Je vais demander à la greffière de vous
24 assermenter. Puis je vous souhaite la bienvenue.
25 Je suis heureux de vous recevoir.

1 Yvette Wabanonik
2 Témoin citoyen
3 Assermentée

4 -----

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 Alors Madame Wabanonik, d'abord je vous souhaite
7 également la bienvenue. On a eu l'occasion, là, au
8 téléphone et en personne de discuter donc des
9 récits que vous voulez partager avec nous.
10 D'abord, on va commencer par le récit qui concerne
11 votre frère Maurice. Donc je vous ramène au 17
12 juin 2004.

13 **MME YVETTE WABANONIK:**

14 Hum, hum.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 Et bien je vous laisse raconter, là, comment tout
17 ça ça commence, l'événement qui concerne... on va
18 parler de santé, on va parler de soins reçus à
19 l'hôpital de Val-d'Or, entre autres. Alors je vous
20 laisse peut-être expliquer à Monsieur le
21 Commissaire, là, comment ça commence l'histoire qui
22 concerne Maurice.

23 **MME YVETTE WABANONIK:**

24 Bien, concernant qu'est-ce qui s'est passé le 17
25 juin, pourquoi je l'ai tellement dans ma tête, j'ai

1 fait une fausse couche vers 3 h 30, j'ai fait...
2 j'ai perdu du sang. Je me suis retrouvée à
3 l'hôpital vers 5 h, 5 h 30 et j'ai dû attendre.
4 J'ai vu du monde rentrer dans l'hôpital, ils ont
5 tous passé avant moi et moi j'attendais,
6 j'attendais, je perdais du sang. Je m'en allais
7 aux toilettes, je perdais du sang, beaucoup de
8 sang, deux litres quasiment puis je remplaçais par
9 de l'eau, de l'eau, de l'eau. Et vers 10 h 30, 11
10 h, il y a une ambulance qui arrive. Moi, dans ma
11 tête, je dis: « Bon, il va falloir que j'attends
12 encore. » Je suis retournée chez nous il était 2 h
13 30, 3 h mais la personne qui est arrivée en
14 ambulance, c'était mon défunt frère, Maurice
15 Wabanonik. Ils l'avaient amené parce qu'il avait
16 été battu puis en tout cas, c'est tout ce que je
17 sais sur le moment de cette journée-là. Et nous
18 autres, on est retourné chez nous et mon cousin qui
19 est décédé lui aussi m'a conté qu'est-ce qui lui
20 est arrivé vendredi, samedi et dimanche. Et ça a
21 adonné aussi qu'un agent m'a confirmé les
22 événements, un agent de la SQ de Val-d'Or a
23 confirmé les événements de vendredi, samedi et
24 dimanche.

25 Qu'est-ce qui est arrivé, c'est que le

1 lendemain, mon frère, après son... après qu'il a eu
2 la visite du médecin, ils l'ont renvoyé chez eux
3 après le jeudi soir à vendredi. Vendredi, à 2 h,
4 il était supposé de se présenter au poste de police
5 de Val-d'Or pour déposer sa plainte concernant les
6 attaques qu'il avait subies la veille. Comme ils
7 le voyaient pas venir, les agents ont été chez eux
8 dans son appartement, c'est pas loin d'icitte. Et
9 ils ont rentré puis mon frère, il se plaignait
10 d'avoir mal à la tête. Ils ont appelé l'ambulance,
11 ils l'ont apporté à l'hôpital. Le médecin en
12 question, le même médecin qu'il a vu la veille, il
13 l'a renvoyé chez eux en disant: « Ah! c'est un mal
14 de brosse. Tylenol puis de l'eau, ça va faire. »
15 Ils l'ont renvoyé chez eux.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 Si vous me permettez, Madame...

18 **MME YVETTE WABANONIK:**

19 Oui.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 ... je veux vraiment pas vous interrompre mais
22 juste pour qu'on comprenne bien l'histoire,
23 j'aimerais ça qu'on revienne juste sur le bout que
24 vous... vous venez de parler, les deux premières
25 visites. Donc vous, l'information, vous dites,

1 vous la tenez d'un cousin qui était en fait le
2 colocataire de votre frère Maurice?

3 **MME YVETTE WABANONIK:**

4 Exactement.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 O.K. Donc le... le jeudi soir, votre frère est
7 victime d'une attaque, là...

8 **MME YVETTE WABANONIK:**

9 Hum... hum.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 ... il est... il est battu?

12 **MME YVETTE WABANONIK:**

13 Oui, il a été battu.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 Et donc il est apporté en ambulance à l'hôpital.
16 Ce qui est un peu inusité, c'est que vous, vous
17 étiez là à l'hôpital à cause d'une situation...

18 **MME YVETTE WABANONIK:**

19 Fausse couche.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 ... que vous viviez personnellement?

22 **MME YVETTE WABANONIK:**

23 Oui.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 Dont on reparlera un petit peu tantôt.

1 **MME YVETTE WABANONIK:**

2 Hum, hum.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

4 Une fausse couche, vous l'avez mentionné. Et donc
5 vous avez vu arriver l'ambulance mais vous saviez
6 pas que c'était Maurice?

7 **MME YVETTE WABANONIK:**

8 Non. Je savais pas que c'était lui.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 Donc Maurice arrive en ambulance après avoir été
11 battu. Il voit un médecin qui le retourne chez
12 lui.

13 **MME YVETTE WABANONIK:**

14 Hum, hum. Exactement.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 Comme il avait été victime d'une agression
17 physique, la police est impliquée. On prend... les
18 policiers prennent rendez-vous avec Maurice pour le
19 lendemain?

20 **MME YVETTE WABANONIK:**

21 Oui.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

23 Il devait se présenter donc au poste de police pour
24 aller faire sa déclaration.

25 **MME YVETTE WABANONIK:**

1 C'est ça.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 Il se présente pas. Donc la police décide de se
4 déplacer chez lui?

5 **Mme YVETTE WABANONIK:**

6 Hum... hum.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 Et là, donc à son appartement, il y a Maurice et le
9 cousin qui est le colocataire. Et là, c'est là que
10 vous dites qu'il avait terriblement mal à la tête?

11 **MME YVETTE WABANONIK:**

12 Oui, il avait bien mal à la tête. Ils l'ont
13 retourné en ambulance...

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 À l'hôpital?

16 **MME YVETTE WABANONIK:**

17 ...à l'hôpital.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 Revoit le même médecin?

20 **MME YVETTE WABANONIK:**

21 Le même médecin. Le même médecin lui dit
22 simplement il a mal à la tête, c'est un mal de
23 brosse qu'il a puis Tylenol ça va le soulager.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 O.K. Donc il est retourné une deuxième fois chez

1 lui?

2 **MME YVETTE WABANONIK:**

3 Oui, oui. Ils l'ont retourné chez eux. Et...

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 Donc il se passe quoi ensuite?

6 **MME YVETTE WABANONIK:**

7 Samedi, la même histoire, il souffre vraiment de
8 mal de tête. Mon cousin, il s'inquiétait beaucoup
9 pour lui, il a appelé l'ambulance et encore une
10 fois mon frère est retourné en ambulance à
11 l'hôpital et le même médecin lui a dit: « C'est un
12 mal de tête, c'est à cause de sa consommation
13 d'alcool, la drogue, tout. » Il le retourne chez
14 eux encore. Tylenol, ça donne rien. Il souffre,
15 il souffre, il souffre. Et dimanche, à 2 h de
16 l'après-midi, mon cousin, il appelle...

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

18 Prenez votre temps Madame.

19 **MME YVETTE WABANONIK:**

20 Mon cousin, il appelle l'ambulance. L'ambulance
21 est venue le chercher, il était en train de... il
22 est inconscient et il est parti en ambulance à
23 l'hôpital. Vers 11 h, 11 h 30 le soir, un agent du
24 Lac-Simon vient chez nous, c'est le 3 rue Wabinok
25 au Lac-Simon. Il nous annonce: « Yvette, il faut

1 que tu viennes à l'hôpital, c'est
2 urgent. - « Pourquoi je dois me rendre à
3 l'hôpital? » -« C'est urgent, c'est concernant ton
4 frère Maurice. »

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 Quand vous dites un agent, on parle d'un agent de
7 police, là, du corps de police municipal de Lac-
8 Simon?

9 **MME YVETTE WABANONIK:**

10 Oui, Anishinaabe Takonewini. Et j'étais toute
11 seule à la maison, mon mari était parti travailler
12 puis ma fille avait juste quatre ans et... mais
13 toute, toute la famille était partie à Montréal
14 parce que mon neveu Tyron avait été déclaré
15 cancéreux de l'os. Donc il y avait juste mon autre
16 frère Ghislain qui était chez eux. J'ai demandé
17 aux policiers de se rendre chez mon frère puis de
18 l'avertir. Et finalement, on a réussi à aller à
19 l'hôpital, Ghislain puis moi. On a été aux soins
20 intensifs, en salle d'attente. On a avisé qu'on
21 était arrivé. Et le médecin va arriver sous peu,
22 c'est ce qu'on nous a dit. Quand il est arrivé, il
23 nous explique un peu que mon frère doit être
24 transféré à l'Hôpital Sacré-Cœur à Montréal dans
25 les minutes qui suivent et qu'après qu'il nous ait

1 donné cette information-là, il nous a demandé:
2 « Est-ce que votre frère consommait l'alcool puis
3 la drogue? - Nous autres, on n'avait pas vu encore
4 notre frère. On était dans la salle d'attente.
5 J'ai dit: « Oui, mon frère consomme l'alcool puis
6 la drogue. » Je les connais les raisons, moi,
7 pourquoi mon frère consommait l'alcool puis la
8 drogue. Je savais pourquoi. Mon frère a été abusé
9 sexuellement par son gardien quand il avait quatre
10 ans. Alors imaginez un peu qu'il a traîné ça toute
11 sa vie. Puis cette question-là, je l'ai trouvée
12 très déplacée. J'ai trouvé qu'il y avait trop de
13 préjugés dans ces commentaires-là.

14 Après ça, il nous a permis de rentrer dans la
15 salle aux soins intensifs. Quand on l'a vu dans
16 son lit d'hôpital, il était tout tuméfié, tout
17 enflé puis des tubes. Le médecin, il a vu mon
18 frère jeudi, vendredi, samedi, il a rien fait. Il
19 a même pas fait, il a même pas pensé lui faire un
20 scan, quelque chose pour le soigner, pour diminuer
21 sa douleur. Non, il l'a juste retourné chez eux,
22 des Tylenol, c'est tout.

23 Nous autres, on a compris tout de suite, mon
24 frère Ghislain puis moi. Ghislain puis moi, j'ai
25 dit: « Je comprends pas qu'on est déjà... »...

1 Moi, on est sorti de l'hôpital, on est retourné
2 au Lac-Simon. J'ai trouvé une gardienne pour...
3 moi, je me suis tapée 200 kilomètres pour aller
4 dans le bois pour aller chercher mon mari puis
5 entre Lac-Simon puis le 200 kilomètres, je te dis
6 que ça travaillait beaucoup dans ma tête. J'ai
7 dit: « Comment ça se fait que ce docteur-là a même
8 pas fait de scan? Comment ça se fait? » Plein,
9 plein, plein, plein de questions. Mon frère était
10 fâché avec... en tout cas, je dirai pas les mots
11 qu'il disait mais il était pas content pantoute mon
12 frère Ghislain. On... ça travaillait puis je
13 disais: « Moi, si j'avais été à sa place, j'aurais
14 dû faire un scan, j'aurais dû penser, bien oui,
15 mais nous autres on n'est pas des médecins. » Mais
16 même en n'étant pas médecins, on savait qu'est-ce
17 qu'il fallait faire. Il aurait dû avoir un scan.
18 Il aurait dû vérifier l'état de son cerveau.

19 Après ça, il a été envoyé à Montréal. Nous
20 autres, on est partis à Montréal nous autres aussi
21 avec toute la famille. Et le vendredi, lorsqu'on a
22 rencontré le neurochirurgien à Montréal, ma
23 question à moi c'est: « Pourquoi? » J'ai demandé
24 au médecin, le neurochirurgien: « Si mon frère
25 avait eu les traitements nécessaires pour les coups

1 qu'il avait reçus sur la tête, est-ce qu'il serait
2 dans cet état-là? » Le neuro, il a répondu: « Je
3 peux pas parler en mal d'un confrère. » J'ai dit
4 ok.

5 Moi, dans ma tête, c'est une autre personne qui
6 cache une autre personne. Puis là, il nous a dit:
7 « Votre frère est dans un état végétatif. Vous
8 devez prendre une décision si vous voulez maintenir
9 votre frère en vie ou... ou le débrancher. » On
10 avait toute la fin de semaine.

11 Lundi, le 28 juin, on est retourné à l'Hôpital
12 Sacré-Cœur, on a rencontré le médecin. On lui a
13 dit: « Nous avons pris une décision. Nous allons
14 le débrancher. » J'ai expliqué pourquoi. Mon
15 frère, là, quand il était de son vivant, il disait
16 tout le temps: « Je veux pas être un végétatif.
17 Si cela devait m'arriver, débranchez-moi. » C'est
18 ce qu'on a... on a accédé à sa demande, mais on
19 n'avait jamais pensé qu'on allait le faire un jour
20 pour le vrai.

21 Le médecin nous a emmenés... le neuro nous a
22 emmenés dans une salle puis on voyait, le long du
23 mur, on voyait tout le cerveau de mon frère. On a
24 un hémisphère gauche et un hémisphère droit, son
25 cerveau était tout enflé. Mais son cerveau était

1 tout croche. Au lieu d'être comme ça, il était
2 comme ça. Mais il nous a expliqué et puis
3 finalement, le neuro a dit: « Si votre frère avait
4 reçu les soins adéquats pour qu'est-ce qu'il a eu
5 dans les premiers temps, le premier 24 heures, ça
6 aurait été important qu'il aurait dû subir un scan
7 et reçoit la médication nécessaire pour pas qu'il
8 soit dans cet état-là. » Le neuro a juste confirmé
9 qu'est-ce que nous autres on se doutait.

10 Et par la suite, quelques mois après, j'ai
11 rencontré un médecin qui travaille au Lac-
12 Simon - il vient assez souvent. Je lui ai parlé de
13 la situation. Il dit: « C'est pas normal, ça, que,
14 tu sais, même si t'es en état d'ébriété, que tu
15 tombes, tu reçois un coup sur la tête, on devrait
16 garder les patients, les personnes pour au moins 24
17 heures sous observation, pour voir l'évolution du
18 cerveau, s'il est correct ou pas. » C'est juste la
19 petite amélioration qu'il y a eue depuis le décès
20 de mon frère, après que j'ai parlé avec ce médecin-
21 là.

22 Aujourd'hui, quand les gens vont à l'hôpital,
23 un coup sur la tête, qu'ils soient en état
24 d'ébriété ou pas, ils le maintiennent en
25 observation. J'ai une de mes amies qui avait eu un

1 coup sur la tête, elle s'est fait garder 24 heures.
2 Ils l'ont relâchée après, vu que c'était correct.
3 Mais il a fallu que mon frère décède pour améliorer
4 un petit peu cette situation-là. Mais à ce moment-
5 là, là, ce médecin-là, à chaque fois qu'il nous
6 voit arriver, il sait qu'il faut qu'il fasse
7 attention avec nous autres parce qu'en effet mon
8 fils a eu un coup sur la tête, il s'est retrouvé à
9 l'hôpital. Mon frère était avec, mon frère Lucien
10 et lui, il voulait laisser partir mon garçon. Mon
11 frère a dit: « Non, vous allez faire un scan. Je
12 partirai pas d'icitte tant que vous aurez pas fait
13 un scan. » Ils l'ont gardé 24 heures. Il est
14 retourné chez nous mon garçon.

15 Donc disons qu'on a un petit peu de méfiance
16 envers ce médecin-là, nous autres dans ma famille.
17 Et qu'est-ce qui est arrivé à mon frère, c'est
18 regrettable. Mais j'ai pas trouvé ça correct parce
19 que j'ai trouvé que le médecin en question avait
20 plein de préjugés. Juste le fait de dire: « Il
21 consommait-tu l'alcool puis la drogue? » avec un
22 air, tu sais... avec un air, là. C'est pas
23 respecter la vie des gens, ça. Ils ont fait une
24 promesse. Je sais pas si c'est secrète ou pas, là,
25 mais ils ont promis d'aider les gens puis de leur

1 sauver la vie s'il le faut. Mais lui, le médecin,
2 il a pas respecté ce serment-là.

3 C'est ça que je trouve inqualifiable. C'est
4 pas correct. Peu importe la couleur, t'es supposé
5 de recevoir le même traitement que tout le monde.
6 T'es pas supposé d'attendre cinq, six heures, huit
7 heures, neuf heures, dix heures à l'hôpital pour
8 avoir la visite de... pour voir le docteur puis
9 tous les autres, ils passent avant toi, même s'ils
10 sont arrivés après toi. En tout cas, c'est ce
11 qui... ça me revient tout le temps chercher cette
12 histoire de mon frère puis j'aimerais ça que les
13 choses s'améliorent beaucoup mieux pour mes
14 semblables, pas juste les Anishinaabes ou les Cris.
15 Il y en a des non- autochtones qui subissent le
16 même traitement. Tout le monde devrait être traité
17 de manière équitable. T'arrives là, tu passes.
18 C'est pas après des heures après les autres, là.
19 Ça, c'est une lacune qu'il y a icitte à l'hôpital à
20 Val-d'Or. Tu passes après, après, après les
21 autres, même si t'es bien malade, même si t'es en
22 train de mourir, tu perds ton sang, tu vas passer
23 après pareil. J'ai vu le médecin à 2 h 30 du matin
24 seulement, moi. Là, je perdais des litres, des
25 litres d'eau... de sang. C'est à peu près ça que

1 je voulais juste partager pour mon frère Maurice.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 Madame Wabanonik, d'abord je vous remercie d'avoir
4 partagé ce récit-là avec nous. Quelques petites
5 questions. Vous, votre frère, quand vous l'avez vu
6 physiquement, là, c'était quand il a été ramené la
7 dernière fois à l'hôpital alors qu'il était aux
8 soins intensifs, inconscient. Donc vous, c'est la
9 première fois que vous l'avez vu physiquement?

10 **MME YVETTE WABANONIK:**

11 Oui.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

13 Et à ce moment-là, vous nous dites quand vous avez
14 parlé de son visage, il était tuméfié. Donc je
15 comprends que ce que vous décrivez, là, c'était des
16 blessures, des bleus, de l'enflure qui venaient de
17 quatre jours auparavant, si je comprends?

18 **MME YVETTE WABANONIK:**

19 Oui.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 Quand il avait été attaqué et amené à l'hôpital
22 pour la première fois.

23 **MME YVETTE WABANONIK:**

24 Hum.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 Donc ces blessures-là étaient là depuis quatre
2 jours. À chaque fois qu'il s'est présenté à
3 l'hôpital, il avait ces blessures-là. O.K. Vous
4 avez... j'avais annoncé au début qu'on allait
5 parler de deux récits. En fait, on a un peu parlé
6 des deux en même temps parce qu'il y a un point
7 commun.

8 **MME YVETTE WABANONIK:**

9 Hum, hum.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 C'est que le deuxième récit concernant vous,
12 personnellement, quand vous vous êtes présentée à
13 l'Urgence pour la fausse couche et évidemment, le
14 point commun, c'est que c'était la même journée, le
15 même soir que votre frère est arrivé.

16 **MME YVETTE WABANONIK:**

17 Hum, hum.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 ... à l'hôpital. Je voudrais juste qu'on revienne
20 un petit peu là-dessus cet événement-là. Donc
21 vous, vous vous présentez pour une fausse couche.
22 Donc je comprends que vous avez des douleurs, tout
23 ça, vous avez des saignements?

24 **MME YVETTE WABANONIK:**

25 Hum, hum.

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 Vous vous rappelez à peu près à quelle heure vous
3 êtes arrivée à l'Urgence?

4 **MME YVETTE WABANONIK :**

5 Cinq heures et demie parce que je sais qu'il était
6 4 h quand j'étais dans mon salon puis ma fille
7 avait, elle avait quatre ans, pauvre petite.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

9 Donc on parle de 5 h l'après-midi?

10 **MME YVETTE WABANONIK :**

11 Oui, de l'après-midi, oui. Et j'ai été aux
12 toilettes. Je me suis levée puis pouf! Du sang
13 sur le plancher de la cuisine... du salon, beaucoup
14 de sang. Ma fille a paniqué et j'ai dit à ma
15 fille: « Rhéa, il faut que tu traverses le chemin
16 là-bas il faut que tu ailles voir ton oncle, ta
17 tante Rose-Aimée. Dis à ta tante Rose-Aimée, là,
18 que maman a perdu beaucoup de sang. » Grosse
19 responsabilité pour une petite fille de quatre ans.

20 Elle est sortie, elle a été voir sa tante, ma
21 belle-sœur est venue. Elle a appelé le taxi. Le
22 taxi voulait pas m'amener, ils ont fait venir une
23 ambulance. Je suis partie en ambulance à l'hôpital
24 avec ma sœur Norma, parce que c'est ma sœur Norma
25 qui m'a accompagnée. Rendue à l'hôpital, j'ai dit:

1 « Faut que j'aille aux toilettes. Faut que j'aille
2 aux toilettes. » Je suis sortie de l'ambulance,
3 tout de suite aux toilettes, du sang. En tout cas,
4 je suis restée là. J'ai dit: « Je viens de faire
5 une fausse couche puis je perds beaucoup de sang. »
6 C'est ce que j'ai dit à la madame au triage. Elle
7 a dit: « O.K. Assoyez-vous, Madame, on va vous
8 appeler. »

9 On est resté là, assis, on était juste trois,
10 quatre personnes dans la salle d'attente à
11 l'Urgence. Puis vers six, 7 h, 8 h, il y avait du
12 monde qui rentrait. Toutes ces personnes-là, elles
13 passaient avant moi. « Vas-y voir, demande-leur
14 quand est-ce que je vais passer. »

15 Je suis encore partie aux toilettes, je
16 perdais du sang. J'étais en train de blêmir, là.
17 J'ai dit: « Amène-moi de l'eau, amène-moi de l'eau,
18 j'ai dit, il faut que je boive de l'eau »; parce
19 que, ce que je perds, je dois le remplacer par de
20 l'eau, ma logique.

21 Et vers 10 h 30, 11 h, l'ambulance est
22 arrivée; j'avais même pas passé encore, j'étais
23 encore là assise dans la salle d'attente, cinq
24 heures après que je suis entrée dans la salle
25 d'Urgence. Ils ont... j'ai dit: « Il va falloir

1 que j'attende encore, l'ambulance est arrivée. »

2 Et finalement j'ai pu voir le médecin, il
3 était comme genre, 2 h 30 du matin. Je suis
4 retournée chez nous, j'étais fatiguée, épuisée,
5 puis je buvais encore de l'eau parce que je perdais
6 du sang. Je lui disais au médecin: « Je perds du
7 sang, je perds beaucoup de sang. » -« C'est
8 normal, Madame, vous venez de faire une fausse
9 couche. » Mais c'est pas normal de perdre autant
10 de sang, je me disais. Je le regarde: « Ah! O.K. »
11 Je l'ai cru sur parole.

12 Des fois on est tellement innocente que des
13 fois on se rend même pas compte qu'on est en train
14 de mourir puis, *anyway*. Je suis retournée chez
15 nous, 2 h 30 du matin. J'ai vu le médecin, 3 h
16 j'étais rendue chez nous, j'étais épuisée. C'est
17 la longueur. C'est... tu sais, je le sais pas,
18 j'aurais peut-être pu mourir - parce que c'est ce
19 qu'on m'a dit, c'est ce que l'autre médecin du Lac-
20 Simon m'a dit: « Yvette, tu aurais pu mourir. »

21 -« Bien là, regarde, je suis pas là, je suis
22 pas morte, je suis là... - moi, je sais pas, j'ai
23 une drôle de logique, en tout cas - je suis là, je
24 suis vivante, fais-toi s'en pas. »

25 Tout l'été j'ai perdu sang. J'ai pas eu de

1 traitement pour ce que j'ai vécu. Quand j'étais à
2 Montréal, je perdais du sang, au chevet de mon
3 frère Maurice, je m'en allais aux toilettes tout le
4 temps. Je perdais du sang, je le remplaçais par de
5 l'eau parce que le médecin qui m'a vue, il m'a pas
6 donné rien pour le traitement, le fait que je
7 perdais du sang. J'ai vu le médecin du Lac-Simon
8 seulement au mois d'août. Elle m'a dit: « Yvette,
9 t'aurais pu mourir. Comment t'as fait? » -« J'ai
10 remplacé ma perte de sang en buvant de l'eau,
11 l'équivalent de l'eau. » Tous les jours, je buvais
12 trois, quatre litres d'eau pour remplacer ce que je
13 perdais.

14 Regarde, 14 ans plus tard, je suis encore
15 *icitte* puis ma fille a 18 ans. C'est elle qui m'a
16 donné beaucoup de... de rester, de continuer à
17 vivre, c'était pour elle. J'ai dit: « Tu sais, le
18 docteur a dit j'aurais pu mourir. » O.K. J'aurais
19 pu mourir, mais c'est elle qui m'a donné la vie.
20 J'ai continué, je voulais... pour elle, j'aurais
21 tout fait, même battre la mort s'il faut, je suis
22 là. Ça c'est ma petite histoire concernant
23 l'hôpital.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 Merci beaucoup, Madame Wabanonik.

1 **MME YVETTE WABANONIK:**

2 Oui.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

4 Ça complète pour moi, Monsieur le Commissaire.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Oui. Des questions, Maître Boucher? Non?

7 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

8 Pas de questions, Monsieur le Commissaire.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Non.

11 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

12 Merci beaucoup de votre partage.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Alors Madame Wabanonik, je vous remercie beaucoup
15 d'avoir partagé avec nous...

16 **MME YVETTE WABANONIK:**

17 Merci à vous.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 ... ces deux histoires qui sont, bon, je
20 qualifierais d'histoires d'horreur. Je suis
21 content pour votre fille, que vous soyez toujours
22 là avec elle. Je vous souhaite beaucoup de
23 bonheur. Je vous souhaite que des choses comme ça
24 ne se reproduisent plus. Et je comprends que vous
25 nous dites... ça peut arriver aux Anishinaabes mais

1 ça peut arriver à n'importe qui, aux Cris, aux
2 allochtones.

3 **MME YVETTE WABANONIK:**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Il faut pas que ça arrive des choses comme ça. Je
7 suis persuadé qu'on vous entend et que les gens de
8 bonne volonté vont faire en sorte que ça arrive
9 plus. Je vous souhaite bonne chance. Merci
10 beaucoup...

11 **MME YVETTE WABANONIK:**

12 De rien.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 ... d'être venue. Alors on va suspendre quelques
15 minutes et passer au témoin suivant.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 Très bien. Puis peut-être juste annoncer, là, pour
18 le public, le prochain témoin est à huis-clos.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Oui, alors...

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

22 Je vous ferai une demande à cet effet-là.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 ... il y aura une ordonnance d'huis-clos étant
25 donné qu'il s'agit de la question de...

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 Il est question de DPJ.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... de DPJ. Alors en vertu de la loi, ça doit
5 être...

6 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

7 Voilà.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... à huis-clos. Alors j'ordonne la non-diffusion,
10 non-divulgation et non-communication de quelque
11 sujet que ce soit dans le cas du prochain
12 témoignage.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

14 Le prochain témoin. Très bien. Merci.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Il y aura par la suite transcription et caviardage
17 de tout ce qui pourrait permettre d'identifier les
18 gens concernés. Donc on suspend quelques
19 minutes...

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

21 Très bien.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... et on reprend avec le prochain.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 On sera prêt tout de suite après.

1 SUSPENSION

2 -----

3 REPRISE

4 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

5 La Commission reprend.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors, bonjour à nouveau. Me Leblanc, je comprends
8 que vous allez nous présenter vos prochains
9 témoins.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

11 C'est exact.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Votre prochain témoin dans un dossier qui a déjà
14 fait l'ordonnance de huis-clos qui sera le numéro
15 65.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

17 65. Huis-clos 65.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 HC-65.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

21 Voilà. Alors...

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 HC pour huis-clos.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

25 Donc, madame [REDACTED] . [REDACTED]

1 [REDACTED]. Madame [REDACTED]

2 j'aimerais, on a trois, trois...

3 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

4 (Inaudible) les notes sténographiques.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Oui. Ça serait peut-être bien, oui.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 O.K.

9 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

10 Peut-être reculer en arrière...

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Non, je suis d'accord avec vous Me Boucher.

13 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

14 O.K.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Oui.

17 -----

18

19

20

21

22

23

24

25

1 [REDACTED]

2 Assermentée

3 -----

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Alors, bienvenue [REDACTED] Madame [REDACTED]

6 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

7 Voilà, donc, Madame [REDACTED] le premier récit
8 dont j'aimerais que vous parliez au Commissaire ça
9 concerne votre neveu [REDACTED] et c'est un événement
10 qui date de janvier 2006. Alors, peut-être nous
11 placer un peu dans le contexte.

12 **MME [REDACTED]**

13 O.K. C'est le jour de l'An. Mon neveu [REDACTED] avait
14 été chercher, il aidait son frère parce que son
15 père était en état d'ébriété puis il n'était plus
16 capable de se tenir debout. Lui il soutenait son
17 père. Mon neveu [REDACTED] il avait le [REDACTED]
18 [REDACTED] et le policier qui est intervenu, il est
19 intervenu assez rudement, violent. Tu sais, il
20 n'avait pas besoin d'user de cette force policière-
21 là. Mon neveu [REDACTED] il avait vu - juste pour
22 expliquer un peu en arrière, il avait vu le médecin
23 en novembre, décembre et le médecin était positif
24 concernant, il dit : « Tu es en rémission de [REDACTED]
25 [REDACTED] » Il était content, il le savait qu'il

1 allait bien parce qu'il était capable de manger
2 comme il faut, là, manger des aliments solides et
3 il était content, il était heureux puis : « Je m'en
4 vas, mais matante je suis guéri de [REDACTED] ».
5 O.K. « Je suis bien contente pour toi mon neveu ».
6 Après ça, le 1^{er} janvier, l'agent en question il est
7 arrivé sur le coin de la rue [REDACTED] et boulevard
8 [REDACTED] où est-ce qu'il y a l'ancien dépanneur et
9 le policier est venu, il a arrêté drette devant eux
10 autres, mon neveu était, mon neveu était accroché
11 sur son petit frère [REDACTED] Le policier il a pris
12 mon neveu comme ça sur le capot du char de police
13 sur le côté où est-ce qu'il avait son [REDACTED] J'ai
14 dit: « Bien voyons, il est fou ce policier-là, il
15 avait pas besoin d'user de la force, pourtant il
16 devrait le savoir que tu es malade. Ça parait dans
17 ta face que tu es malade » mais oui mais il voulait
18 tellement, il dit : « Oui, je le sais, je
19 comprends ». Avec le temps, le [REDACTED] est revenu
20 graduellement. Il en est décédé [REDACTED] [REDACTED] à
21 deux heures de l'après-midi parce que [REDACTED]
22 est revenu plus fort puis plus vite.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

24 Je comprends madame [REDACTED] ce que vous nous
25 racontez, pour bien comprendre les faits, c'est que

1 c'était le 1^{er} janvier, donc 2006. Le frère de
2 [REDACTED] était fortement intoxiqué.

3 **MME [REDACTED]**

4 Oui. Intoxiqué.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 Et là, il avait eu, il avait peut-être eu du
7 grabuge là à l'endroit d'où il arrivait mais [REDACTED]
8 lui, il était à jeun.

9 **MME [REDACTED]**

10 Il était à jeun.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

12 Et [REDACTED] étant le petit frère, ramenait son grand
13 frère à la maison, l'aidait à marcher.

14 **MME [REDACTED]**

15 C'est ça.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 Et là on se dirigeait vers la maison.

18 **MME [REDACTED]**

19 Oui.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 Et en cours de route, le policier est arrivé et il
22 est intervenu physiquement auprès de [REDACTED]

23 **MME [REDACTED]**

24 Oui.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 Qui faisait rien d'autre que d'escorter son frère à
2 la maison.

3 **MME** ██████████

4 Hum, hum. C'est ça qu'il faisait. Parce que
5 compte tenu de sa maladie, mon neveu ██████████ savait
6 qu'il ne devait pas consommer rien s'il voulait
7 guérir. C'est ce qu'il faisait, il ne consommait
8 rien pendant toute la période quand il faisait ██████████
9 ██, il consommait pas. Il
10 était tout le temps, il voulait vraiment guérir, il
11 faisait tout pour guérir mais quand il parlait
12 aider son frère à marcher, il le faisait mais
13 d'habitude c'était des endroits qu'il allait mais
14 c'était le Jour de l'An et son frère l'avait invité
15 mais lui il avait pas rien pris, il était à jeun.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 Et l'histoire que vous nous racontez aujourd'hui,
18 je comprends que c'est ██████████ lui-même qui vous l'a
19 racontée.

20 **MME** ██████████

21 Oui. Oui.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

23 Et comme il est décédé, vous jugiez important de...

24 **MME** ██████████

25 Que...

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

2 ... de venir la raconter.

3 **MME** ██████████

4 Oui. Parce que on a des policiers qui des fois qui
5 sont un petit trop rough, trop durs. Ils sont
6 trop, ils utilisent leur badge, leur force
7 policière pour rien envers des personnes pour rien.
8 Je le sais parce que moi j'ai deux frères qui ont
9 été policiers au ██████████ Mon frère ██████████ et
10 mon frère ██████████ ont été policiers. Les deux ont
11 eu affaire à des gens intoxiqués. Ils n'ont jamais
12 abusé de leur force policière ou de l'abus de
13 pouvoir de police pour mettre à terre quelqu'un.
14 Ils ont tout le temps utilisé le dialogue. Quand
15 tu dialogues avec une personne qui est intoxiquée,
16 même si ça prend du temps, ça rentre quand même
17 tranquillement pas vite dans le cerveau. Le gars
18 il dit: « Ah, oui, ok, regarde mon ami, je te
19 ramène chez vous, tu vas aller te coucher. Demain
20 est un autre jour - on nous dit tout le temps ça
21 nous autre, dans ma famille - demain est un autre
22 jour. Va te reposer. Demain tu vas avoir les
23 idées plus claires ».

24 Mais si tu arrives, là, tu arrêtes puis bête
25 tout de suite de-même, là, c'est ça qui provoque,

1 c'est ça que les gens ils ont peur des policiers
2 après. C'est la méthode de travail de certains
3 policiers qui laisse à désirer. Ils devraient
4 avoir une meilleure attitude de leur part. Oui,
5 ils sont face à quelque chose mais ils faut qu'ils
6 prennent le dialogue. D'un bord comme l'autre, il
7 y a des bons comme il y a des mauvais, c'est
8 partout pareil dans la vie. Tu as des bons puis tu
9 as des mauvais. Faut juste l'équilibrer. Mais
10 s'il y a un déséquilibre, bien ça aide pas parce
11 que le gars en face il peut te virer de bord. Tu
12 vires de bord puis t'attaque. Il faut savoir
13 dialoguer puis une fois que tout est tranquille, tu
14 le ramènes à la maison, dire : « Retournes chez
15 vous, repose-toi », ça finit là. Mais agir comme
16 cet agent-là a fait à mon neveu puis le fait que
17 mon neveu était en rémission et que c'est revenu
18 par la suite à toute vitesse [REDACTED], ça l'a pas
19 aidé au niveau de sa santé.

20 Pour faire suite à cet événement-là, lorsque
21 mon neveu est décédé le [REDACTED], ma sœur a
22 flanché parce que c'était le fils de ma sœur
23 [REDACTED] et à quelque part il y avait eu une
24 rencontre avec un travailleur social puis ce
25 travailleur-là il avait dit à ma sœur : « Un jour

1 ██████████ si tu as besoin de parler, de te confier à
2 quelqu'un, je suis là pour t'écouter ». C'est ce
3 qu'elle a fait. Elle a appelé son travailleur
4 social en question et elle a tout sorti tout ce
5 qu'elle ressentait parce que son fils il avait
6 remis au père biologique et la belle-mère puis elle
7 a dû vivre tout le temps du ██████████ de son fils,
8 elle a tout été mise de côté. Quand son fils est
9 mort, ça l'a vraiment chamboulée. Elle est tombée
10 à terre. Il a fallu lui donner des médicaments
11 pour l'aider. Elle a confié qu'est-ce qu'elle
12 ressentait à ce TS-là et quand il est revenu le
13 lendemain il a dit : « ██████████ on va placer tes
14 deux enfants. Tu n'es pas en mesure de t'occuper
15 des autres. » Mais c'est des adolescents, c'est
16 pas des petits enfants, c'est des ados qui sont
17 capables de s'occuper d'eux-mêmes. Ils ont 14, 16
18 ans. Elle dit: « Pourquoi tu me fais ça? Je t'ai
19 juste confié qu'est-ce que je ressentais. Pourquoi
20 t'enlèves mes enfants? » Pour elle c'était un
21 (inaudible) comment qu'on dit ça.

22 **UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE:**

23 Ancre.

24 **MME ██████████**

25 Un ancre pour se maintenir. Elle s'accrochait à

1 eux-autres parce qu'elle avait besoin de leur
2 soutien et eux-autres aussi aidaient beaucoup leur
3 mère et moi j'ai dit à ce gars-là: « C'est pas
4 correct ce que tu fais là. Elle a besoin de ses
5 enfants puis toi tu les enlèves. Si elle se
6 retrouve avec rien, là, ma sœur, là, il n'y a plus
7 personne autour d'elle pour l'aider à s'accrocher à
8 la vie. » -« Il faut protéger les enfants » qu'il
9 me dit. « Oui, j'ai dit, puis la chose qu'il a
10 dit, là, ça je vais tout le temps le garder. J'ai
11 jamais aimé cette personne-là. C'est pas correct
12 de te regarder de même, là. » -« Tu sais [REDACTED]
13 vous avez le plus petit bout du bâton. Nous autres
14 on a le gros bout du bâton ». Il y a des choses
15 que j'enregistre puis je garde dans ma tête. J'ai
16 toujours voulu le dire à quelque part, j'ai jamais
17 trouvé ça correct qu'est-ce qu'il a dit là. Vous
18 avez le plus petit bout du bâton, nous autres on a
19 le gros. Ça veut dire quoi ça dans le fond? Qu'on
20 n'a pas de droits? Qu'ils peuvent faire de nous
21 qu'est-ce qu'ils veulent? C'est tous des
22 questionnements. J'ai dit à ma sœur: « C'est pas
23 correct qu'est-ce qu'il fait là lui. Il a pas le
24 droit de te parler de même, il a pas le droit de
25 nous parler de même lui. C'est pas parce que lui

1 il représente le gouvernement qu'il a le droit de
2 nous traiter comme ça. »

3 Tu sais qu'entre toi puis moi on a été au
4 pensionnat indien puis qu'on a été traités comme
5 des moins que rien puis que dans ma tête à moi, là,
6 c'est revivre la même situation que mes parents ont
7 vécus; ils se sont fait enlever leurs enfants pour
8 les envoyer au pensionnat. Pour moi, c'est ça que
9 ça représente la DPJ. On nous enlève nos enfants
10 pour les placer ailleurs. Pourquoi? Pour qu'on
11 soit assimilés, pour qu'on devienne des bons petits
12 indiens, des bons petits blancs indiens qu'ils
13 appellent dans l'ancien temps. Anyway, c'est pas
14 comme ça qu'on va régler nos problèmes sociaux au
15 ██████████, en enlevant nos enfants. Nos enfants
16 sont précieux, c'est notre avenir, c'est notre
17 culture, c'est notre identité, puis si tu enlèves
18 la responsabilité d'un parent envers son enfant, tu
19 développes les problèmes sociaux encore plus;
20 l'enfant, à 18 ans, il revient à la maison, il va
21 être... dans sa tête, là, mes parents m'ont
22 abandonné. Vous m'avez laissé là. C'est de
23 l'abandon. C'est comme ça que l'enfant ressent
24 quand il se fait enlever de ses parents.

25 Moi j'ai déjà vu, moi, des enfants, une mère,

1 son enfant était placé, puis quand, c'était dans
2 une assemblée générale, l'amour d'un enfant envers
3 sa mère, je le voyais dans les yeux de ce petit
4 gars-là, je le voyais tellement puis ça me faisait
5 pleurer. Qu'est-ce qu'il a lui? Il a été placé.
6 J'ai compris pourquoi cet enfant-là il avait
7 tellement d'amour pour sa mère. Il voulait
8 tellement retourner chez eux mais avec tout, je
9 l'ai tout le temps dit dans ma page Facebook. On
10 donne tellement de choses à respecter à ses
11 familles-là. Une personne qui va en prison pour
12 (inaudible) il est long de même son affaire. Tu
13 n'as pas le droit de faire ci, tu n'as pas le droit
14 de faire ça. Il faut que tu fasses ci, il faut que
15 tu fasses ça. Mais comment long c'est pour une
16 femme, un père qui se fait enlever son enfant, qui
17 se fait placer en famille d'accueil? Il doit
18 réussir toutes sortes mais qui garantit que les
19 autres avec toute leur imposition ils vont les
20 respecter. Il y a des femmes qui ont perdu leurs
21 enfants jusqu'à 18 ans même si elles ont suivi tout
22 ce qu'elles devaient faire. Ce que les services
23 sociaux, les TS exigeaient du parent. Même si ils
24 les suivaient, il y a des parents qui n'ont jamais
25 pu ravoire leurs enfants mais ces enfants-là quand

1 ils sont revenus, ils en voulaient à leur parents
2 parce qu'ils se sont sentis abandonnés. L'amour
3 d'un enfant c'est précieux puis il faut élever nos
4 enfants de manière à les aimer. Oui, il y a des
5 parents qui sont bons, oui, il y a des parents,
6 comme je l'ai dit c'est l'équilibre, faut mettre
7 l'équilibre, faut aider le parent qui vit une
8 situation, il faut l'aider et non pas l'arracher,
9 le trainer à terre juste pour avoir le pouvoir
10 parce que certains ils ont ce sentiment-là. Il en
11 a d'autres qui sont très bons. J'en ai connu des
12 TS qui sont corrects mais il y en a d'autres.
13 C'est ces personnes-là qui causent le plus de
14 dégâts dans la vie d'une femme, dans la vie d'un
15 père, dans la vie d'un enfant. Moi, je me
16 considère chanceuse. J'ai bien élevé ma fille, je
17 l'aime de tout mon cœur puis je souhaite tout pour
18 qu'elle atteigne son objectif qui est de devenir
19 ██████████ Ma fille ne consomme pas. Il y a des
20 parents qui sont comme ça, ils ne consomment pas
21 mais il y a tout le temps quelqu'un qui veut causer
22 du mal, il cause du mal. Il faut que ça cesse puis
23 je pense qu'il faut en expliquer mais il faut que
24 d'un bord comme de l'autre, vous dites une affaire,
25 vous devez le maintenir, pas magouiller après quand

1 tu as rencontré le conseil ou le parent. C'est
2 important je pense. J'en avais sur le cœur pour
3 cette partie-là parce que [REDACTED] s'est suicidée.
4 [REDACTED] s'est suicidée à cause d'un harcèlement.
5 Je suis arrivée de (inaudible) je voulais aller
6 voir mon frère. J'arrive dans un quatre coins. Il
7 y a un petit véhicule noir en avant de moi, quatre
8 portes. J'ai dit on va aller voir mon frère
9 [REDACTED] Je vais aller voir [REDACTED] elle est là,
10 juste-là, dans le coin de la rue, c'est tellement
11 rare que je la vois. Le petit char il vire devant
12 l'église. Nous autres on rentre après ça, je vois
13 ralentir le petit véhicule. « Aye, je veux te
14 parler ». Elle veut te parler. Ils se moquaient
15 totalement de [REDACTED] Nos fenêtres étaient
16 ouvertes, mon mari était au volant, on était dans
17 notre camion [REDACTED] nos fenêtres étaient
18 ouvertes puis [REDACTED] « Non, je veux pas vous
19 parler ». Elle était tellement intimidée, elle
20 était tellement, elle se sentait tellement seule.
21 Nous autres on la regardait. Le chauffeur a
22 réalisé, je pense, qu'on le regardait faire.
23 C'était des travailleurs sociaux qui étaient assis
24 dans le petit véhicule qui : « On veut juste te
25 parler, viens, on veut te parler ». Avec un ton.

1 ██████████ elle pleurait : « Non je ne veux pas vous
2 parler, allez-vous-en, je veux pas vous parler, pas
3 aujourd'hui ».

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

5 Ils se comportaient comment. Vous dites c'était
6 les TS qui étaient dans la voiture. Ils se
7 comportaient comment envers elle? Au-delà des
8 paroles que vous avez mentionnées, c'était quoi
9 l'attitude?

10 **MME WABANONIK :**

11 C'était moqueur, hautain. Moi, je regardai ██████████
12 ██████████. Je voyais eux autres, ils riaient dans le
13 véhicule. Ça riait, ça se moquait de ██████████
14 Quand ils se sont rendu compte qu'on les regardait,
15 qu'on les observait, ils ont fiché le camp. As-tu
16 vu quand quelqu'un (inaudible) mauvais courant,
17 puis qu'il se sent observé, bien je te dis qu'ils
18 étaient mal à l'aise puis ils ont fiché le camp,
19 ils ont décampé avec leur véhicule. On ne les a
20 pas revus. J'ai été voir ██████████. Je l'ai pris
21 dans mes bras: « Il faut pas que tu te laisses
22 faire. Il faut que tu leur dises carrément quand
23 est-ce que tu es prête à les rencontrer. Il faut
24 pas te laisser faire. Laisse-les pas te marcher
25 dessus, sinon ils vont tout le temps faire la même

1 magouille, ils vont tout le temps te marcher
2 dessus, ils vont se moquer de toi, ils vont rire de
3 toi. Ça n'arrêtera plus ».

4 Elle pleurait. Tout le temps de même eux-
5 autres ils me disaient. « Tout le temps, ils
6 m'harcèlent tout le temps quand je suis tout seule.
7 Quand je ne suis pas toute seule, ils ne viennent
8 pas me voir, ils s'approchent pas de moi, mais
9 quand je suis toute seule, ils sont tout le temps,
10 là, en train, ils font tout le temps la même
11 affaire. Ils se moquent de moi, ils... »... -« On
12 veut te parler, puis ci, puis ça, tu sais, ils ont
13 tout le temps l'air de moquer, ils se moquent de
14 moi complètement », elle dit.

15 Mais finalement un jour, ils ont arrêté de se
16 moquer d'elle, parce que [REDACTED] s'est suicidée à
17 cause d'eux-autres. Jamais plus ils vont pouvoir
18 se moquer d'elle. Elle a fini avec sa vie. Elle
19 s'est pendue chez elle. Vous savez c'est quoi
20 qu'elle a fait le jour avant qu'elle fasse ça?
21 Elle a appelé une amie à (inaudible). Elle a
22 demandé à cette femme-là: « Viens chercher mon bébé
23 - c'était petit nouveau-né - venez chercher mon
24 bébé, je ne veux pas que les services sociaux
25 partent avec. »

1 Elle s'est enfermée dans la maison, les
2 services sociaux sont venus chez elle cogner chez
3 elle puis ils ont répondu: « On le sait que tu es
4 là, ouvre la porte, allez, allez. »

5 Tu sais, ils se moquaient d'elle. Même la
6 police du [REDACTED] en arrière. La madame est
7 partie de [REDACTED], elle est venue chercher
8 [REDACTED] son petit bonhomme. Elle a élevé le bébé
9 mais elle voulait pas tellement, elle voulait
10 tellement pas que son petit garçon s'en va pour
11 être placé dans un foyer d'accueil qu'elle s'est
12 arrangée elle-même trouver une famille pour qui va
13 s'occuper de son garçon. C'est à ce moment-là, des
14 fois tellement malsain dans la situation, mais [REDACTED]
15 [REDACTED] a payé de sa vie. En tout cas. Toute la fin
16 de semaine ma sœur cherchait [REDACTED] puis lundi
17 soir, lundi après-midi, son père, il s'en va voir
18 chez elle, cogne chez elle, puis ils l'ont retrouvé
19 pendue quatre jours après qu'elle a laissé partir
20 son garçon. Tout ça parce qu'elle voulait pas que
21 son fils soit placé en foyer d'accueil parce que
22 les services sociaux l'harcélait tout le temps.
23 C'est dur d'être une mère monoparentale et veiller
24 sur son enfant puis de savoir qu'il y a tout le
25 temps les services sociaux dans ton dos. C'était

1 dur pour elle de se retrouver à élever ses enfants
2 toute seule. Je ne souhaite pas à personne de
3 vivre ça. Il faut savoir être modéré dans ses
4 actions, dans ses paroles. Je vais le dire dans ma
5 langue, (elle parle en cris). Elle a veillé à
6 terme son foetus pour avoir son bébé. Neuf mois,
7 un lien direct avec son bébé. On devrait jamais
8 enlever les enfants de leur mère. C'est-ce que
9 j'avais à dire.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Merci. Merci beaucoup.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

13 Ça complète.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Oui.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

17 Ça complète. Je vous remercie.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Vous avez des questions?

20 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE :**

21 Pas d'autres questions.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors, madame [REDACTED] Merci
24 beaucoup d'avoir partagé avec nous. Ça prend du
25 courage. C'est pas facile.

1 **MME** [REDACTED]

2 Merci.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Merci beaucoup, beaucoup. Je vous souhaite bonne
5 chance. Bonne chance à votre fille aussi dans sa
6 carrière qu'elle souhaite. Je sens qu'elle a un
7 bon support de sa maman puis elle supporte sa maman
8 aussi. Alors, les deux sont proches l'une de
9 l'autre. C'est très bien. Alors, je vous
10 souhaite...

11 **MME** [REDACTED]

12 C'est ma seule et unique fille. J'ai fait quatre
13 fausses couches. C'est la seule qui a survécu.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ah.

16 **MME** [REDACTED]

17 Ma plus grande richesse alors pour elle...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 C'est important.

20 **MME** [REDACTED]

21 Oui. Comme toutes les mamans sur la terre, nos
22 enfants sont très importants. Merci de nous avoir,
23 de m'avoir écoutée. Meegwetch.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Meegwetch. Bon succès, bonne chance. Vous avez le

1 droit d'être heureuse.

2 **MME** ██████████

3 Oui. J'y travaille.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Alors on ajourne à 13 h 30.

6 SUSPENSION

7 -----

8 REPRISE

9 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

10 La Commission reprend.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors bon après-midi. Bienvenue. Reprise des
13 audiences de la Commission. Je vais demander aux
14 procureurs de s'identifier pour les fins de
15 l'enregistrement.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC,**

17 **PROCUREUR EN CHEF DE LA COMMISSION :**

18 Très bien, Monsieur le Commissaire. Christian
19 Leblanc procureur en chef de la Commission.

20 **Me RAINBOW MILLER,**

21 **PROCUREUR POUR FEMME AUTOCHTONE DU QUÉBEC :**

22 Me Rainbow Miller pour Femmes autochtones du
23 Québec.

24 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

25 **PROCUREUR DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET**

1 **PÉNALES :**

2 Maxime Laganière pour le Directeur des poursuites
3 criminelles et pénales.

4 **Me ANDRÉ FAUTEUX,**

5 **PROCUREUR POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

6 Oui. André Fauteux pour la Procureure générale du
7 Québec.

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

9 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

10 Marie-Paule Boucher pour la Procureure générale du
11 Québec.

12 **Me DENISE ROBILLARD,**

13 **PROCUREUR POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

14 Bonjour. Denise Robillard pour la Procureure
15 générale du Québec.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors, bienvenue à vous. Welcome. I understand
18 that you will present the next witness after an
19 order for closed hearing.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

21 Yes, as... as I announced it this morning, Mister
22 Commissioner, there's a demand for closed hearing
23 in this file, also a protection of the identity of
24 the witness and after, of course, as it is usually
25 the case, after the hearing, we will eventually ask

1 une levée du huis-clos, I don't know how we say
2 that in English, but with some of the information
3 that need to be protected in order to get the full
4 disclosure the story. So, a lift of that closed
5 hearing order, so that we could produce publicly
6 transcript that will be... from with we would
7 remove the information that should not be
8 disclosed.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 So, I will order that the next witness present his
11 story before the commission with closed hearing.
12 It will be number?

13 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

14 66.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 66.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

18 66. Yes.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Yes. O.K.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

22 It will be... madame will be witness 583. I'm
23 correct? And identity protection number 33.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 O.K. I will say it in French for the (inaudible)

1 part but it will be closed hearing and protection
2 of identity also. So, is it a matter of...

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

4 Youth protection.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Youth protection.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 No...

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 O.K.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

12 No... it's not... it's not.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Not...

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 It's not...

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 ...Youth Protection?

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 We will be talking about the public services of
21 policing and prosecution.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 O.K. So, I understand it's a choice by the witness
24 to have closed hearing.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 That's correct. That's correct, and we do agree
2 with that.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 O.K. So, usually, when a witness asks us to
5 protect her or his identity, we accept that because
6 we prefer to have the story for the benefit of the
7 inquiry commission than not to have the story. So,
8 when I'm asked to proceed to protection of identity
9 and closed hearing, I always order that it will be
10 done this way. So, I order closed hearing and also
11 order the protection of identity of the next
12 witness in the number 66 and protection of identity
13 that will be number...

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

15 33.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 38?

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

19 33.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 33.

22 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

23 Hum... j'espère - il y a une erreur, ça serait le
24 numéro 34.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

1 34.

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 34. O.K.

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 Protection d'identité 34.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

9 34.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 So, it just because it's the 34th case that we
12 protected identity. It's...

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

14 So, we are ready for the sworn in (sic). Madame
15 will use a feather, eagle feather.

16 -----

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1

Assermentée

3

4

Me CHRISTIAN LEBLANC:

5

O.K. So, Madame, you don't have to bring yourself

6

close to the microphone. It's very sensitive, so

7

just forget about it and it's going to catch

8

everything you have to say. I'm sorry. Madame is

9

accompanied by a social worker from her community

10

that is present as a moral support and to

11

accompany.

12

LE COMMISSAIRE:

13

And I understand this the choice of the witness

14

that...

15

Me CHRISTIAN LEBLANC:

16

That's correct. That's a demand from the witness

17

and we totally agree with that. So, just maybe to

18

put you in circumstantial context, we will talk

19

about a file in which there was a complaint filed

20

by Madame for a criminal matter and we will talk

21

about the investigation process that led to a

22

second part of the process that concerned the

23

director of public prosecution. So, we will cover

24

the two aspects of it and we will go

25

chronologically. So, Madame, maybe I could... I

1 would advise my colleagues that I would use some
2 leading questions at the beginning just to
3 establish the context were everything started. So,
4 Madame, I understand correctly that you... in June
5 2013, you got in contact with the Sûreté du Québec
6 in [REDACTED] in order to file a complaint for a
7 crime that you have been victim of in the 80's.
8 It's that correct?

9 **MME** [REDACTED]

10 Yes.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

12 O.K. So, you been ready to go forward with that...
13 with those charges. You... the... it's the [REDACTED]
14 [REDACTED] Sûreté du Québec that you called.

15 **MME** [REDACTED]

16 Yes.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

18 You from [REDACTED], so, it's the
19 closets, I guess, SQ police detachment.

20 **MME** [REDACTED]

21 Yes. But I didn't make the call. It was a woman
22 from the CAVAC that made the call.

23 **ME CHRISTIAN LEBLANC:**

24 O.K. So there's a CAVAC service there, so, Centre
25 d'aide aux victimes d'actes criminels. So, you got

1 in touch with her and she made a call.

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 In your community, you can call it ██████ Usually we
6 use acronym, it's shorter. In ██████ there's a police
7 force, aboriginal native local police force?

8 **MME** ██████████

9 Yes.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 O.K. So, without going into the details of the
12 facts surrounding your criminal complaint, you can
13 just for the Commissioner's understanding, you
14 pressed charge on two persons.

15 **MME** ██████████

16 Yes.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

18 Two males. One could be, let's say, suspect number
19 one could be identified as a person in authority in
20 your community.

21 **MME** ██████████

22 Yes.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

24 O.K. And then there a second suspect. Another
25 particular aspect of the file, if I may say so, is

1 that suspect number one, the one that I called the
2 person in authority in [REDACTED] have relatives that are
3 member of the Sûreté du Québec of [REDACTED].

4 **MME [REDACTED]**

5 Yes.

6 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

7 That's... that's your belief. Also with is your...
8 your belief or knowledge that at the time you made
9 that complaint, the chief of police of the native
10 police force of [REDACTED] is also a relative of the
11 suspect number one, the person in authority.

12 **MME [REDACTED]**

13 Yes.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 O.K. And there's also other police officer in the
16 [REDACTED] aboriginal police force that are related family
17 wise to the person in authority suspect number one.

18 **MME [REDACTED]**

19 Yes.

20 **ME CHRISTIAN LEBLANC:**

21 O.K. So, that's the context, I think it's highly
22 relevant to how things were done. So, the CAVAC
23 made a contact with the Sûreté du Québec in [REDACTED]

24 [REDACTED]

25 **MME [REDACTED]**

1 Yes.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 So, you were, I guess, contacted by an
4 investigator?

5 **MME [REDACTED]**

6 The investigator had told the person from CAVAC for
7 me to write out my own statement and that I was
8 done, to contact him with the person from CAVAC.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 O.K. So, you were told to write your own statement
11 about the charges that you wanted to put forward.
12 So, you did, I guess?

13 **MME [REDACTED]**

14 Yes.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 O.K. And then you got in contact with that
17 investigator from [REDACTED]

18 **MME [REDACTED]**

19 Yes.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 You met him?

22 **MME [REDACTED]**

23 Yes. And the person from CAVAC was also with me.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 With you?

1 **MME** [REDACTED]

2 Yes.

3 **Me CHRISTIAN LELANC:**

4 O.K. So, how did it happen? The meeting was, I
5 guess, at the SQ detachment in [REDACTED]

6 **MME** [REDACTED]

7 Yes.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

9 O.K. So, what happened during - what did you do
10 with him during that meeting? What was done?

11 **MME** [REDACTED]

12 We talked about my statement that I wrote. He asks
13 me some questions. I answered them, and he wasn't
14 sure if my case was going to stay at the SQ in
15 [REDACTED] because of the SQ working with the
16 police on the reserve.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

18 O.K. So, at the end of the meeting, he expressed
19 the fact that since the SQ in [REDACTED] was, how
20 I can we say that, doing business or having
21 professional relation with the local police of [REDACTED],
22 that the investigation could possibly be
23 transferred to another detachment of the Sûreté du
24 Québec.

25 **MME** [REDACTED]

1 Yes, he told me it would be transferred to [REDACTED]

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 O.K. Was there any mention, any mention of the
4 fact that one of the suspects, I called suspect
5 number one, being a person of authority that
6 because of that could also be a reason to have the
7 file transferred to [REDACTED]

8 **MME [REDACTED]**

9 Yes.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 O.K. So, it's the whole context that I explained
12 at beginning that was mentioned.

13 **MME [REDACTED]**

14 He said that he needed to speak to his supervisor
15 and see what he will do with this file.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 O.K. So, but still, you were told that it was a
18 possibility that it be transferred because of those
19 concern that he had...

20 **MME [REDACTED]**

21 Yes.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

23 O.K. And, with the question that he asks you on
24 your statement that you made yourself, that you
25 brought with you I guess.

1 **MME** [REDACTED]

2 Yes.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

4 There was a second statement made with that police
5 officer on that occasion in [REDACTED].

6 **MME** [REDACTED]

7 Yes. So the one I answered his questions.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

9 O.K. The first being the one you did yourself and
10 then a second one?

11 **MME** [REDACTED]

12 Yes.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

14 O.K. So, according to and with the consent to my
15 colleagues, I'm going to refer, mister Commissioner
16 to dates, those are dates that I found in the file
17 from either email or police report, it's the
18 evidence that we got from either the police or the
19 public prosecution, so for a good understanding, I
20 will refer to the dates but it's in the files, so,
21 it's not contested evidence. So that meeting with
22 the investigator in [REDACTED] ill have been on
23 11 I'm sorry, the 11 of June 2013. So, from there,
24 when you left the [REDACTED] SQ with that
25 conversation you had with the police officer there,

1 what happened next?

2 **MME** ██████████

3 What happened next was...

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 What's the next contact or next event that concern
6 this process?

7 **MME** ██████████

8 I was contacted by another SQ investigator from

9 ██████████

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 From ██████████ O.K.

12 **MME** ██████████

13 Yes.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 So, you were contacted by phone, I guess?

16 **MME** ██████████

17 Yes.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 O.K. So, and from there, what happened? So, I
20 guess, introduced himself and said he was now in
21 charge of the file?

22 **MME** ██████████

23 Yes.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 O.K. So, confirming that the file was transferred

1 to him?

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 Transferred to him. O.K. So, what the next step?

6 You had that phone call with him. He said "O.K.,

7 I'm going to be in charge of the file." So, what

8 happen next?

9 **MME** ██████████

10 Then, he sent me an email just to confirm that it

11 was my right email address.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

13 O.K. So, that email that he sent you just checking

14 if he had the right email would have been on July

15 4, 2014.

16 **MME** ██████████

17 Yes.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 O.K. So, and then you answer yes, it's the right

20 one. Then, am I right that you let's say, three

21 weeks later, you contacted him by email asking him

22 if the file had been assigned to a prosecutor.

23 **MME** ██████████

24 Yes.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 O.K. So, I understand, I may have jumped it but at
2 a certain point, you did meet with him to... in
3 person.

4 **MME** [REDACTED]

5 Yes.

6 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

7 That police officer.

8 **MME** [REDACTED]

9 Yes, I met him at the SQ office in [REDACTED]

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 In [REDACTED]. O.K. So, and then what happened
12 during that meeting?

13 **MME** [REDACTED]

14 He asked me questions in particular about the
15 vehicle.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 O.K.

18 **MME** [REDACTED]

19 And I answered him as best as I could. And he said
20 that he had or that he was going to be contacting
21 the suspect number one to talk to him.

22 **ME CHRISTIAN LEBLANC:**

23 O.K. So, you met with him, you reviewed, I guess,
24 the two previous statements, asked you additional
25 questions that made the third statement that was

1 taken...

2 **MME** [REDACTED]

3 Yes...

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K. that you look at together. So, you then...
6 and I'm back to what I said previously, the end of
7 July you contacted him. You wanted to know if the
8 file had been assigned to a prosecutor?

9 **MME** [REDACTED]

10 Yes. Because he had explained to me the way the
11 judicial system works so.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

13 O.K. That after he was done with the
14 investigation, the file would be transferred to a
15 prosecutor.

16 **MME** [REDACTED]

17 Yes.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC**

19 O.K. So, a month later, a little bit less that a
20 month later, he answered you back, explaining that
21 he was in vacation for that month, that he took him
22 to answer. It's in July so it's normal, and that
23 he would make the necessary verification with the
24 Crown to see if the file as assigned.

25 **MME** [REDACTED]

1 Yes.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 O.K. At the same occasion, I understand... we
4 won't go to into details, but it was - you had
5 information that other potential victim could had
6 been involved with the same suspects.

7 **MME** [REDACTED]

8 Yes.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 So, you have heard of events and so you told the
11 investigator did you talk to those other persons.

12 **MME** [REDACTED]

13 Yes.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 That might maybe disclose different events then
16 yours but involving the same suspects.

17 **MME** [REDACTED]

18 Yes.

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 O.K. And he answered you the same day of August
21 19, 2014, that he didn't any news or any other
22 plaintiff but you that he had talked to one of the
23 bosses at the prosecution office and that the file
24 would be assigned to someone within the next about
25 two weeks. That's the information that you were

1 given.

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K. End of august, August 29th according to the
6 email that I'm referring to, O.K., that's the part
7 where you were contacted by another potential
8 plaintiff that told you that she had wrote that
9 investigator you were having contact with, that
10 investigator from ██████████..

11 **MME** ██████████

12 Yes.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

14 ... and that, she... didn't have any news and she
15 was wondering if she had the right emails. Could
16 do explaining... could you explain, I mean, what is
17 this about? Without naming the persons.

18 **MME** ██████████

19 She came forward to me and told me her story and
20 that she said that she would like to talk to the
21 investigator. I gave her his email address. She
22 said she sent to him an email and she did not
23 received a reply.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 O.K.

1 **MME** [REDACTED]

2 And then, I asked about him it and he said he
3 didn't receive any email from this particular
4 person. So, I took her email address and I sent it
5 to the investigator in [REDACTED] the one that I was in
6 contact with and there was still no reply.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 O.K. So, you took the email, forwarded it to the
9 email of the SQ officer, forwarded it to her and
10 her email to him?

11 **MME** [REDACTED]

12 Yes.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

14 O.K. And did... when you wrote to the investigator
15 telling him that there was that person that
16 potentially had something to disclose concerning
17 the same witness... suspect and that she could
18 not... she didn't have any answer, anything like
19 that, did he answer back to you? Did you get a
20 reply from that email that you sent to the police
21 officer?

22 **MME** [REDACTED]

23 No.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 No. So, that particular event that you brought his

1 attention was not answered.

2 **MME** ██████████

3 No.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K. O.K. So it brings us to the following
6 September 9, according, again, to the emails that
7 are from the file that we received. So, you were
8 informed by the... the police officer that he had
9 an email conversation with the prosecution office
10 the day before and that analysing the file would
11 take two to four weeks?

12 **MME** ██████████

13 Yes.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 O.K. So, at least you were told that the file was
16 assigned to a particular Crown.

17 **MME** ██████████

18 Yes.

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 In ██████████ and that it will take two to four weeks
21 to take knowledge of the facts. Twenty-one days
22 later, September 30, you wrote him, and you were
23 basically wondering if there was any news from the
24 Crown.

25 **MME** ██████████

1 Yes.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 And you mentioned: "I'm anxious to move ahead with
4 next step, which is meeting the Crown." So there's
5 an exchange of email with you and the police "I'm
6 going to check and..."

7 **MME** [REDACTED]

8 Yes.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 ... get back to you." Next email is from you to
11 him, October 3, you say: "It will four weeks now on
12 Monday." You said: "I should be meeting with the
13 Crown now. Is there a date scheduled with the
14 Crown", and you add, "mentally and physically I
15 want to have peace of mind."

16 **MME** [REDACTED]

17 Yes.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 O.K. October 7, the following October 7, he
20 contacts you by email, I understand that he was
21 agree between you it was the easiest way to reach
22 each other, the email?

23 **MME** [REDACTED]

24 That what he was told me that it will be easier...

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 Reach him?

2 **MME** ██████████

3 Yes. By email.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K.

6 **MME** ██████████

7 Than to leave a message by phone.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

9 So, October 7, this is when you're informed that
10 the meeting with the prosecutor will be... could be
11 on October 21 and he is asking you if you're okay
12 with that.

13 **MME** ██████████

14 Yes.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 And it would be in ██████████ at 11 o'clock in the
17 morning.

18 **MME** ██████████

19 Yes.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 O.K. Same day, you answer "I will be there" at the
22 date and time. During those exchanges, before we
23 get to the meeting with the Crown prosecutor, was
24 there any discussion or offer here by the Crown or
25 the police officer and the investigator to have

1 that meeting in your region instead of in [REDACTED]-

2 [REDACTED]

3 **MME** [REDACTED]

4 No.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 O.K. So, I understand that the date and time that
7 was offered to you was in [REDACTED] the meeting would
8 have to take place in [REDACTED]

9 **MME** [REDACTED]

10 Yes.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

12 O.K. I understand that when you started, and you
13 just testified to it, that you started the whole
14 process, first person you talk to a CAVAC lady?

15 **MME** [REDACTED]

16 Yes.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

18 In [REDACTED] Was there in those exchanges that
19 led to that meeting on the 21 of October any
20 discussion about the fact that you could be
21 accompanied by the CAVAC worker, the [REDACTED]
22 CAVAC worker or any other CAVAC? Was that a
23 discussion or information disclosed to you about
24 that?

25 **MME** [REDACTED]

1 No.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 O.K. So, October 21, you did travel to [REDACTED]

4 [REDACTED]

5 **MME [REDACTED]**

6 Yes.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

8 And you brought with you... who did you bring with
9 you?

10 **MME [REDACTED]**

11 My social worker from my community.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

13 O.K. Social worker from the... your community that
14 wasn't aware of your situation.

15 **MME [REDACTED]**

16 I was important for me for her to be here because
17 she was the first person that I told what had
18 happened to me.

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 O.K. So, you arrived, I guess the meeting was held
21 on the Crown office? Prosecution office or at the
22 police?

23 **MME [REDACTED]**

24 At the...

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 Was it at the courthouse?

2 **MME** ██████████

3 At the courthouse.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K. So, I think it's common knowledge that at
6 least for people in Abitibi that the Crown office
7 is at the courthouse.

8 **MME** ██████████

9 Yes.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 And not the police. So, there was a meeting there.
12 What about the social worker that you bought with
13 you? Was she allowed to be present in the...

14 **MME** ██████████

15 No, she wasn't.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 She wasn't.

18 **MME** ██████████

19 No.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 O.K. So, tell me about, without going in to the
22 details of the facts of the crime that you
23 disclosed, how did it go that meeting with the, I
24 guess there was you, the Crown prosecutor in charge
25 of the file and the police investigator.

1 **MME** ██████████

2 Yes.

3 **ME CHRISTIAN LEBLANC:**

4 O.K. So tell the Commissioner about how it
5 happened.

6 **MME** ██████████

7 She introduced herself. She said she was new to
8 the region. I thought that she was quite young.
9 She said that she didn't have much experience in my
10 type of case and she explained the way that the
11 judicial system works, and she also said that she
12 didn't want for me to go to trial. Even after I
13 told her that I wanted to go to trial and I was
14 ready to go to trial, she had some concerns about
15 putting me through a trial because I had two
16 aggressors. And she also said that she had needed
17 more time to think about what she was going to do.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 O.K. Was there any... I guess, again without
20 going into the facts, I guess there was discussion
21 about the evidence in your file, the burden of
22 evidence she...

23 **MME** ██████████

24 Yes. She felt that at that time, that she would
25 have a hard time proving beyond a reasonable doubt

1 that what I was saying happened.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 O.K. So she explained the judicial system, she
4 explained her role and then, there was discussion
5 about the facts of your case and the challenges,
6 let's say, of evidence and all that.

7 **MME** ██████████

8 Yes.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 O.K. She also expressed that she had concerns
11 about how the judicial process could be a burden on
12 you personally.

13 **MME** ██████████

14 Yes.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 O.K. But you told her that you were okay on that
17 matter.

18 **MME** ██████████

19 Yes.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 O.K. She expresses that she needs more time to
22 decide.

23 **MME** ██████████

24 Yes.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 And I guess that's pretty much what happened?

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K. Do you remember how long was the meeting?

6 **MME** ██████████

7 About 30 minutes.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

9 O.K. And then, you left and went back to the...

10 **MME** ██████████

11 The first thought that came to my head was that
12 there wasn't going to be a trial. I left that
13 building thinking not there wasn't going to be a
14 trial because she said she didn't want to put me
15 through a trial.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 O.K. So your feeling at the end, even if you did
18 announce that she would not authorise charges, your
19 feeling is that it was going in the direction of
20 not laying charges.

21 **MME** ██████████

22 Yes.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

24 O.K. So, where that meeting took place on the 21
25 of October 2014, as we mentioned before, we know, I

1 think it we can say it right away, at the end,
2 there was no charge. The decision made, and we
3 will not be analysing the reason for the decision
4 but, we know that this decision made by the
5 prosecution was to not charge.

6 **MME** [REDACTED]

7 Yes.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

9 O.K. How are you informed of that decision?

10 **MME** [REDACTED]

11 The first time I heard that they were not going to
12 be charge, they were not going to be arrested, was
13 that someone had came in one - one if his relatives
14 had come into my place of work.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC**

16 A rela... I'm sorry, a relative of what?

17 **MME** [REDACTED]

18 Suspect number one.

19 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 Suspect number one. O.K.

21 **MME** [REDACTED]

22 And said that there was no charges and that it was
23 over.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

25 O.K. So you learn about it from a relative of one

1 of the person you charge?

2 **MME** [REDACTED]

3 Yes.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 So, learning that, what did you do? What was your
6 reaction?

7 **MME** [REDACTED]

8 My reaction was to try and get in touch with the
9 investigator in [REDACTED]

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 Hum, hum.

12 **MME** [REDACTED]

13 Which I did not. I did leave a message on by
14 phone.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 O.K. I understand you call but could not reach
17 him, so left a message.

18 **MME** [REDACTED]

19 Right.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 O.K. Did it take long for the investigator to
22 contact you back after you left the message? Are
23 we talking days, weeks...

24 **MME** [REDACTED]

25 Days.

1 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

2 Days. Within, whatever, a couple of days maybe.

3 **MME** [REDACTED]

4 Yes.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 He contacts you back.

7 **MME** [REDACTED]

8 Yes.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 Just to bring attention to you, Mister
11 Commissioner, that email is from November 10, 2014.
12 So, I understand by email he tells you: "I have the
13 decision. Can you call me?"

14 **MME** [REDACTED]

15 Yes.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 O.K. Later on that same day, you respond by email:
18 "Tell me by email." You ask him to tell you by
19 email.

20 **MME** [REDACTED]

21 Yes because I could not make a phone call. I was
22 working.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

24 Ya. O.K. No problem. So the day after, November
25 11, by email, he announce that the file, the charge

1 were... the decision was not to charge.

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

5 O.K. Was there in that email any explanation as to
6 the reasons and the reasoning for not charging or
7 you were just *announce*...

8 **MME** ██████████

9 No.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 ... there will be no charge?

12 **MME** ██████████

13 No. He said something about the Crown had felt
14 that she couldn't present the case beyond a
15 reasonable doubt.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 O.K. Did you, did anyone offer either the police
18 or the prosecution services a meeting, a phone call
19 to explain why this decision was not to charge?

20 **MME** ██████████

21 No.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

23 Was there is any meeting or were you offered any
24 type of meeting?

25 **MME** ██████████

1 No.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 No. So, that exchange of emails was on November
4 10, 2014, 10 and 11, and, if I'm not mistaken in
5 March 21, 2015, then you received a letter from a
6 superior lieutenant of the Sûreté du Québec in
7 ██████████ I guess a superior of the investigator,
8 saying that, announcing officially that there would
9 be no charge.

10 **MME** ██████████

11 Yes.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

13 A letter sent to you in French.

14 **MME** ██████████

15 Yes.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

17 O.K. And, I'm right to say that that letter was
18 not explaining the decision but just telling you
19 that the decision was to not charge.

20 **MME** ██████████

21 Yes.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

23 O.K. How do you... so, to this day, am I right to
24 say that you were never explained still today the
25 exact reason of not authorizing charges?

1 **MME** ██████████

2 Yes. That's correct.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

4 How do you feel about that? How do you feel about
5 the process? I understand you can be in
6 disagreement with the decision not to charge. It's
7 not what I'm asking you about. You could be
8 disappointed that there is no charges. It would be
9 totally acceptable reaction but what thing should
10 have been different? What do you think should had
11 been different in the way things were done with you
12 as a victim, as a plaintiff?

13 **MME** ██████████

14 I should not have been told either by phone or by
15 email that they were not going to charge the
16 people. It should have been done in person with
17 the Crown attorney and with the investigator.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

19 But this is not the way it happened, so how did
20 that make you feel as a citizen, as a plaintiff, as
21 an aboriginal woman? How did it make you feel?

22 **MME** ██████████

23 It was very disrespectful towards me the way they
24 handled, I guess, the ending of my complaint and
25 not only disrespectful but I mean they left me

1 wondering, they left me guessing what was the
2 reason why, other than not they couldn't prove
3 beyond a unreasonable doubt, what were their
4 reasons behind that and to this day, I have no
5 answers. And I felt, I felt very alone, I felt
6 betrayed by the system and I also felt that I
7 didn't matter, I didn't count because I was a
8 aboriginal woman and because I was young and maybe
9 I couldn't remember every... and I felt, I felt
10 like it was my fault, like I was to blame. That I
11 wasn't good enough for him to give me answers and I
12 still feel that way today.

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

14 So, if I understand correctly, the empty space are
15 left by the fact that you were not explained the
16 reason why the charge were not authorized, left you
17 guessing about why is that and then you came to
18 question yourself and is it me, is it...

19 **MME** ██████████

20 Yes.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

22 That's what we can understand.

23 **MME** ██████████

24 Yes.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 Were you, during that process of being informed
2 that there would be no charge or in the previous
3 meeting in person in [REDACTED] were you informed of
4 the services that - you are obviously aware of the
5 CAVAC services but were you directed toward any
6 service, psychological or...

7 **MME** [REDACTED]

8 No.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

10 Was there any inquiry about if you were already
11 receiving those services?

12 **MME** [REDACTED]

13 No.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

15 No. In all fairness, Mister Commissioner, in the
16 letter from the lieutenant that is dated March 31,
17 there is a mention in the second paragraph of
18 services that she can contact. There's a mention
19 of the CAVAC and a Website is mentioned. The
20 letter from the 31 of March, 2015. Madame, is there
21 anything else you would like to add about the whole
22 process? Take your time.

23 **MME** [REDACTED]

24 I shouldn't have been treated the way I was
25 treated. I didn't deserve that. By the system. I

1 don't mean personally that the Crown attorney or
2 the investigator, my case is a historical case.
3 I'm not the only woman that was assaulted by this
4 man, suspect number one. During those two years,
5 there were several other women that came forward to
6 me and told me their stories. Two of them have
7 passed away now. I think that when it comes to all
8 women and especially indigenous women, that there
9 should be a different department within the system
10 that would investigate their claims. Their
11 accusations. That what's I needed at that time and
12 I don't know if these women that came forward to me
13 will ever come forward to the police. But that's
14 what they are going to need, as a separate, a
15 separate division and not just have non-native
16 people working there but also have women there that
17 are indigenous and not know the culture. That are
18 well informed, well educated. I know that in my
19 case, my file was closed but I still have hope for
20 these other women that one day they will get the
21 justice that the deserve and that they need.
22 That's what I fight for, it's for them. Nobody
23 deserves to be treated the way I was treated.
24 Nobody.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

1 I'm right to say that considering the particular
2 nature of your file and in the context of a suspect
3 being a person in authority in the community and a
4 possibility that there could be other plaintiff,
5 that you felt you were carrying you own burden but
6 also other women... - I don't know if "burden" is
7 the right word but...

8 **MME** ██████████

9 Yes because...

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

11 You understand what I mean?

12 **MME** ██████████

13 Yes. Because they were waiting to see what was
14 going to happen before they would come forward.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

16 And now it's known, there would be no charge in
17 your case. That's right?

18 **MME** ██████████

19 Yes.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

21 O.K. That complete my questions. Is there on the
22 process... I understand I establish some border,
23 let's say, things that we could talk and not talk,
24 but one thing I want to make very sure is that
25 about the process, the way it happened, the

1 communications and all that, and the way you were
2 treated in the process as a citizen, as an
3 aboriginal citizen, is there anything else you feel
4 the need to add or you think you pretty much said
5 it.

6 **MME** ██████████

7 I think I came here what I... I think I came here
8 to say what I needed to say.

9 **ME CHRISTIAN LEBLANC:**

10 O.K.

11 **MME** ██████████

12 Hum, hum.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Would you have questions Me Miller?

15 **Me RAINBOW MILLER:**

16 Yes.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Yes. You want to come forward. I will ask other
19 counsels if they have questions.

20 **Me RAINBOW MILLER:**

21 Thank you for your testimony. I just had a
22 question of precision. When you met with the Crown
23 attorney you said she told you she didn't have a
24 lot of experience. Did she tell you she had
25 experience with your kind of cases?

1 **MME** [REDACTED]

2 No.

3 **Me RAINBOW MILLER:**

4 No.

5 **MME** [REDACTED]

6 She didn't.

7 **Me RAINBOW MILLER:**

8 O.K. And why do you believe that she didn't
9 like... I want to know why you believe that she
10 didn't want to put you through a trial?

11 **MME** [REDACTED]

12 Because for me, she was telling me that when... she
13 asked me when I first remembered, how did I
14 remember, and I explained to her how I remembered
15 and that it was flashbacks.

16 **Me RAINBOW MILLER:**

17 O.K.

18 **MME** [REDACTED]

19 And not... there were parts of my story that I
20 couldn't remember.

21 **Me RAINBOW MILLER:**

22 O.K.

23 **MME** [REDACTED]

24 And she felt that I wasn't strong enough.

25 **Me RAINBOW MILLER:**

1 Hum, hum.

2 **MME** ██████████

3 Even after I told her that I wanted to do this.
4 That I wanted to go to trial. That I wanted to
5 testify. And she also explained to me that if
6 there were to be charged because there was two men,
7 that they had the right to ask for separate trials
8 and then that would mean that I would have to go
9 through two trials.

10 **Me RAINBOW MILLER:**

11 Hum, hum. So, what you're saying is that she felt
12 you would not be able to go through because you
13 were not strong enough or...

14 **MME** ██████████

15 Right.

16 **Me RAINBOW MILLER:**

17 But you told her?

18 **MME** ██████████

19 Yes.

20 **Me RAINBOW MILLER:**

21 Hum, hum. Do you think it has anything to do with
22 prejudice towards you?

23 **MME** ██████████

24 Yes, it does.

25 **Me RAINBOW MILLER:**

1 O.K.

2 **MME** ██████████

3 Definitely.

4 **Me RAINBOW MILLER:**

5 And how did that make you feel?

6 **MME** ██████████

7 Again, like I wasn't good enough.

8 **Me RAINBOW MILLER:**

9 Hum, hum.

10 **MME** ██████████

11 Like I wasn't being taken seriously.

12 **Me RAINBOW MILLER:**

13 Those are my questions. Thank you.

14 **MME** ██████████

15 You're welcome.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Me Laganière.

18 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

19 J'aurai quelques questions s'il vous plait.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 You want to come forward?

22 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

23 Hi. As I see my English is not that good and as I

24 see, do you have... headphones for the translator?

25 **MME** ██████████

1 No.

2 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

3 No. O.K. My English is not...

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 You want to...

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

7 I want to make sure...

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Do you want to question in French and have the
10 witness...

11 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

12 Answering...

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 ... listening to the translator.

15 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

16 Yes, please.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 I understand you will... you represent the Crown
19 attorney, the DPCP.

20 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

21 Exactly.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 O.K.

24 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

25 Alors, effectivement. Je me représente, Maxime

1 Laganière, je représente le Directeur des
2 poursuites criminelles et pénales. Donc, par souci
3 de transparence, je tiens à vous dire, je travaille
4 pour la même organisation que le procureur que vous
5 avez rencontré lors des événements que vous nous
6 avez racontés. J'aurais des questions à vous poser
7 sur cette rencontre-là et je tiens à vous dire, un,
8 d'abord, à souligner le témoignage que vous avez
9 rendu, c'est très apprécié. Mes questions, je
10 tiens à vous le dire, n'ont pas pour but de
11 remettre en question ce que vous avez dit mais
12 j'aimerais qu'on se serve de cette expérience-là
13 pour améliorer les pratiques, donc c'est avec ça...
14 c'est dans cette optique-là que j'aurai quelques
15 questions à vous poser.

16 **MME [REDACTED] :**

17 O.K.

18 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

19 Vous avez fait état, lors de la rencontre, personne
20 vous avait informé que vous pouviez être
21 accompagnée lors de cette rencontre-là avec le
22 procureur de la Couronne?

23 **MME [REDACTED] :**

24 Am I supposed to hear a translation?

25 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

1 Yes, yourself. The channel two?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Just explain to her you have a little button to...

4 **MME [REDACTED]**

5 Yes. O.K.

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

7 So, does it mean you did as a translation of all I
8 said before?

9 **MME [REDACTED]**

10 No.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 No. O.K. So, I will ask you to repeat.

13 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

14 Certainement. Alors, ce que je vous disais dans un
15 premier temps, je voulais vous remercier d'être
16 venue témoigner ici et ce que je disais c'est par
17 souci de transparence. Je travaille pour la même
18 organisation que la personne, la procureure de la
19 Couronne que vous avez rencontrée. Mes
20 questions - et c'est très important pour moi de
21 vous le dire - mes questions n'ont pas pour but de
22 remettre en question la véracité de ce que vous
23 nous avez dit. Le but de ces questions-là, c'est
24 de nous servir de votre expérience pour améliorer
25 les pratiques dans le futur. C'est l'objectif visé

1 par mes questions.

2 **MME [REDACTED] :**

3 O.K.

4 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

5 O.K. Alors je vais avoir des questions sur la
6 rencontre avec le procureur de la Couronne. Je
7 comprends que lorsque vous vous êtes déplacée à
8 cette rencontre-là, personne vous avait avisée que
9 vous pouviez être accompagnée par quelqu'un à ce
10 moment-là?

11 **MME [REDACTED] :**

12 No.

13 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

14 Vous vous êtes déplacée, vous avez apporté
15 quelqu'un, c'était vraiment votre décision à votre
16 initiative de faire ça?

17 **MME [REDACTED] :**

18 Yes.

19 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

20 O.K. Et lorsque vous avez rencontré le procureur
21 de la Couronne, il y avait également un policier de
22 présent. Je comprends que la personne qui vous
23 accompagnait n'a pas pu assister à l'entièreté
24 de... de la rencontre?

25 **MME [REDACTED] :**

1 Are your talking about the investigator?

2 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

3 No. Non, I'm talking about the meeting with the
4 Crown attorney.

5 **MME [REDACTED]**

6 Hum, hum.

7 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

8 À ce moment-là, est-ce que la personne qui vous
9 accompagnait n'a pas pu s'asseoir dans la salle
10 avec vous lors de la rencontre, lors du meeting?

11 **MME [REDACTED]**

12 No.

13 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

14 Non. Est-ce qu'on vous a expliqué pourquoi à ce
15 moment-là?

16 **MME [REDACTED]**

17 Because they said it was confidential.

18 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

19 O.K. Est-ce qu'on vous a expliqué c'est aussi
20 peut-être parce qu'on allait discuter des faits de
21 votre déclaration?

22 **MME [REDACTED] :**

23 She knew all the facts of my declaration.

24 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

25 Et c'était les discussions que vous alliez avoir

1 avec le procureur de la couronne, on allait
2 discuter des faits de la cause, c'est ça qui avait
3 été con... c'est ça qui allait être la raison
4 d'être de cette rencontre-là?

5 **MME** ██████████

6 Yes. We would discuss on the facts of the case.

7 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

8 O.K. Je comprends également qu'elle s'est
9 présentée à vous au départ. Elle vous a expliqué
10 un peu son rôle, le rôle de chacun, là, j'imagine,
11 le rôle des policiers mais son rôle à elle, elle
12 vous l'a expliqué?

13 **MME** ██████████

14 Yes.

15 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

16 Je comprends aussi qu'on vous a donné les
17 explications sur le processus judiciaire, ce qu'il
18 allait se passer si jamais il y avait des
19 accusations, c'est ce que je comprends?

20 **MME** ██████████

21 Yes.

22 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

23 Et c'est là, et c'est là, si je comprends bien,
24 vous avez perçu dans ces explications une crainte
25 de la part de la procureure à savoir si vous alliez

1 être en mesure de passer au travers de tout ce
2 processus-là.

3 **MME** [REDACTED]

4 I can't hear him. Can you repeat the question
5 please?

6 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

7 Yes. In French or in English?

8 **MME** [REDACTED]

9 In English. Cause I can't hear.

10 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

11 O.K. I try in English and just tell me if...

12 **MME** [REDACTED]

13 O.K.

14 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

15 O.K. I'll try in English. If, it's not good, just
16 tell me. She... I'm talking about the Crown
17 prosecutor... explained to you the whole process,
18 judicial process and it was at that time that you
19 perceived in those explanations that she might be
20 concerned that you... that it will be hard for you
21 to pass through all that process. Am I right to
22 say that?

23 **MME** [REDACTED]

24 Yes. Because it is the possibility of two trials.

25 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

1 So, she was just explaining to you what could
2 happen.

3 **MME** ██████████

4 Yes.

5 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

6 And you perceived in that that she might be
7 concerned that you wouldn't be able to pass through
8 the whole process.

9 **MME** ██████████

10 That's what she thought.

11 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

12 O.K. Is it that what she told you?

13 **MME** ██████████

14 I know she told me that she didn't want to put me
15 through a trial.

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

17 O.K. So they explained to you the whole process
18 and then, I don't know if it was before or after,
19 but you also talk about the facts of what happened.

20 **MME** ██████████

21 O.K. Now, you're speaking English.

22 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

23 O.K. So, you talked about the process. You also
24 talked about the facts of what happened. I don't
25 want to hear exactly what she was saying, but you

1 were talking about the facts with her?

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

5 O.K. And you said that all this discussion was
6 about thirty minutes long?

7 **MME** ██████████

8 Yes.

9 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

10 O.K. And I just want make sure I heard you
11 testimony well. You said that the police officer
12 who told you that there was no charge that going to
13 be laid, they told you with an email?

14 **MME** ██████████

15 Yes.

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

17 Am I right to say, just want to make sure, am I
18 right to say that he contacts you and say, could
19 you call me please?

20 **MME** ██████████

21 Yes.

22 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

23 O.K.

24 **MME** ██████████

25 By phone.

1 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

2 So... by phone.

3 **MME [REDACTED]**

4 Yes.

5 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

6 And then you answer by mail, just...

7 **MME [REDACTED]**

8 I couldn't call him because...

9 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

10 O.K.

11 **MME [REDACTED]**

12 ... I was at work at that time.

13 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

14 O.K.

15 **MME [REDACTED]**

16 So, I asked him to send me an email.

17 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

18 About that decision.

19 **MME [REDACTED]**

20 About that decision.

21 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

22 O.K.

23 **MME [REDACTED]**

24 Basically, I was just looking for yes or no answer.

25 That's what I was looking for.

1 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

2 O.K. Sorry, I going to go back with that meeting.
3 At the end of that meeting, the Crown... did you
4 expect the decision at this moment? Did he told
5 you that, okay, after that meeting, did you expect
6 that the Crown attorney will tell you at that time
7 yes or no if there's going to be some charge laid?

8 **MME [REDACTED]**

9 If I expected?

10 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

11 Yes. Yes. You expected that.

12 **MME [REDACTED]**

13 Yes, I did.

14 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

15 O.K. But, am I right to say or just tell me what
16 happened but you bring some facts so the Crown
17 attorney said, well, I got to think about with the
18 whole file and what you said and then, I'm going to
19 study this and I take... I going to make a decision
20 after that?

21 **MME [REDACTED]**

22 Yes.

23 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

24 O.K. Did you felt that the Crown attorney at that
25 meeting knew your file. She was prepared enough?

1 **MME** [REDACTED]

2 I don't know if she was. If I felt that she was
3 prepared enough?

4 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

5 Yes.

6 **MME** [REDACTED]

7 No.

8 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

9 Why do you say that? Why do you have that feeling?

10 **MME** [REDACTED]

11 Because the meeting only lasted at 30 minutes.

12 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

13 O.K. Because of the length of the meeting?

14 **MME** [REDACTED]

15 Yes.

16 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

17 O.K.

18 **MME** [REDACTED]

19 And she didn't ask me very many questions about the
20 case itself.

21 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

22 O.K. Other than that, does the Crown attorney was
23 kind, was polite? Do you have any other things to
24 say about that?

25 **MME** [REDACTED]

1 She was O.K. to meet with.

2 **Me MAXIME LAGANIÈRE:**

3 O.K. Thank you very much. I really appreciate.

4 **MME [REDACTED]**

5 You welcome.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Me Boucher?

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

9 J'aurai pas de question, Monsieur le Commissaire.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Même chose?

12 **Me DENISE ROBILLARD:**

13 Même chose. Même chose. Excusez.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Would you like to add something?

16 **MME [REDACTED]**

17 Just to say thank you.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 O.K.

20 **MME [REDACTED]**

21 For listening to my story.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 O.K. I will thank you for sharing with us what
24 happened in this matter. I understand that it was
25 a bit annoying that you learned that would be no

1 charge by somebody related to the suspect.

2 **MME** ██████████

3 Yes.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Instead of learning it by the Crown attorney
6 herself with the investigator.

7 **MME** ██████████

8 Yes.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 I understand you would have preferred a lot and it
11 would have been more respectful for you to have a
12 meeting with the Crown attorney and the
13 investigator to discuss the matter and learn in
14 person the decision.

15 **MME** ██████████

16 Because I could have asked questions after.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Yes.

19 **MME** ██████████

20 And I could have left knowing the answers.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 I understand that and it leaves you guessing why
23 there was no charges because you didn't have the
24 opportunity to ask those questions.

25 **MME** ██████████

1 Right.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 You felt betrayed by the system?

4 **MME** [REDACTED]

5 Yes.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 And you also had the feeling that you were not good
8 enough for them to give an answer to you in person.

9 **MME** [REDACTED]

10 Yes.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 I understand that you would suggest that next time
13 you came to the inquiry commission with the will
14 that it will not happen again to somebody else.

15 **MME** [REDACTED]

16 No. It should never happen to anybody else.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Yes. And I understood also that other women were
19 waiting the issue...

20 **MME** [REDACTED]

21 Yes.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... of your charge to decide whether they will or
24 not put charge by themselves.

25 **MME** [REDACTED]

1 Yes.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 And I understand that they didn't move after what
4 they learn. When they learn what happen to you.
5 So, I feel sorry about that and at the end, you
6 tell us I didn't deserve that.

7 **MME** [REDACTED]

8 Nobody deserves that.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 And nobody should deserve that. So, I thank you
11 very, very much and maybe you understood that Me
12 Laganière wanted to know about that, I guess, to
13 tell his organisation to take care of those matters
14 so it won't happen again. I hope it is the way and
15 I wish you the best, I wish it never happen again
16 to you and to anybody else and thank you very much
17 for sharing with us. I hope it helped you.

18 **MME** [REDACTED]

19 Thank you.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Meegwetch.

22 **MME** [REDACTED]

23 Meegwetch.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 We will suspend few minutes before going with the

1 next witness.

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

3 It would not be me. It will be one of my
4 colleague.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 O.K.

7 SUSPENSION

8 -----

9 REPRISE

10 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE:**

11 La Commission reprend.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Oui, so welcome back. I will ask counsel to
14 introduce themselves for the transcript.

15 **Me DONALD BOURGET,**

16 **PROCUREUR POUR LA COMMISSION:**

17 Good afternoon, Mister Commissioner, Donald Bourget
18 for the Commission.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Welcome.

21 **Me DENISE ROBILLARD,**

22 **PROCUREUR POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

23 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
24 générale du Québec.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Welcome Me Robillard. And Me Fauteux.

2 **Me ANDRÉ FAUTEUX,**

3 **PROCUREUR POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

4 Oui, c'est ça, Monsieur le Commissaire.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 O.K. So, Me Bourget, you will present the next
7 witness?

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 Yes, and first of all, I will ask the hearing to be
10 on closed doors because the witnesses going to talk
11 about the story of her young daughter. She's 17
12 years old at that time and the Youth protection was
13 involved somehow, not directly but involved
14 indirectly in the story. So, she would prefer the
15 hearing to be under closed doors.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 O.K. And the witness will prefer this way to...

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 Yes.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 O.K. I understand so, as it is a matter that may
22 be related to Youth protection, and according to
23 the law, we have to protect the identity of
24 children and persons, family of children involved
25 in Youth protection matters. So, I will order that

1 the next witness be hear behind closed doors. It
2 will be number HC-67 and I understand that will
3 have to protect the identity also?

4 **Me DONALD BOURGET :**

5 Yes.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 And it's going to be on record 35.

8 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

9 Sorry?

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Protection d'identité.

12 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

13 (Inaudible).

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Yes. Thirty-five. O.K. so I will order that this
16 matter be not put on the site directly or not and
17 that people hearing a matter in their room, do not
18 disclose what they were hear here outside of this
19 room. So, you will present the next witness now.

20 **Me DONALD BOURGET :**

21 Yes, it's Mrs. [REDACTED] who accept to make a
22 presentation before you today and she ask to be
23 sworn in on the Bible and the same for Mrs.
24 Kitchen who will translate if needs.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 From Cree to English and English to Cree?

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 Yes.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 O.K.

6 -----

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 [REDACTED]
2 Assermentée

3 -----
4 Edna Kitchen
5 Interprète cris-anglais
6 Assermentée

7 -----

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 So welcome both of you.

10 **INTERPRÈTE**

11 Thank you.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 We'll listen carefully to what you have to say.

14 Tell about what happened. Me Bourget, your
15 witness.

16 **Me DONALD BOURGET :**

17 So, Mrs. [REDACTED] is coming from Waskaganish in
18 Cree territory and the story of her daughter and
19 her as a parent will concern the medical clinic in
20 Waskaganish and the police force in Waskaganish too
21 and the DYP was involved for a decision into the
22 story we're going to hear. So, I understand that
23 you will make a presentation about what happen to
24 your daughter who was assaulted in [REDACTED] 2017. Am I
25 right?

1 **MME** [REDACTED]

2 Yes.

3 **Me DONALD BOURGET:**

4 What was your involvement in the situation?

5 **MME** [REDACTED]

6 Hum...

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 When did you heard about what happen to your
9 daughter?

10 **MME** [REDACTED]

11 It happened on the night of [REDACTED] early in the a.m.
12 [REDACTED] and it was early in the morning my son came
13 home. He had stayed out all night too and it was
14 about almost 10 h 30. He came home to tell me that
15 my daughter [REDACTED] got beaten up and she was in
16 jail.

17 **Me DONALD BOURGET:**

18 How old at it she?

19 **MME** [REDACTED]

20 She was 17 at that time.

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 O.K. So she was in jail since when and why?

23 **MME** [REDACTED]

24 Since the night around to 2 a.m. She had been in
25 jail all night without me be notified. Nobody came

1 to tell me.

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 Were you at home?

4 **MME [REDACTED]**

5 I was at home.

6 **Me DONALD BOURGET:**

7 So, nobody knocks the door or ask...

8 **MME [REDACTED]**

9 Nobody knocked on the door, no phone call and they
10 did say that the came to my house and they called
11 me, but I didn't have no missed call on my phone
12 and I didn't hear a knock on the door. I always
13 hear a knock when somebody knocks on my door. So,
14 they didn't come to tell me.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 Who is it when you say that it's they?

17 **MME [REDACTED]**

18 The police.

19 **ME DONALD BOURGET:**

20 O.K. The police.

21 **MME [REDACTED]**

22 The police and the police said they had called RTS
23 at that night and it was RTS that made the decision
24 for her to be in, to put her in the jail.

25 **Me DONALD BOURGET:**

1 The jail. First of all, what happened? Was your
2 daughter arrested, was she charged with some felony
3 charge?

4 **MME** ██████████

5 No. No. I don't understand why she was the one in
6 jail too cause she was the victim.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 So what happened? She was a victim of what?

9 **MME** ██████████

10 She was a victim of a beating.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 Beating.

13 **MME** ██████████

14 She got beaten up.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 And the police, did the police arrest the person
17 who assault your daughter?

18 **MME** ██████████

19 No. No. She was nowhere to be seen after that.

20 The girl that beat her up.

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 So, they took your daughter, the victim...

23 **MME** ██████████

24 Yes.

25 **Me DONALD BOURGET:**

1 ... to the clinic.

2 **MME** ██████████

3 Yes. She was a victim and she was the one taken to
4 the police station.

5 **Me DONALD BOURGET:**

6 As far you know, was she hurt and what kind of
7 wound did she have?

8 **MME** ██████████

9 She has a cut on her head and it was an open wound
10 in the cell, all night without being treated.

11 **Me DONLAD BOURGET:**

12 You weren't there but...

13 **MME** ██████████

14 No.

15 **Me DONLAD BOURGET:**

16 You weren't there at the clinic because they didn't
17 get in touch with you. But what you know about the
18 way things were at the clinic with the policeman?

19 **MME** ██████████

20 What do I know?

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 Yes. You know afterward word what happened at the
23 clinic?

24 **MME** ██████████

25 Well, they said that she was intoxicated, and they

1 wanted her to sober up. That's why they put her in
2 jail.

3 **Me DONALD BOURGET:**

4 But before she went to jail, how was it, was she
5 taken care of at the clinic?

6 **MME** ██████████

7 No. She wasn't taken care of. When I see her, I
8 went to the police station that morning as soon as
9 I found out she was in the cell and she was still
10 full of blood, dry blood on her face, open cut.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 The morning after?

13 **MME** ██████████

14 The morning after that night it happened.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 Did you meet with your daughter at the police
17 station?

18 **MME** ██████████

19 I went to go there to go find out, to talk to the
20 police and when I went in the secretary side...

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 Yes.

23 **MME** ██████████

24 ... I see on the side of my eye they take her out
25 to the police car with still handcuffs on her.

1 They didn't even wait for me to go in the office
2 and let me know what had happened first and I have
3 to go out from the police station and ask them
4 outside of the vehicle what had happened, and the
5 police told me I had to see, to meet with the cops
6 that were on duty that night.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 O.K. Because it wasn't the same police...

9 **MME [REDACTED]**

10 It wasn't the same policemen.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 O.K. But how many policemen were with your
13 daughter?

14 **MME [REDACTED]**

15 Two.

16 **Me DONALD BOURGET:**

17 Two. With your daughter handcuffed.

18 **MME [REDACTED]**

19 Yes. And they went out by the back door, the side
20 door while you were in the office?

21 **MME [REDACTED]**

22 Yes.

23 **Me DONALD BOURGET:**

24 O.K. Did you have a look at your daughter? How
25 she was looking for?

1 **MME** [REDACTED]

2 Yes.

3 **Me DONALD BOURGET:**

4 ... looking like?

5 **MME** [REDACTED]

6 She was full of dry blood on her face.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 You said that she was still handcuffed. What you
9 mean by that. She was handcuff before?

10 **MME** [REDACTED]

11 She was handcuffed when they brought her out, but
12 she was so sober now. I don't know if the cut her
13 all night or.

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 O.K.

16 **MME** [REDACTED]

17 That I didn't ask. I didn't find out about that
18 one.

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 But, at the clinic, did you know if she was
21 handcuffed or no?

22 **MME** [REDACTED]

23 Was handcuffed to the bed.

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 At the clinic.

1 **MME** [REDACTED]

2 At the clinic bed.

3 **Me DONALD BOURGET:**

4 O.K. You talk about the fact that someone ask for
5 her RTS, which is Reception de traitement des
6 signalements by the DYP. To have an authorisation
7 to get her in jail for the night?

8 **MME** [REDACTED]

9 The police said that it was RTS that made that
10 choice for her to be detained for the night but
11 when I called at morning to find out was RTS, they
12 didn't know anything about it. They didn't know
13 what had happened that night and they only made - I
14 asked for the report and paper to be fax but they
15 have nothing on me, they had nothing on about that.

16 **Me DONALD BOURGET**

17 Later on, did you have access to any document from
18 RTS?

19 **MME** [REDACTED]

20 Later on, they sent a report, but it was from me
21 when I called and found out something about it.

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 O.K. And there was the police who ask for the
24 detention at the cell at the police station?

25 **MME** [REDACTED]

1 Pardon me?

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 That was a police who ask the authorisation?

4 **MME [REDACTED]**

5 No.

6 **Me DONALD BOURGET:**

7 For the detention.

8 **MME [REDACTED]**

9 No.

10 **Me DONALD BOURGET:**

11 The nurse or...

12 **MME [REDACTED]**

13 Who asked for the...

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 The detention during the night.

16 **MME [REDACTED]**

17 Oh, the police said it was the RTS that made the
18 decision about...

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 Who made the call as far as you know?

21 **MME [REDACTED]**

22 Yes.

23 **Me DONALD BOURGET:**

24 To them. Who made the call? Who asked the RTS?

25 **MME [REDACTED]**

1 The police.

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 The police. And but she was the victim, she
4 wasn't...

5 **MME** ██████████

6 She was the victim and that's the part that I
7 didn't really like and understand why she was the
8 one in the cell and she was the victim.

9 **Me DONALD BOURGET:**

10 And why they used the handcuff at the clinic,
11 handcuff her to the shelter?

12 **MME** ██████████

13 They said that she was agitated.

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 O.K. And they didn't treat her at all for her
16 wounds?

17 **MME** ██████████

18 No. Not till that morning I went to pick her up
19 and I went to the clinic with her myself.

20 **Me DONALD BOURGET:**

21 O.K. So what happened when you got to the clinic
22 the morning after and your daughter was there with
23 the policeman, I understand. She was back to the
24 clinic with the policeman the next morning...

25 **MME** ██████████

1 No. Only me. They only dropped her off.

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 O.K. So, she was with you.

4 **MME [REDACTED]**

5 Yes.

6 **Me DONALD BOURGET:**

7 What happened there?

8 **MME [REDACTED]**

9 I asked for her to be sent out for a check up for
10 her head, just in case.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 You were worried about her...

13 **MME [REDACTED]**

14 Yes...

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 ... health at that time?

17 **MME [REDACTED]**

18 I was very worried.

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 You were worried about what?

21 **MME [REDACTED]**

22 Worried about her head being...a concussion
23 maybe...

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 Yes.

1 **MME** ██████████

2 ... with her head cause she had scratches in her
3 eye too. Her eyes were also checked.

4 **Me DONALD BOURGET:**

5 So did the doctor or the nurses agree to the fact
6 that she had to be transferred to Amos hospital.

7 **MME** ██████████

8 At first they didn't want to send her out. I had
9 to talk, really talk and make them send to her out
10 for assessment, more assessments.

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 And finally, they did agree.

13 **MME** ██████████

14 Yes.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 And what kind of assault was she victim of?

17 **MME** ██████████

18 She was a victim of a weapon, she was assaulted
19 with a rock. It was very... For me, when that
20 happened, I was very traumatized. I couldn't sleep
21 after that night to I saw her look after when I
22 went to pick her up at the station. I told them
23 what if my child, I said what if my child passed
24 out, went to sleep and never woke up when her head
25 wound with the bleeding too, and what if she died

1 in the cell? I said. Do I continue?

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 So you went to Amos with her and I understand that
4 she was O.K. after all.

5 **MME** ██████████

6 Yes.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 That was good news though. What do you say about
9 the police investigation about the assault? The
10 police investigation, what do you have to say?
11 Collecting evidence or not.

12 **MME** ██████████

13 She... there was a girl that had that rock on her
14 and she showed it to the policeman and she wanted
15 to give that rock to the policeman. The policeman
16 didn't take it and that girl brought that rock to
17 me. She told me that she wanted to give that rock
18 that she was hit with, the evidence, and the
19 policeman didn't take it. When I went to the
20 police station, I asked the police where is that
21 rock that the girl wanted to give you? The rock
22 that was used when ██████████ was hit and he said:
23 "There was no evidence." He told me and I said:
24 "Yes, I have that rock, it's right here in my
25 purse. You didn't want to take this rock when the

1 girl want to give you", I told him. He said: "Give
2 it to me." -"You're not going to get this rock, I
3 told him, its going to get lost", is what I told
4 him.

5 **Me DONALD BOURGET:**

6 But you didn't (inaudible) them to keep the
7 evidence.

8 **MME** ██████████

9 No.

10 **Me DONALD BOURGET:**

11 Did you have any other evidence of the assault?

12 **MME** ██████████

13 I have a USB on video of that beating that went on.

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 How come you did get it?

16 **MME** ██████████

17 Pardon me?

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 How come you did get that USB clip?

20 **MME** ██████████

21 How come I got it?

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 Yes.

24 **MME** ██████████

25 There was a girl that made a video...

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 O.K.

3 **MME** [REDACTED]

4 ... while the beating happened, and I was asking
5 around what happened, who was there and finding out
6 things that girl, I was told it was a girl that had
7 that video and I asked her to make me a USB.

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 What about the RTS, the authorisation for
10 detention. You did say that after all you got a
11 copy of a document authorizing what exactly?

12 **MME** [REDACTED]

13 I ask for the RTS to fax a report of that night
14 when she got beaten up, when they have that call.
15 When they authorized for her to be put in jail,
16 didn't have it there was no report that night.
17 They didn't make a report...

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 It came later on.

20 **MME** [REDACTED]

21 It came after I called them.

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 Called... O.K.

24 **MME** [REDACTED]

25 The only made a report when me calling them asking.

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 Are we talking about detention in the cell of the
3 police station or her to be placed in a youth
4 center or youth house somehow for...

5 **MME [REDACTED]**

6 I'm talking about for the RTS to authorize the
7 police to put her in jail that night.

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 Has far as you know, do you have in Waskaganish any
10 resources for the youth to be taking care of, a
11 place where you can entrust the youth?

12 **MME [REDACTED]**

13 We do but they send them out of the community.

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 O.K. Not within the community.

16 **MME [REDACTED]**

17 Not within the community.

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 O.K. That the reason why they detained her in the
20 cell you think?

21 **MME [REDACTED]**

22 Yes, maybe, yes.

23 **Me DONALD BOURGET:**

24 O.K.

25 **MME [REDACTED]**

1 But they didn't let me know first they detained her
2 and she was a minor and that's the thing to - that
3 really bothered me cause they didn't come to my
4 house or make a call to let me know that my
5 daughter got beaten up and she was in jail. She
6 had been in jail all night. It was almost 10:30,
7 nobody had come to my house to tell me. It had to
8 be my son that told me she was in jail...

9 **Me DONALD BOURGET:**

10 So...

11 **MME** ██████████

12 Not even a call from RTS to tell me that they
13 authorized the police so that ██████████ can be put in
14 jail. Nobody called me. It was almost 10:30 in
15 the morning and they probably know I would be up by
16 then, you know?

17 **Me DONALD BOURGET:**

18 O.K. Who is the one told you that ██████████ was
19 dangerous for herself or for others?

20 **MME** ██████████

21 Pardon me?

22 **Me DONALD BOURGET:**

23 At the hospital or from the police, is anybody told
24 you that she would be a danger for herself or...

25 **MME** ██████████

1 No.

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 No.

4 **MME [REDACTED]**

5 That's the thing too, I asked why was she
6 handcuffed to the clinic bed.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 Yes.

9 **MME [REDACTED]**

10 Because there are pictures of her...taking those
11 pictures, taken in the clinic from the nurse.
12 And I seen the pictures and I asked why she is
13 cuffed to the bed and there is a lady I talked to
14 back home =and told me that didn't have right to
15 cuff her to the bed unless she talked about suicide
16 or was suicidal.

17 **Me DONALD BOURGET:**

18 Which wasn't the case.

19 **MME [REDACTED]**

20 Which wasn't the case.

21 **Me DONALD BOURGET:**

22 So, beside her having handcuff, this coming from
23 the police. How come the medical professional
24 didn't, didn't do otherwise?

25 **MME [REDACTED]**

1 I don't know. They did wrong.

2 **Me DONALD BOURGET:**

3 As far as you know did the personnel, the medical
4 professional can overcome the decision of the
5 police to put handcuff or things like that or they
6 have to agree and don't have the choice?

7 **MME [REDACTED]**

8 I don't understand.

9 **Me DONALD BOURGET:**

10 The personnel, medical personnel did accept the
11 fact that your daughter was handcuff to the
12 shelter?

13 **MME [REDACTED]**

14 No. They didn't say, they didn't say anything.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 They couldn't go against the police.

17 **MME [REDACTED]**

18 I guess not, she was cuffed to the bed.

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 O.K. So did you go to the police station in the
21 evening to talk to those who intervened the day
22 after?

23 **MME WIESTCHE:**

24 It was that evening after I waited for 8 o'clock.

25 **Me DONALD BOURGET:**

1 Yes.

2 **MME** ██████████

3 To go see the police that were on duty that night
4 and I went in the office side and I talked to the
5 two cops. I told them: "I'm here to found out what
6 happened to my daughter, about my daughter last
7 night", and the cop I talked with, I didn't really
8 like how he replied to me. He leans over to the
9 desk and he says: "They say it's ██████████ fault."
10 This was his first response. And I told him: "You
11 can't say that." It was very... I think was very
12 unprofessional for the cop, the way he replied to
13 me.

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 And you, to the fact that she was the victim.

16 **MME** ██████████

17 Yes.

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 As far as you know, is there, are there any charges
20 against the youth who agressed, assault your
21 daughter?

22 **MME** ██████████

23 Yes. There are charges, but it didn't through court
24 yet.

25 **Me DONALD BOURGET:**

1 O.K.

2 **MME** ██████████

3 It's in processing.

4 **Me DONALD BOURGET:**

5 No further question your Honor... Mister
6 Commissionner.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Do you have question Me Robillard?

9 **Me DENISE ROBILLARD:**

10 Aucune question, Monsieur le Commissaire.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 O.K. So I understand your daughter was beaten.
13 They went, the police when to the clinic. She was
14 handcuffed at the time and they came back to the
15 police station, put her in jail in a cell. You
16 realised that you receive no phone call at home.
17 You were at home at that time?

18 **MME** ██████████

19 Yes.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 And you had no visitor at your home and I
22 understand you should not leave too far away from
23 the police station. It's nearby I guess?

24 **MME** ██████████

25 Yes.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 And the next morning, you have no news of your
3 daughter, you don't know what's happening during
4 that night. The next morning, did I understood
5 that your son told you that she was in jail?

6 **MME** [REDACTED]

7 Yes.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 In the morning. At 10:30, around 10:30. At what
10 time, 10:30?

11 **MME** [REDACTED]

12 Almost 10:30.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Yes. You go to the police station. You see your
15 daughter go by a side door handcuffed with dry
16 blood in her face and I understand they are going
17 to the clinic. You go to the clinic. You see her
18 cuff to the bed or the...

19 **MME** [REDACTED]

20 The morning, there was a different nurse and it was
21 her that took the pictures that night.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 O.K.

24 **MME** [REDACTED]

25 And she was with the other nurse Daniel, his name.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Hum, hum.

3 **MME [REDACTED]**

4 And it was her that showed me the pictures.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 O.K., So...

7 **MME [REDACTED]**

8 The cops didn't even take pictures.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Of her face.

11 **MME [REDACTED]**

12 Of her face. Of her...

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 How she was.

15 **MME [REDACTED]**

16 Being a victim of a crime.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Hum, hum.

19 **MME [REDACTED]**

20 They didn't take picture. I asked them if they have
21 pictures and they said no.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Hum, hum. And somebody girl give you the rock.

24 **MME [REDACTED]**

25 Yes.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Used to hurt her.

3 **MME** ██████████

4 Yes.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 You are to give it the police. You showed to the
7 police and he asked you to give it...

8 **MME WIESTCHE :**

9 Yes.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... give it to him.

12 **MME** ██████████

13 He didn't want to take the rock in the first place.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Yes.

16 **MME** ██████████

17 The girl wanted to give it to him.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Yes.

20 **MME** ██████████

21 He didn't take it.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Before she gave it to you?

24 **MME** ██████████

25 Yes. And then after, she gave it to me.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Yes. And in the evening, the next evening, I
3 understand, you went to the police station and
4 somebody standing, and it's ██████ fault...

5 **MME ██████**

6 Yes.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... roughly.

9 **MME ██████**

10 And the other thing is too...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Looking like, "don't bother me anymore".

13 **MME ██████**

14 Yes. And I told him I wasn't pleased with him. I
15 was going to take this further...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Hum, hum.

18 **MME ██████**

19 ...to a higher place.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 And you had the video also.

22 **MME ██████**

23 Yes.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Did they take it, did the police look at it?

1 **MME** [REDACTED]

2 No. I gave the evidence to another cop,
3 investigator.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Hum, hum.

6 **MME** [REDACTED]

7 For him to give to the Crown. Back home when they
8 have court so but it didn't go through yet.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 So, I understand that charges, there were charges
11 at the end and the case is not closed yet. So, but
12 there something going on. They put charges against
13 person who beated [REDACTED] O.K.

14 **MME** [REDACTED]

15 Hum.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 But, but I understand that what you didn't like is
18 the fact that she was put in a cell without you
19 knowing it, without being...

20 **MME** [REDACTED]

21 Yes. And there were other times too when my
22 daughter got drunk, they call me. "Your daughter
23 is drunk, come and get her". It happened before,
24 and I don't understand, not the only one time,
25 about three times the called me to say RTS says

1 it's your responsibility to come get your child at
2 the police station. I don't understand why not
3 that night. When she is all beaten up. That night
4 was more serious than before. I don't understand
5 why they didn't call me that night.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 I guess it's quite easy to know who she is. Who is
8 his mother. Her mother. Where she lives and...

9 **MME** ██████████

10 Yes. They knocked before on my door and they
11 should have known to knock on my door that night
12 too.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Yes. I guess it would have been much simple for
15 police officer to bring ██████████ home instead of
16 putting her in a jail.

17 **MME** ██████████

18 Yes. And she was a victim of battery, beaten up.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 And they told you they ask the youth protection
21 before?

22 **MME WIESTCHE :**

23 Yes.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 And you phoned the next day and they told you they

1 didn't hear about that.

2 **MME** ██████████

3 They didn't know nothing about it.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 So, I think I get right what you wanted to tell the
6 inquiry commission and you will like this not
7 happen again.

8 **MME** ██████████

9 Yes.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 To nobody.

12 **MME** ██████████

13 To nobody.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 I understand. There is something else you would
16 like to say?

17 **MME** ██████████

18 This was very... this is very important to me. I'm
19 happy I came and I really wanted to do this and it
20 was so important that I tell my story.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 And it's important for us to hear about what's
23 happening, so, we can know about it and recommend
24 that it doesn't happen again. So, I thank you
25 very, very much for sharing with us. Thank you to

1 your daughter also and I wish you the best and the
2 best to your daughter hoping that it never happen
3 again to her and to anybody else in your community
4 and other communities.

5 **MME** ██████████

6 Thank you.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Thank you very much. Meegwetch. Est-ce qu'il y a
9 d'autre témoins aujourd'hui?

10 **Me DONALD BOURGET :**

11 Oui, un autre témoin.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Oui. O.K. Alors, nous allons suspendre quelques
14 minutes. Quand vous êtes prêt, vous me le dites.

15 SUSPENSION

16 -----

17 REPRISE

18 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

19 La Commission reprend.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui, alors bonjour. Me Bourget, j'ai compris, vous
22 m'avez dit à l'ajournement que vos prochains
23 témoins ne se présentaient pas.

24 **Me DONALD BOURGET :**

25 Oui, effectivement. Il y a une situation

1 intrafamiliale qui fait que le prochain témoin ne
2 viendra pas. Le cas échéant, on pourra envisager
3 déposer la déclaration écrite pour que ça soit
4 porté à la connaissance de la Commission et par
5 ailleurs, dans le dossier précédent, étant donné
6 que la protection d'identité a été incluse dans...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Dans le huis-clos.

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 ... huis-clos, on annulerait la cote PI-35.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Hum, hum.

13 **Me DONALD BOURGET :**

14 Pour ne laisser que la cote HC, huis-clos 67.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 O.K. Alors, dans H, huis-clos 67, Madame la
17 greffière, vous seriez aimable de retirer le, la
18 protection d'identité 35 qui avait été ordonnée,
19 étant donné qu'elle n'est pas nécessaire.

20 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

21 Parfait.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors, je vous remercie. Sur ce, Me Bourget, on a
24 déjà mentionné qu'en ce qui concerne les audiences
25 publiques, ça reprenait à 9 h demain matin. Alors,

1 je vous souhaite une bonne fin de journée, une
2 bonne soirée à tous et on se revoit demain matin,
3 9 h.

4 -----

5 FIN DE LA SÉANCE

6

7

8 Je soussignée, **Karine Laperrière**, sténographe officielle
9 numéro **2890844**, certifie sous mon serment d'office que les
10 pages qui précèdent sont et contiennent la transcription
11 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de
12 l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle
13 et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout
14 conformément à la loi. Et j'ai signé :

15

16



21

L

Karine Laperrière, s.o.b. 2890844

22